





Bibl. cant. VS Kantonsbibl.



1010080334

TA 475



Abbé J.-E. TAMINI  
Chanoine Ant. MUDRY,  
vicaire d'Orsières.

ESSAI D'HISTOIRE  
D'ORSIERES

Avec l'autorisation de l'Ordinaire





Louvenir empresse  
Abbé Camin  
1933.

ESSAI D'HISTOIRE D'ORSIERES



1784



Abbé J.-E. TAMINI  
Chanoine Ant. MUDRY,  
vicaire d'Orsières.

# ESSAI D'HISTOIRE D'ORSIERES



ST-MAURICE — IMPRIMERIE ST-AUGUSTIN.

— 1930 —

TA 175



*Hommage respectueux*

à

***Monseigneur Théophile Bourgeois,***  
*Révérèndissime Prévôt du Grand-St-Bernard.*



# Essai d'Histoire d'Orsières

---

## AVANT-PROPOS

---

Jusqu'à ce jour, l'on n'écrivit guère sur Orsières. Pourtant, nos archives ne manquent pas de documents. Il suffirait, semble-t-il, de les étudier un peu, pour en tirer des renseignements intéressants sur notre localité. C'est ce que nous nous proposons dans ce petit travail réservé aux lecteurs du « Bulletin paroissial. »

*Orsières*, orthographié successivement Orseres, Orserie, Orseriis, Urserie, Ursariis, etc., enregistre un lointain passé. Première mention en 972. Sans jouer un rôle de premier plan, il jouit de quelque importance dans l'histoire de l'Entremont.

Tour à tour vidomnat de l'Eglise de Sion, seigneurie de la Savoie, métralie sous les Haut-Valaisans, il forma depuis le nouveau régime une commune populeuse du dizain, puis du district d'Entremont. Voilà bien autant de situations intéressantes pour qui désire se familiariser un peu avec les personnes et les choses d'antan.

Pour faciliter l'intelligence du sujet, nous diviserons la matière en quatre sections :

- 1° Orsières, sous la maison de Savoie (11...-1475) ;
- 2° Orsières, sous l'administration du Haut-Valais (1475-1798) ;
- 3° Orsières, commune indépendante du district d'Entremont, (1798-19..) ;
- 4° La paroisse d'Orsières.

Pareille étude ne va pas sans difficultés. A cet effet, nous puiserons dans nos archives communales et suivrons les jalons tracés jusqu'ici le long de la route par nos historiens nationaux :

1. — Abbé Gremaud : Documents relatifs à l'histoire du Valais et Chartes Sédunoises ;

2. — Abbé Rameau : Les châteaux du Valais, et son manuscrit ;

3. — Chanoine Anne-Marie de Rivaz : Topographie du Valais ;

4. — Chanoine Boccard : Histoire du Valais ;

5. — Hilaire Gay : Histoire du Valais ;

6. — Chanoine Grenat : Histoire moderne du Valais ;

7. — L. Ribordy : Histoire et documents sur le Valais ;

8. — Chanoine Imesch : Abscheids ;

9. — Ch.-Emmanuel de Rivaz : Mémoires historiques.

Loin de nous la prétention de livrer ici un travail complet et définitif qui demanderait des années de préparation. Notre reconnaissance va d'avance à qui nous aidera à combler des lacunes, à redresser des inexactitudes et même des erreurs.

Le but poursuivi dans ces pages consiste à mieux faire connaître à nos concitoyens les institutions, les faits et les personnages concernant Orsières. En les voyant se succéder, agir dans le cadre de notre localité, nous apprendrons à mieux apprécier et à aimer davantage notre pays d'origine.

---

## SECTION 1.

### Orsières sous la Savoie (11...-1475)

#### CHAPITRE 1.

##### Orsières aux temps primitifs

Bien que situé dans une vallée des Alpes, notre pays connu des habitants avant Jésus-Christ. Sans monter à la préhistoire, ni aux hommes des cavernes, nous trouvons des *Celtes* venus des Gaules dans le bassin du Rhône. Le prouvent maints noms d'origine celtique. Ansi, Acaune signifiait rocher ou forteresse ; Sion, colline aride.

Ces populations primitives vivaient de la chasse et de la pêche autant que de l'élevage du bétail ; elles ensemençaient quelques terres. Elles portaient quelques habits de tissus, mais aussi des peaux de bête, surtout à la guerre. Vivant plutôt retirées, elles n'avaient aucune relation avec l'extérieur. Dans leur amour d'indépendance, ces peuplades supportaient difficilement les étrangers qui se hasardaient à travers leur pays ; ils les attaquaient, les pillaient, les rançonnaient sans pitié... Lors de son passage à travers les Alpes, l'armée romaine se vit enlever une partie de ses bagages et l'argent réservé à la solde<sup>1</sup>.

Comment César, après l'occupation des Gaules, n'aurait-il pas tenu à mettre fin à ces brigandages et à s'assurer le passage du Montjoux ? A cet effet, il envoya en Valais son lieutenant Galba avec la 2<sup>m</sup>e légion, qui occupa temporairement Octodure. Mais une offensive imprévue des indigènes de toute la vallée força le général romain, après une victoire difficile et momentanée, à lever le camp, et, après avoir brûlé Octodure et placé une forte garnison à Agaune, d'aller prendre ses quartiers d'hiver chez les Allobroges, en Savoie<sup>2</sup>.

---

(1) Boccard, 9.

(2) Boccard, 11.

Cette retraite précipitée ne rendit pas la liberté aux habitants du Valais qui durent se soumettre aux Romains, sous l'empire d'Auguste. Celui-ci travailla à dorer leur chaîne par l'octroi de privilèges appréciables.

La domination romaine vit fleurir l'agriculture et l'arboriculture, importer la vigne. De plus, des villes se construisirent : Octodure, Agaune et deux grandes voies sillonnèrent nos régions : celles du Simplon et du Mont-Joux, (aujourd'hui le St-Bernard), qui conduisaient dans les Gaules et la Germanie. De par sa situation, la vallée du Rhône dut renfermer assez tôt des chrétiens. Rien d'étonnant, dès lors, d'y rencontrer des représentants de cette religion lors du massacre de la légion thébéenne en 286. Un demi siècle plus tard, S. Théodule, le premier évêque connu du Valais, dont il reste le patron, fixa son siège à Octodure (Martigny). De ce centre, il rayonnait dans les vallées supérieure et inférieure du Rhône <sup>1</sup>.

Pendant, l'amour du lucre et des jouissances énerva les Romains qui, après cinq siècles de domination sur l'Helvétie, ne se sentirent plus de taille à repousser les Barbares de la Germanie ; les Allémanes occupèrent la Suisse Orientale et centrale, et les Burgondes s'établirent en Savoie et dans la Suisse française, avec la permission de Rome.

Avec ces derniers, l'hérésie arienne faillit s'implanter dans notre pays. Grâce au zèle de S. Théodule et de ses successeurs, surtout, à la conversion courageuse de S. Sigismond, roi des Burgondes, qui fonda l'Abbaye de St-Maurice en 515, le catholicisme réussit à se consolider dans notre pays <sup>2</sup>.

Après leurs victoires sur Sigismond et son frère Godemar en 534, les Francs soumièrent le Valais qui souffrait beaucoup des invasions barbares. Par surcroît de malheur, une terrible inondation, vers 580, ravagea l'Entremont et tout le Bas-Valais, notamment Martigny, ce qui, avec les invasions des Lombards, obligea l'évêque Héliodore à transporter son siège à Sion, qui le possède encore <sup>3</sup>.

Sous le règne de Charlemagne, notre patrie jouit d'une période de paix. Vers l'an 800, cet empereur aurait, dit-on

---

(1) Boccard, 15. ss.

(2) Rameau. S. Sigismond.

(3) Boccard, 26.

traversé le Col du Mont-Joux pour se faire couronner empereur à Rome. Il marqua son passage à St-Maurice par sa générosité royale envers l'abbaye et par la construction, au Bourg-St-Pierre, d'un pont qui porte encore son nom. Pont St-Charles.

Comme ses successeurs ne pouvaient soutenir le poids d'un pareil empire, en 888, le puissant Rodolphe, comte du Valais, se fit proclamer, à St-Maurice, roi de Bourgogne (888-913), Etat qu'il défendit victorieusement contre les attaques allemandes, comme, du reste, son fils Rodolphe II, époux de la reine Berthe. (913-937).

Son petit-fils, Conrad le Pacifique (937-996), anéantit les hordes des Huns et des Sarrasins, dans l'Entremont ou dans le Val d'Illiez. Anniviers aurait vu, sur son territoire, les débris de l'armée des premiers, l'Entremont les restes de celle des seconds, à la fin du dixième siècle.

Dès lors des Sarrasins continuaient à inquiéter les voyageurs qui passaient le col du Montjoux, pour se rendre à Rome ou en Orient. Si S. Martin eut à souffrir des ours, comme le rapporte la tradition, Robert, son successeur sur le siège de Tours, mourut avec toute sa suite dans une auberge d'Orsières en 931. En 972 S. Mayeul, abbé de Cluny, tomba dans les mains de ces pillards et n'obtint sa liberté que moyennant la somme de mille livres<sup>1</sup>.

---

(1) Grem. I passim.

## CHAPITRE 2.

### Orsières dans la châtellenie de St-Brancher.

Primitivement, la vallée du Rhône constituait, sous les Romains, une « civitas », ou un comté, comme aujourd'hui du reste, un diocèse. Plus tard, au dixième siècle, apparaîtra la mention de deux comtés : celui du Valais, cédé par Rodolphe III, roi de Bourgogne, en septembre 999, à Hugues, évêque de Sion et appelé depuis le comté Episcopal ou comté du Valais, et le Vieux Châblais, qui s'étendait de Martigny au lac. De la sorte, Orsières et l'Entremont faisaient partie du Valais Episcopal.

Quant au Châblais, il passa, après l'extinction des Rodolphiens du deuxième royaume de Bourgogne, à la Maison de Maurienne-Savoie, qui le garda jusqu'en 1475.

Toutefois, le comte et l'évêque possédaient des fiefs dans les Etats l'un de l'autre ; le prince de Savoie, dans le Haut-Valais ; comme l'évêque de Sion, dans le Châblais, à Massongex, à Bex et à Montreux.

Par testament, Aymon II, fils d'Humbert aux Blanches Mains, premier comte connu de Maurienne-Savoie, en qualité d'évêque de Sion, céda à son chapitre cathédral (vers 1052) des droits qu'il avait sur Orsières, droits provenant de son oncle maternel, Ulrich de Lenzbourg<sup>1</sup>. Cette donation eut-elle tout son effet ? L'existence du vidomnat, qui prouve généralement dans notre pays en faveur d'une seigneurie ecclésiastique, semblerait nous le faire croire. Quoi qu'il en soit, la Savoie apparaît, au cours du douzième siècle, comme seigneur d'Orsières. A quelle époque fixer le transfert des droits de l'église de Sion à la maison de Maurienne-Savoie ? — Difficile de le préciser. Quelques-uns, avec le chanoine de Rivaz, attribuent cette cession au comte savoyard par l'évêque Louis, de la maison de Granges, vers 1150. Orsières, comme du reste tout le Val d'Entremont, fera désormais

---

(1) Grem., C. S. 340.

partie de la châtellenie de St-Brancher. Mais, comme pour bien retenir l'ancienne juridiction, cette vallée continuera à relever de la chancellerie de Sion.

Et comment la Savoie gouvernera-t-elle notre localité ? Orsières, tant au civil qu'en justice et au militaire, relèvera du châtelain savoyard de St-Brancher, dont la communauté, la première après Sion et St-Maurice, reçut une charte de privilèges et de libertés du comte Amédée IV, en 1239.

Mais la Savoie aura comme représentants, à Orsières même, avec des compétences plus étendues, au douzième siècle, diminuées ensuite, des **vidomnes** qui exerceront leur juridiction au mois de mai et d'octobre... puis des **métraux**.

Ceux-ci, d'abord employés subalternes des premiers, par la tournure des événements, se substituèrent peu à peu à ceux-là, à leur extinction au seizième siècle et verront leurs attributions se développer toujours, jusqu'au nouveau régime.

Et où habitait, à St-Brancher, le châtelain de la Savoie ? Probablement dans un château de ce bourg... peut-être à la tour des nobles de St-Brancher, éteints ou descendus à Aigle ?

**Nota.** — Rameau écrit (Châteaux 23) : « A St-Brancher, sur un monticule conique, où se voit aujourd'hui la chapelle de St-Jean, s'élevait autrefois un château-fort où les comtes de Savoie avaient un châtelain pour l'Entremont... mentionné en 1239 dans le titre des franchises ». Malgré mes recherches aux archives de Turin en 1928 et 1929, je n'ai trouvé aucune mention de ce château.

Les comptes des autres châtellenies savoyardes, Monthey, St-Maurice, Martigny, Saxon, Saillon, Conthey parlent de réparations sous la rubrique **opera castri**. Dans les parchemins concernant St-Brancher, rien du château, rien de la garnison, rien des réparations. Bien plus, un compte mentionne expressément le traitement du châtelain et de son vice-châtelain... pas question de soldate du tout, ainsi qu'ailleurs...

Avant 1360, le même titulaire revêtait les fonctions de châtelain de Saxon et de St-Brancher, siégeant au château de Saxon. Quand il y eut un officier spécial pour St-Brancher, celui-ci habita peut-être à la Tour des nobles de l'endroit ??

« Là, sur un monticule conique, où se voit une chapelle de St-Jean, s'élevait autrefois un château-fort... » — Dans la pensée, cette chapelle servait autrefois au château. Mais voici ce que rapportent les comptes de Turin. En 1362, 10 sols au chapelain Nicod Gay d'Orsières pour 3 messes à dire par semaine dans l'église de **St-Brancher**. En 1415 : livré 10 sols à Jean Macheli, curé d'Orsières pour le même service dans l'église de St-Brancher. Versé en 1471 à Vénérable Jean Pin, curé d'Orsières et à son vicaire Etienne Compatus, 10 sols pour les messes fondées par le comte Aymon, dans l'église de St-Brancher.

Si le château avait couronné le monticule, si loin de l'église paroissiale, il aurait eu sa chapelle comme ceux de Monthey, Saillon, Conthey, etc. — Or, les messes des princes se disaient, pour notre châtellenie, à **l'église paroissiale** de St-Brancher..., à défaut de chapelle dans le château ou ses environs immédiats. Voilà qui frappe d'autant plus que nulle pièce ne mentionne une garnison à St-Brancher.

---

## CHAPITRE 3.

### La Maison de Savoie.

L'antique famille qui occupe encore le trône d'Italie, remonte à Humbert aux Blanches Mains, comte d'Aoste depuis 1025, comte de Maurienne en 1034. Par une alliance avec une comtesse possessionnée en Valais, probablement une noble de Lenzbourg, famille alliée sans doute aux comtes de Granges, mais plus encore par le rôle de premier ordre joué à la mort de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, en 1032, cet Humbert occupa une place en vue dans la vallée du Rhône.

Le comte Othon de Champagne, neveu de feu Rodolphe, traversa avec des troupes les États du roi défunt, poussant jusqu'à Martigny, pour se mettre en relations avec l'Italie. Mais, par le Montjoux acoururent, pour défendre la cause de l'empereur Conrad II, héritier de la couronne de Bourgogne, des secours amenés par l'archevêque Héribert, de Milan et par le comte Humbert, qui prit aussitôt le commandement de l'armée grossie des effectifs impériaux, enferma dans la place de Genève le prétendant Othon et son allié l'archevêque Burckard de Lyon, et abbé de St-Maurice. Les assiégés durent se rendre en 1033.

Conrad II, d'Allemagne, on le conçoit, récompensa comme ils le méritaient, les services éminents d'Humbert. Une fois la Bourgogne annexée à son empire, il céda à ce valeureux capitaine, déjà comte d'Aoste, les comtés du Vieux Châblais et de Maurienne, et la commende de l'abbaye de St-Maurice, qui avait des possessions dans le Valais Episcopal. De ce fait, Humbert exerça une telle influence dans la vallée du Rhône, qu'il réussit à placer son fils Aymon sur le siège de Sion en 1036, au décès du dernier titulaire Eberhard, son parent ; puis à faire donner comme successeur d'Aymon, son fils cadet Burckard III à l'abbaye de St-Maurice, en 1050<sup>1</sup>.

---

(1) St-Genis : Storia di Savoia.

Par des alliances, des achats, des échanges, les successeurs d'Humbert, comtes d'Aoste, du Châblais et de Maurienne, le devinrent aussi de Savoie, au douzième siècle, où l'Entremont semble commencer à relever d'eux<sup>1</sup>.

Peu à peu, ces comtes feront accepter leur autorité dans le Pays de Vaud, le Genevois et presque tout le Bas-Valais, où le prince-évêque de Sion ne conservait, au treizième siècle, que la châtellenie de Martigny, la majorie d'Ardon-Chamossion, le vidomnat de Massongex, avec la seigneurie de Bex<sup>1</sup>.

Une première fois, en 1260, sous le comte Pierre, définitivement sous le comte Amédée VII, en 1384, le Bas-Valais, depuis la Morge, dût reconnaître l'autorité de la Savoie.

---

(1) de Rivaz.

(2) Rameau.

---

## CHAPITRE 4.

### Le régime de la féodalité.

L'état de la société varia à chaque époque de l'histoire ; de là des institutions différentes dans le cours des âges. Au temps de l'établissement des nations germaniques dans les provinces de l'Empire Romain, dont faisait partie la vallée du Rhône, l'ordre social reposait sur la propriété foncière. Celle-ci se donnait d'abord par le souverain au vassal, pour un **temps indéterminé**, c'est-à-dire comme **bénéfice**, sous les Mérovingiens, jusqu'au huitième siècle ; en **rente viagère** par les Carlovingiens, sous forme de **commende** au neuvième siècle, ou enfin elle s'inféodait à un vassal pour passer à ses successeurs par voie d'hérédité sous le nom de **fief**, ce qui constitua le régime de la féodalité, au temps du second royaume de Bourgogne, depuis le dixième siècle.

Après bien des désordres, des luttes et des bouleversements, la société du moyen-âge, dans notre Valais, partie intégrante de l'empire d'Allemagne, offrait le coup d'œil suivant : l'**empereur**, au sommet de l'échelle sociale ; au-dessous se trouvaient deux grands vassaux : le **prince-évêque** de Sion, dans le comté du Valais, et le **comte de Savoie**, dans le Vieux Chablais de Martigny au Léman. Relevait aussi de l'empire le prince-abbé de St-Maurice <sup>1</sup>.

Plus bas, dans l'échelle féodale, se remarquaient d'autres vassaux, nobles de l'évêque, du comte et de l'abbé de St-Maurice : les de Martigny, les de Saxon, les de Bagnes, les de Montheolo, les d'Allinges, les de Quart et les de Liddes, dans l'Entremont <sup>2</sup>.

Tous ces représentants de famille devaient leur titre de noblesse à un fief ou à un emploi : le vidomnat, la saltérie ou métralie.

Ils portaient le titre de **donzels** ou de chevaliers. En cette qualité, ils possédaient des propriétés, percevaient des cens,

(1) Carraux, manuscrit.

(2) Archives d'Orsières et d'Entremont.

(locations), prélevaient des prémices, des dimes et des tailles sur les habitants.

Enfin, au fond de l'échelle sociale l'on remarquait les **hommes libres**, puis les **serfs** de diverses conditions, attachés à la glèbe, taillables à miséricorde, les **main-mortables**, ceux qui ne pouvaient tester ni se marier sans l'autorisation de leur seigneur.

L'étude des chartes du moyen-âge nous permet de constater l'existence du régime féodal dans l'Entremont, et en particulier à Orsières, où de nobles vassaux tenaient des droits ou des emplois en fief du comte souverain, auquel ils rendaient l'hommage légal, devaient la chevauchée ou service militaire, ainsi qu'un **plait** (redevance) annuel, au changement du seigneur et du vassal ou de l'un ou de l'autre <sup>1</sup>.

A leur tour les serfs servaient à leur seigneur des cens annuels, des dimes, des tailles, parfois même des secours extraordinaires, quand il recevait l'épée de chevalier, quand il partait pour la croisade, s'il se trouvait prisonnier, ou encore quand il mariait ses filles ou ses sœurs, comme le relate un document de nos archives, N<sup>o</sup> 171, p. 28.

---

(1) Archives d'Orsières.

## CHAPITRE 5.

### L'administration de la justice.

Au point de vue de la justice, la vallée du Rhône présentait l'aspect d'une énorme mosaïque composée des pièces les plus diverses. Châtelain, major, vidomme, métral, sans compter tous les seigneurs ayant juridiction, nous apparaissent justiciers de leurs gens. De là, des juges divers; de là un appareil judiciaire différent de localité à localité.

Pour résoudre pratiquement la question, exerçaient à Orsières la justice en première instance, le châtelain savoyard de St-Brancher, en général; le vidomme de l'endroit en mai et en octobre, et le seigneur propre, les Cavelli, par exemple, pour leurs vassaux respectifs.

Ainsi, lorsqu'on accusait quelqu'un de vol ou de tout autre crime, l'inculpé dépendait-il d'un seigneur particulier, à ce dernier il appartenait de recevoir la *clame* (plainte), de citer le coupable à sa barre, de lever les témoins, de diriger l'action, de porter le jugement et de punir le coupable. Si l'accusé, homme libre ou serf, relevait au contraire du souverain, dans le jugement intervenaient ses propres officiers, c'est-à-dire le châtelain pendant les dix mois de l'année; en mai et octobre, le vidomme. — Le métral les aidait dans leurs fonctions, faisant fréquemment l'office d'huissier.

A cet effet, tous ces juges possédaient l'appareil de la justice, ayant à demeure tribunal... et prison. Et dans quelle sphère ces personnages exerçaient-ils leur mandat ?

Ils jouissaient de la haute, de la moyenne et de la basse juridiction; ils jugeaient les cas ordinaires qu'on leur soumettait.

Au métral allait sans doute, chez nous comme ailleurs, les questions de basse juridiction et de police. Aussi son office passait-il comme subalterne.

N'allons pas croire qu'après jugement porté par les précédents juges, il fallût regarder la question tranchée sans

autre. Non, au moyen-âge, ainsi qu'aujourd'hui, il restait la faculté de recourir au supérieur. Et à qui ? Au bailli du Châblais, de résidence à St-Maurice, au moins à la fin du XIII et au commencement du XIV siècle.

Si sa sentence ne donnait point encore satisfaction, il y avait une dernière ressource, l'appel au prince de Savoie ou à son conseil à Chambéry <sup>1</sup>.

Autant que les évêques de Sion, les souverains savoyards s'employèrent à faire régner la justice dans leurs Etats. Les archives de tout le Bas-Valais mentionnent des recours qu'ils firent liquider au mieux des parties, en attribuant à chacun ce qui lui revenait. A cet effet le juge du Chablais assisté de sa cour de juristes parcourait régulièrement les provinces, tenant ses assises dans les chefs-lieux de châteltenie. Les archives de Turin conservent encore la liste des juges-mages de notre province <sup>2</sup>.

---

(1 et 2) Tamini. « Les châteltenies savoyardes... ».

## CHAPITRE 6.

### Le vidomnat d'Orsières.

On trouvait généralement des vidomnats en Valais, au moyen-âge, dans les seigneuries ecclésiastiques.

Ce cas se vérifiait pour Orsières, où l'église de Sion, rarement sur place, se faisait représenter, au douzième siècle, par deux officiers : le **vidomme** et le **métral**, maintenus sous la domination savoyarde.

Nous en parlerons dans les chapitres suivants.

Le vidomme (vice-dominus) remplaçait le seigneur, exerçant la justice pendant l'année entière d'abord, en mai et en octobre au treizième siècle. Toutefois, cet office variait selon les lieux et les temps.

Une donation de Frédéric II, le futur roi et empereur, du 12 août 1210, charte jusqu'ici inédite, déterminait les droits du vidomnat :<sup>1</sup>

« Nous, Frédéric, en notre nom et en celui de notre Maison, nous cédon's à noble Gui d'Allinges, en fief noble et perpétuel, ainsi qu'à ses successeurs, aux enfants nés et à naître, en ligne directe, d'un mariage légitime, pour une obole d'or, à titre de recès à nous payée, comme hommage noble à nos successeurs et à nous, lors de notre passage à travers le Mont-Joux :

1° Les *plaids*<sup>2</sup> généraux qui se tiennent à Orsières, avec toute juridiction et mère-empire, ainsi qu'on les exerce chaque an à l'occasion des plaids de mai et d'octobre ;

2° De même les mesures de sel et les quarterons de blé et de légumes, les setiers de vin, la marque des coupes (verres) et des mesures de vin, des grandes comme des petites, dans tout le pays d'Entremont et de Saxon ;

3° Pareillement les langues du bétail bovin remises à l'abattoir d'Orsières ;

---

(1) Archives de Lausanne.

(2) *Plaid* : Assemblée de la communauté, pour délibérer au sujet des affaires publiques.

4° Les lanières de cuir pour charrue et faux employées aux mois de mai et juin ;

5° Item, la dixième partie de toutes les forêts de l'Entremont et de Saxon ;

6° Le haut dominion, chaque année, au mois de mai et d'octobre, dans l'Entremont et à Saxon ;

7° Le serment de fidélité, par Guillaume Raume de Huegaryd, avec la servitude d'une livre de poivre de service annuel, ainsi que le plaît (impôt) accessoire ;

8° De même le tribut dû par Falcon de Villeneuve, pour son fief d'Orsières ;

9° Item, les bans (amendes) de 12 deniers mauricois au plaïd général ;

10° Les clames (plaintes) de sept sols (0,50 chaque) mauricois au plaïd général d'Orsières ;

11° Les viances (entretien des chemins vicinaux : (cabotum) ;

12° Pareillement, nous concédons au même Guy tout pouvoir de se faire amener pour lui être présenté, en qualité de vidomne, tout malfaiteur que les châtelains de Chillon et d'Entremont pourront prendre au pied du hameau du Borgeaud, mais ils ne devront pas passer dans le lieu de sa juridiction ;

13° Nous délivrons de même simplement pour toujours, de tout tribut et de droit d'introge (d'entrée) dans ces fiefs : ses maisons, ses prés, ses propriétés, où qu'elles se trouvent actuellement et, à l'avenir, dans toute la région de l'Entremont, de Saxon et ailleurs. Nous lui accordons cette faveur à laquelle personne ne pourra le faire déroger, sous la promesse que, lorsque nous traversons le Montjoux, il doive nous recevoir avec respect, menant notre cheval par la bride dans tout le territoire de l'Entremont et de Saxon, et partout où Gui revêt cet office vidomnal ».

Ces faveurs magnifiques devaient faire de l'intéressé un sire relevant directement de l'empire. En cette qualité, Gui d'Allinges prêta serment à Frédéric II, le 27 mai 1223. Mais le 20 août 1226 Thomas I, comte de Savoie, amplifiait et confirmait les précédents avantages de noble Gui à Orsières, St-Brancher, Bourg-St-Pierre et Saxon. Voilà qui expliquerait pourquoi les d'Allinges devinrent des barons dépendant de la Savoie.

## CHAPITRE 7

### Les titulaires du vidomnat.

Notre localité compte parmi ses nobles les **d'Allinges** qui prirent le nom d'**Orsières**, où ils possédèrent l'office du vidomnat pendant deux longs siècles. Dans la suite, ils ajouteront le déterminatif de **Coudrée**, d'un fief de Savoie.

**Ulric**, le premier du nom, apparaît comme témoin en 1160;

**Pierre I**, son fils, figure comme vidomne de l'endroit dans un arrangement en 1198. En 1204, paraît **Guillaume d'Orsières**, châtelain de Chillon ; puis **Guillaume** et **Aymon, d'Orsières**, viennent dans un arrangement avec l'abbaye de St-Maurice et les habitants d'Étiez<sup>1</sup>.

Un document inédit du 10 Août 1210 cite **Gui d'Allinges**, auquel Frédéric, le futur empereur, inféode les vidomnats d'Orsières et de Saxon, à lui et à ses successeurs en ligne directe, nés et à naître d'un mariage légitime. **Rodolphe d'Orsières**, probablement son neveu, en 1227, se montre comme vidomne d'Orsières et de Saxon, dans l'acte de délimitation du territoire de la juridiction d'Orsières et Liddes<sup>2</sup>. En 1263, porte le titre de vidomne d'Orsières **Pierre II**, qui, de l'assentiment de son épouse Marguerite et de ses fils Marquet, Jacques et Ulric, céda un fief à Ollon (Vaud), à Lionette, majeure de Monthey<sup>3</sup>. **Jacques**, le deuxième d'entre eux, paraît comme témoin en 1258. Il eut Nicolas, Jacques II et Jean I uni à Lionette de La Tour.

**Nicolas**, vidomne d'Orsières (1292-1306) laissa François, Guillaume et Jean II, ces deux derniers cités avec leurs dames, Béatrice et Elique en 1306, où ils achètent des cens à Montana et à Lens. Tous trois feront souche.

**François**, vidomne d'Orsières, épousa successivement Agnelette, fille de Mallet de Payerne, puis Alésia, fille de

---

(1) Abbaye de St-Maurice.

(2) Grem.I. 525.

(3) Archives de l'abbaye.

Nantermet de Collombey, sœur de Jean de Collombey, de Chamoson, dont elle hérita<sup>1</sup>. François acheta des fils de Magy trois champs situés à Vétroz. De ses enfants, Catherine s'allia à Jean de Blonay ; Jacquemet, coidomne, lui succéda à Conthey où il avait une demeure souvent citée<sup>2</sup>. En ce bourg encore, au nom du comte de Savoie, vers 1377, il promet aux habitants de toute la châtellenie de maintenir les franchises. Le 27 Janvier 1374, ce donzel reconnaissait devoir au curé de Conthey cinq sols légués pour l'anniversaire de son père François. Bourgeois de Sion, depuis 1370, il figure même comme vice-châtelain du château de Montorge, en 1379. Il ne paraît pas avoir laissé d'héritiers<sup>3</sup>.

Quant au coidomne Pierre, autre fils de François I<sup>er</sup>, il habita dans la châtellenie de St-Brancher, ayant une maison à Orsières et à Bagnes, où se stipulent plusieurs actes et où il semble mourir. D'Amphélise (Poypone ?) sa dame, il laissa, outre **Jordane**, mariée au doyen Guillaume de Presensé, et **Bartholomé**, unie à noble Jean Majoris, fils de Guillaume III, major de Monthey ; **François II**, coidomne d'Orsières, qui hérita des biens de famille dans la châtellenie de Conthey. N'ayant pas d'enfant de Jacqueline Majoris, fille de Jean Majoris, sa femme, il testa, à Vétroz, le 16 Mars 1416, choisissant l'église de Ste Marie-Madeleine comme lieu de sa sépulture. Ses biens revinrent à ses sœurs Jordane, puis Bartholomé. Ainsi s'éteignit cette lignée des vidomnes d'Orsières.

#### Première branche collatérale.

Jean I<sup>er</sup>, fils de Jacques, coidomne d'Orsières, épousa Lionette de La Tour, fille de Pierre Simonis. Par acte passé au château de Saxon, il prêta hommage au prince-évêque, en 1322, pour la part des biens provenant de son beau père, à Veysonnaz, Nendaz, Magnot et Chamoson, où il demeurerait. Il laissa Perrot, Guigonne qui suivent et Agnès, dont Rolet de Sierro, épousa la fille Jeanne.

L'ainé, Perrot d'Orsières, donzel, s'intitulait seigneur de Veysonnaz, en 1375. Il mourut sans postérité.

---

(1) Rameau, manuscrit.

(2) de Rivaz : Topographie.

(3) de Rivaz, l. c.

Sa sœur, Guigonne, d'Orsières, mariée à N. de Pontverre, d'Aigle, porta la seigneurie de Veysonnaz à ses fils Jean et Guillaume de Pontverre, qui vendirent ce fief, en 1424, pour 100 florins, à Christophe Caymis, écuyer de l'évêque de Gualdo.

### Deuxième branche collatérale.

De Nicolas, vidomme d'Orsières (1292-1306), descendait Jean II, époux de Béatrice, (de la Tour de Granges ?). Notaire, il stipula plusieurs actes, et remplissait, en 1324, les fonctions de lieutenant de Pierre d'Aigle, vidomme de Sion. Il eut une fille, Françoise, mariée à Amédée Chevrillot, qui, décédé vers 1350, fonda son anniversaire à la cathédrale de Sion. Bourgeois de Sion et de Sierre, il habitait ces deux localités.

### Troisième branche collatérale.

Pareillement fils de Nicolas d'Orsières, Guillaume, frère de Jean, épousa Elique, sœur de Béatrice. Décédé prématurément, ainsi que sa femme, il laissa sous la curatelle de son frère, le prédit Jean II d'Orsières, des enfants parmi lesquels Jeannot, l'ainé, qui héritèrent par leur mère de Christine de La Tour de Granges, sœur d'Agnès, épouse de Walter de Chamoson, vidomme, toutes deux filles de Guillaume de La Tour de Granges, et de Perrette de Venthône.

A Guillaume, succédèrent Jeannot, Jean-Henri et Aymon d'Orsières, qui achetèrent des biens à Drône, sur Savièse, en 1343 (de Rivaz). Ils disparaissent depuis des actes, n'ayant probablement pas de descendants, à l'exception de Jean, qu'il faudrait peut-être identifier avec son homonyme, secrétaire du comte de Savoie, vers 1337, (selon d'Angrevile), et.... François, donzel, châtelain ou lieutenant du vidomme de Genève ?

A observer qu'un Berthold de la Tour possédait vers 1295, on ne sait trop comment, par achat ou alliance, une part du vidomnat d'Orsières, qui passa successivement de père en fils à Guillaume en 1338, puis à Berthold en 1367. Celui-ci ne paraît pas avoir laissé de descendance.

## CHAPITRE 8

### Les familles féodales d'Orsières

#### Les Cavelli

Outre les nobles d'Allinges, connus sous le nom « d'Orsières », parce qu'investis du vicedominat par la Savoie, famille dont nous avons déjà parlé au chapitre précédent, il nous reste à dire quelques mots de la famille Cavelli, (orthographié actuellement Cavelly). Cette famille, établie à Aigle au XIII<sup>e</sup> siècle, se fixa d'abord à Ollon (Vaud). Elle forma trois branches en Valais : à St-Maurice, puis à Orsières et enfin à Conthey. Dans cette dernière localité, on relève le nom de Perronnet Cavelli, qui fonctionna en qualité de commissaire du duc Louis de Savoie dans un conflit entre Savièse et Conthey. Les Cavelli de Conthey se confondirent avec les Bertherinis, à la fin du XV siècle<sup>1</sup>.

De la branche de St-Maurice, **Perrod**, le premier signalé, vivait dans ce bourg vers 1296. Mentionnons encore :

**Jean**, notaire à St-Maurice (1330-1347) ;

**Pierre**, syndic en 1340 ;

**Perrod**, syndic en 1382 dans le même endroit.

**Amédée**, notaire, banneret en 1475, se trouve à cette époque avec le qualificatif de **noble**, que sa descendance conserva. Cette famille avait son tombeau à l'abbaye. Les précédents personnages portaient, sans doute, le titre de notaires impériaux. Se rencontrent encore avec cette qualification honorifique : Gaspard (1439) ; Udrie (1376) ; Guillaume (1458)<sup>2</sup>.

Les actes citent en outre :

**Rodolphe**, notaire apostolique, châtelain de St-Maurice en 1516, banneret en 1512 ;

---

(1) Rameau, manuscrit.

(2) Philippe Farquet.

**Claude** son fils, lieutenant gouvernal en 1532, châtelain en 1533, banneret en 1546 ;

**Barthélemy**, lieutenant gouvernal de 1560 à 1569 ;

**Hugues** ou **Hugonnet**, chanoine et recteur de l'hôpital du lieu, de 1332 à 1336 ; **François**, chanoine, curé de Sion de 1425 à 1452<sup>1</sup>. —

La branche de St-Maurice s'éteignit en 1599.

Une famille Cavelli venue d'Orsières, ou St-Maurice acquit la bourgeoisie de Martigny vers le milieu du XVe siècle. Pendant de longues années elle y remplit des fonctions variées : elle disparut dans la seconde moitié du XVIe siècle (Notes de Ph. Farquet). Les Cavelli de St-Maurice essayèrent à Orsières vers 1380. En 1399, on trouve **Udric**, notaire, qui signait : « Moi Udric Cavelli d'Agaune demeurant à Orsières. **Frédéric** Cavelli est témoin, en 1412, dans une reconnaissance en faveur de l'église d'Orsières<sup>2</sup>. En 1433 **Humbert** Cavelli, fonda une messe à célébrer le jour de l'Immaculée Conception, à l'autel de St Jacques. Leurs descendants habitèrent le château du Châtelard venant des d'Allinges.

Quelles fonctions exercèrent-ils dans la localité, celles de châtelain ou de métral ? L'histoire ne le dit pas. D'après l'abbé Rameau, ils remplissaient certaine fonction seigneuriale. Nos registres paroissiaux mentionnent cette famille avec la qualification de noble. On y rencontre les noms suivants : noble **Jean**, mort en 1630 — ; son fils **Etienne**, recteur de l'église, mort en 1650 ; — noble **Pierre** Cavelli, témoin à un mariage le 26 juin 1660 ; — noble **Humbert**, mort vers 1665 ; — ses fils : **Jean-Jacques** notaire, 1661-1731 ; **Pierre** notaire, 1704 ; — noble **Antoine Joseph** (1762) ; **Pierre Nicolas** notaire (1768) ; — **Jean-Joseph**, curial à Fully, (1768). On relève encore, mais sans particule : **Joseph** Cavelli, notaire 1804, et **Pierre Nicolas**, notaire 1812<sup>3</sup>.

Quant au titre nobiliaire, il disparut probablement à la Révolution française, cette grande niveleuse de classes, dont les fâcheuses conséquences se firent sentir jusqu'à nous.

---

(1) Jules Bertrand.

(2) Archives d'Orsières.

(3) Registres paroissiaux d'Orsières.

Les Cavelli, dont les descendants existent encore à Orsières-ville et Somlaproz, donnèrent aussi plusieurs religieux à la Maison du Grand-Saint-Bernard. A citer spécialement : **Jean Nicolas Cavelli**, né à Orsières le 6 Avril 1711, prieur de Lens de 1744 à 1747 ; puis au Bourg-St-Pierre, de 1747 à 1760 Il excellait comme prédicateur et administrateur temporel. **Antoine Philibert** de Cavelli, né à Orsières le 16 Janvier 1746, décédé comme diacre à l'hôpital de Sion, le 16 Mars 1769 ; **Nicolas**, né le 10 septembre 1745, vicaire à Liddès 1781-89, puis curé de Bovernier 1789-1815<sup>1</sup>.

---

(1) Registres paroissiaux d'Orsières.

## CHAPITRE 9

### La Métralie.

A côté du vidomnat, il existait à Orsières un second office, la métralie.

A conclure, par analogie, avec ce qui se passait dans d'autres localités, il y a lieu de croire que cet officier n'exerçait que la basse juridiction, aidant le châtelain de St-Brancher et le vidomne d'Orsières dans l'exercice de la justice, dans les cas de peu d'importance ou dans les questions de police. A lui donc de saisir et de citer les coupables, d'appeler et d'interroger les témoins, d'exécuter les ordres de ses supérieurs, de porter certains bans ou amendes.

Le métral, ainsi qu'à Bagnes, commandait probablement les effectifs militaires de l'endroit.

Sous les Hauts-Valaisans, la bannière d'Entremont organisée aura d'autres officiers.

Le métral, ailleurs, avait encore à sa charge les mesures d'ordre et de police. D'entente avec le vidomne, il surveillait les établissements publics, procédait, avec les syndics, au limitage des communaux et des propriétés, présidait aux viances, à l'inspection et aux manœuvres des chemins vicinaux, faisait la visite des poids et mesures etc.<sup>1</sup>.

Servant d'aide au châtelain et au vidomne, à la cour de justice desquels il remplissait un peu les fonctions d'huissier, le métral, à la disparition du vidomnat, vit ses droits augmenter, ce que nous constaterons surtout sous l'administration haut-valaisanne, où notre officier deviendra le personnage important de la localité.

On ne connaît point de charte traitant des avantages de cette charge au moyen-âge. Pourtant, en procédant par analogie, il conviendrait d'envisager la métralie comme un emploi féodal, où les titulaires se succédaient de père en fils,

---

(1) Grem. V introd. et Hoppeler.

avec des droits déterminés, mais aussi des obligations envers le souverain, auquel ils prêtaient le serment de fidélité et servaient des prestations.

D'aucuns placent la métralie dans la famille des nobles d'Allinges qui possédaient déjà le vidomnat.

Ne faudrait-il pas attribuer le petit nombre de métraux connus au moyen-âge au fait qu'on les élisait sans autre ?

Quoi qu'il en soit, au principe, les comptes de Turin ne laissent plus de doute depuis la seconde moitié du XIV siècle, où cet emploi se trouve, ainsi qu'à St. Brancher, revêtu par des particuliers, nommément des Alamandi. L'un d'entre eux, Henriod, en 1377, obtint la métralie à vie, moyennant le paiement de 6 livres et 60 sols mauriçois annuels à faire en deux termes.

Après la disparition du vidomnat par l'extinction de ses titulaires, l'office de la métralie gagna en importance.

1259 Berthold... *quondam mistralis Orseriarum*,

1260 ? Pierre... métral d'Orsières.

1360 Allmandi Henriodus, déjà métral de St. Brancher pour la Savoie en 1359. Il paya 20 livres mauriçoises au comte pour les rentrées de la métralie d'Orsières. Plus tard, il versa de même 6 livres et 10 sols pour obtenir cet office à vie.

1415 Rossy (Rausis, Rosset ou Rossier ?) Thomas, d'Orsières, paie 10 florins par an pour la métralie.

1428 Truchoz (Truchard) Pierre, métral.

1456 Picard Pierre, métral.

---

## CHAPITRE 10.

### La communauté.

Dès le treizième siècle il existait à Orsières, une communauté. Sa vie, d'abord restreinte, commença sous la Savoie. Il n'y eut d'abord que les réunions du **plaid**,<sup>1</sup> convoquées et présidées, en mai et en octobre par le vidomme. Y assistaient tous les chefs de ménage. Cette assemblée se réunissait probablement sur le cimetière, sinon dans l'intérieur de l'église, au son de la cloche. Des réunions se tinrent plus fréquemment ensuite, réunions où l'on traitait des intérêts généraux, où l'on faisait les règlements touchant les alpages et les forêts, où l'on communiquait les mesures de police. Au début le plaid constituait le principal facteur des relations de la généralité<sup>2</sup>.

Cependant, la vie communale se développait davantage. Le 31 Juillet 1376, le comte Vert Amédée VI donna à Orsières des franchises, moyennant le cens annuel de quinze florins d'or environ trente francs par année. Ces privilèges consistaient entr'autres en mitigation de la main morte. Jusque-là, les biens de tout main-mortable qui descendait dans la tombe sans enfant légitime, allaient au souverain. Désormais tout homme mourant sans descendant direct pouvait, par testament, disposer des deux tiers de ses biens, et les propriétés indivises entre frères et sœurs échappaient aussi à la servitude de la main-morte. Même les illégitimes pouvaient tester en faveur de leurs enfants. (Concession du comte de Savoie par lettre du 18 Juillet 1356, dans les franchises de 1376<sup>3</sup>).

De plus, le châtelain de St-Brancher devrait tenter l'action judiciaire à Orsières, et ne point, sans raison, conduire l'accusé à St-Brancher, comme cela se faisait abusivement dans le passé. A ce sujet existent plusieurs arrêtés du comte, du 15 Octobre 1346, de 1354 et les franchises de 1376<sup>4</sup>.

---

(1) Le plaid ou assemblée primaire.

(2) van Berchem Guichard Tavelli 15 ss.

(3 et 4) Archives d'Orsières, nos 21 et 22.

En outre, les habitants de la localité pouvaient jouir des forêts, des pâturages, des eaux dans toute la paroisse, moyennant vingt sept livres et cinq sols par année ((environ 160 francs) <sup>1</sup>.

Jusqu'alors les gens d'Orsières devaient cuire leur pain dans les fours de la localité. Le comte leur accorde le droit de faire désormais leur pain ailleurs. Déjà en 1374, une lettre du comte leur concédait la faculté de faire les viances, probablement avec le vidomne <sup>2</sup>.

Le comte Vert ne s'en tint pas à ces seules faveurs. Le 27 novembre 1379, il accordait un marché chaque mardi et une foire fixée au 24 Août, transférée plus tard à l'octave de St-Michel, par l'évêque de Sion, Walther Supersaxo <sup>3</sup>.

Et comment la communauté s'administrait-elle ? Par des **procureurs** chargés de la chose publique, dont quelques-uns avaient le nom de **syndics**, dès 1352. Il s'en trouvait sans doute dans chaque village ou quartier. A eux de gérer les affaires de la communauté, de dresser des règlements pour les eaux et les forêts, pour les établissements publics, les communaux, les foires et les chemins du lieu, avec la participation d'abord du vidomne, puis du métral; à eux de répartir et de diriger les corvées, de délivrer les patentes pour les débits de vin ; à eux de louer les pâturages communs, de liquider les questions pendantes avec les communautés environnantes ; à eux, enfin, de veiller aux intérêts généraux de la généralité et de présenter les comptes à l'assemblée communale qui les approuvait.

Une lettre du 10 Juin 1352, émanant de l'autorité supérieure, traite de la manière dont les syndics peuvent imposer des **bans** ou amendes à leurs administrés <sup>4</sup>.

La communauté se développa sous le régime des comtes de Savoie, qui lui accordèrent des privilèges dans le cours du temps, en 1328, 1350, 1356, 1376, 1379, 1388, 1396, 1431 (archives d'Orsières.) Par contre la communauté d'Orsières reconnut les droits du comte sur elle le 26 avril 1334, en 1356, en 1360, etc..

---

(1, 2, 3, 4.) Archives d'Orsières.

De ce qui précède nous pouvons conclure que les comtes de Savoie favorisèrent le mouvement des communes, et leur administration nous apparaît douce et bienfaisante, généralement. — Les tracasseries et l'arbitraire, en matière d'administration et de justice, demeurent le fait des officiers savoyards, désapprouvés par leur prince<sup>1</sup>.

---

(1) Archives d'Orsières.

## CHAPITRE 11.

### Le militaire.

Nous avons vu que les vassaux nobles avaient des obligations envers leur souverain, comme les hommes libres et les serfs, du reste, à l'égard de leur seigneur. Or, parmi ces prestations du moyen-âge, il faut citer le service militaire.

En quoi consistait-il ? Les actes parlent de la chevauchée qui exigeait de chaque feu un homme pour accompagner gratis, sous la conduite de son seigneur, le comte de Savoie, à son passage à travers l'Entremont, ou bien encore à la guerre. Si l'armée opérait dans le voisinage, le service militaire se faisait aux frais des participants, sinon aux dépens du comte <sup>1</sup>.

A l'exemple de maintes localités de l'Entremont, Orsières devait au château de Chillon des prestations qui consistaient en trois jours de manœuvre par année, redevance qu'il racheta dans le cours du temps <sup>2</sup>.

Ainsi qu'ailleurs, à Bagnes, par exemple, le métral devait conduire la troupe.

Et comment se faisait primitivement ce service militaire ?

A cette époque reculée, il ne se trouvait pas aussi bien organisé que plus tard. L'on ne distinguait guère que deux corps principaux : les **fantassins** et les **cavaliers**. Les nobles et les chevaliers particulièrement, car il s'en rencontrait aussi dans notre châtelainie, servaient dans la cavalerie, et le vulgaire dans l'infanterie.

Quelquefois les localités comme Liddes devaient une ou des bêtes de somme pour le transport des bagages et des vivres de l'armée <sup>3</sup>.

---

(1) Hoppeler : Beiträge.

(2) Archives d'Orsières.

(3) Abbaye de St-Maurice.

Le château du Châtelard joua-t-il un rôle militaire à cette époque ? Probablement, puisque les nobles d'Allinges, vidomnes d'Orsières, occupaient cette forteresse ; elle se signale encore de nos jours par une grande porte cochère faisant face au chalet Florentin Gabioud-Rausis. Assurément aucun document de cette époque ne nous parle du guet et de l'escarguet<sup>1</sup>.

Par contre, un acte de 1327 dit que, redoutant un coup de main du comte Edouard de Savoie, le châtelain épiscopal de Martigny armait dix **clients** ou soldats armés de l'épée, du bouclier, de la lance et de la cervelière de fer. Sans avoir l'importance des châteaux de Martigny et de St-Brancher, celui d'Orsières devait renfermer quelques défenseurs, au moins en temps de guerre.

---

(1) Rameau - Châteaux - 24.

## CHAPITRE 12.

### Usages féodaux, populations, fléaux.

1. **Usages féodaux.** — Pour juger sainement du moyen-âge, il faut le comprendre. A cet effet, il importe d'étudier les institutions de cette époque concernant l'administration, la justice et le service militaire ou chevauchée, la dime et les autres usages féodaux.

Le seigneur conservait sur ses vassaux des **droits directs et indirects**. Parmi ces derniers figuraient le **moulin** et le **four banal**. Dans l'étendue d'une juridiction, le prince, seul propriétaire des eaux et des forêts, élevait les constructions nécessaires à la communauté : ainsi les moulins. Par contre, les ressortissants de l'agglomération devaient y amener moudre tout leur grain. Bien plus, le seigneur avait un droit de four, et tous ses sujets y venaient, de règle, faire cuire leur pain. A ce propos, les franchises de 1376 contiennent la recommandation au châtelain de St-Brancher et aux officiers de l'endroit de ne pas forcer les habitants à cuire leur pain dans les fours d'Orsières, à moins qu'il n'existe dans les villages et pour certaines gens une habitude contraire.

A citer encore les battoirs et les foulons du prince loués à des particuliers dans les différents villages de la commune. En 1414, les héritiers du vidomme François d'Orsières payaient 20 livres mauriçoises de cens annuel pour tous les fours, battoirs, foulons et moulins de la paroisse<sup>1</sup>.

Un autre droit féodal attribuait au vidomme d'Orsières le **prélèvement des langues du bétail de boucherie**. Ainsi l'acte d'inféodation de cet office par Frédéric II, plus tard empereur d'Allemagne, fait mention de cet usage, que les nobles d'Allinges durent exercer à Orsières<sup>2</sup>.

(1) Turin, comptes de la Châtellenie de St-Brancher 1414.

(2) Archives de Lausanne.

Le prince exerçait aussi un droit de chasse, se réservant notamment pour tout ours abattu une patte droite, la peau et le gros intestin. Après entente, il consentit à ne prendre que 2 deniers par animal tué. Les comptes de Turin, en 1472, parlent de cette valeur perçue par le châtelain de la commune d'Orsières, qui avait débarrassé la région d'un de ces plantigrades.

La **dîme** constituait une servitude du moyen-âge. Elle consistait à donner à l'Eglise et aux seigneurs la dixième partie de ses produits ou de ses récoltes. Dans certaines localités de notre pays, comme ailleurs, du reste, l'on prélevait la dîme des animaux naissants, la dîme du vin, des fèves, du blé, etc. Des actes mentionnent que, sur notre territoire, cette dernière consistait, pour l'agriculteur, à laisser sur le champ la onzième gerbe<sup>1</sup>.

Nombreuses à Orsières, les dîmes, dans le cours du temps, passèrent à divers propriétaires ecclésiastiques et laïcs... La commune les rachètera peu à peu, du seizième au dix-neuvième siècle<sup>2</sup>.

Vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, les possesseurs de fiefs exagéraient à ce point leurs prétentions que, le 27 mai 1542, les délégués d'Entremont, de Martigny et du Centre s'assemblèrent à Sion, dans la maison Albi, pour amener ces nobles à user de leurs droits avec plus de modération. Le syndic Jean Rossier et le conseiller Martin Girod y représentaient Orsières<sup>3</sup>.

**2. Fléaux.** — Différents fléaux éprouvèrent Orsières dans le cours des siècles, entr'autres les **inondations** et la **peste**. L'histoire signale nombre de méfaits de la Dranse, dans l'Entremont et à Martigny, où elle débouche dans la plaine du Rhône, notamment en 580. En 1469, une trombe occasionna une crue d'eau qui emporta tous les ponts de l'Entremont et inonda Martigny-Bourg<sup>4</sup>.

Il y eut également des saisons particulièrement froides et humides qui gênèrent beaucoup les campagnards. Ainsi,

---

(1 et 2) Archives d'Orsières.

(3) Notes Philippe Farquet.

(4) Boccard 357 : de Rivaz.

dans les années 1230, 1314, 1333, les pluies furent continuelles pendant plus de deux mois. En 1369 et 1401, elles tombèrent sans interruption, depuis la mi-mai jusqu'à la mi-septembre.

Quant aux **incendies**, ils éprouvaient sans doute fréquemment nos populations, au moyen-âge, alors qu'on ignorait et pompes et hydrants. Selon les chroniques, le feu aurait détruit la seconde église, à la fin du quinzième siècle, lors des guerres du Valais contre la Savoie <sup>1</sup>.

Que dire de la **peste** qui ravagea l'Europe entière, l'été 1349 ? On l'appelait **l'extra-mors**, parce que de cent il ne restait que neuf. Partout la montagne se sentit plus éprouvée que la plaine. Rien d'étonnant, si l'on remarque que la population d'Orsières aurait diminué de moitié ; qu'elle aurait presque disparu dans certains hameaux.

---

(1) Chanoine Hubert : Bulletin paroissial.

## CHAPITRE 13.

### Jugement sur l'administration de la Savoie.

Qui étudie sans parti pris l'administration du Bas-Valais sous la Maison de Savoie, la trouvera généralement douce et bienfaisante. Ainsi que les évêques de Sion, les princes de cette famille favorisèrent le développement des communes naissantes par la concession de franchises aux bourgs de St-Maurice, de St-Brancher, de Saillon, de Conthey, d'Aigle, de Monthey, et notamment à Orsières, le 31 juillet 1376, sous le comte Vert<sup>1</sup>. Ils s'intéressèrent au sort de leurs sujets, et prirent souvent leur défense contre leurs propres officiers<sup>2</sup>.

A l'effet de prévenir les abus et d'assurer une sage administration, la Savoie donna de bonne heure, sinon une législation complète pour régler la marche des affaires administratives et judiciaires, du moins des règlements utiles pour inculquer la moralité, pour punir les parjures, les blasphémateurs et les personnes de mauvaise vie. A leur entrée en charge, les châtelains savoyards devaient prêter serment de respecter partout les statuts et les usages en vigneur, et rendaient un compte exact de leur gestion à la fin de leur mandat.<sup>3</sup>

Au reste, pour empêcher les excès de zèle et prévenir les mesures tracassières de leurs officiers, les princes de Savoie consentaient à examiner les recours administratifs et judiciaires de leurs sujets.

Pour assurer même une bonne administration de la justice, ils établirent des baillis dans chaque province, afin de contrôler les réclamations, entendre les plaintes et juger en appel<sup>4</sup>.

Dans ces conclusions, il sied de ne pas oublier un titre essentiel de reconnaissance du Valais envers la Maison de

(1) Grem. II, III, IV, passim.

(2) Archives de St-Brancher.

(3 et 4) Tamini : - Les châtelannies savoyardes -.

Savoie, dont les membres demeurèrent les protecteurs de la religion catholique dans leurs Etats et s'employèrent pour la conserver chez nous. Témoin l'intervention de S. François de Sales et le dévouement des capucins savoyards, au début du dix-septième siècle. En reconnaissant que les nombreuses guerres, dans lesquelles la Maison de Savoie se trouva engagée pendant les quinzième et seizième siècles, grevèrent parfois nos populations, il faut, pour être juste, admettre que notre pays n'eut qu'à se louer du régime savoyard.

---

## SECTION 2.

### Orsières sous les Haut-Valaisans (1475-1798).

#### CHAPITRE 1.

##### Conquête du Bas-Valais par les dizains.

Les Confédérés se trouvaient en guerre avec Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. D'abord hostiles, Milan et la Savoie prirent le parti de ce prince altier, tandis que le Valais embrassa la cause des cantons suisses, ses alliés. Des démêlés fréquents éclataient dans la vallée du Rhône entre Conthey et Savièse : entre Nendaz et Sion, au sujet des pâturages. De part et d'autre, on désirait en finir et l'on se préparait à la guerre <sup>1</sup>.

La duchesse Yolande envoya en Valais, pour surveiller les événements, une forte armée commandée par le sire Pierre de Gingins, qui occupa Conthey et somma la ville de Sion de se rendre. Sur le refus de la garnison de livrer la place, les assaillants engagèrent la lutte avec les soldats épiscopaux, sous les murs de Sion. Déjà les bataillons du prince-évêque paraissaient faiblir, quand, par le Sanetsch, déboucha un secours de 3000 Bernois et Soleurois, qui assurèrent la victoire des Valaisans à la **Planta**, le 13 novembre 1475. Parmi les morts se trouvait noble Henri de Monthéolo, chef du contingent entremontant dans l'armée savoyarde <sup>2</sup>.

Profitant de leur succès, les vainqueurs envahirent le Bas-Valais, détruisant les châteaux de Conthey, de Riddes, de Saillon, de Saxon, de Martigny et de St. Brancher jusqu'à St-Maurice. Ils reprirent les armes, envahissant le Chablais, au printemps 1476.

À la conclusion de la paix de Fribourg, les Haut-Valaisans gardèrent le pays, de la Morge de Conthey à la Vièze de Monthey, pour en former le gouvernement sujet de St. Mau-

---

(1, 2) Boccard 125.

rice : tandis que Berne conserva les quatre mandements d'Aigle, de Bex, d'Ollon et des Ormonts. Dès lors Massongex, arraché par le comte de Savoie à l'évêché de Sion par le traité de 1384, revint à ce dernier et forma une seigneurie épiscopale dans le gouvernement haut-Valaisan.

Après la conquête, les Haut-Valaisans organisèrent le territoire occupé et placèrent à St-Maurice, un **gouverneur** choisi, à tour de rôle, pour deux ans, par les sept dizains du Haut-Valais.

Ce magistrat cumulait les diverses fonctions administratives, judiciaires et militaires, habitant le château près du pont de St-Maurice.

Après ces événements les Valaisans vécurent en paix avec le duc de Savoie, et entretenirent même avec lui, surtout depuis la Réforme, des relations amicales.

Ils avaient raison. Au moment où Charles-Emmanuel Le Bon se trouvait engagé dans une guerre contre la France, les Bernois, au début de 1536, sans motif et au mépris des traités, envahirent les Etats Savoyards, les Pays de Vaud, de Gex et du Chablais, pillant et brûlant les églises, profanant les objets du culte comme de véritables Vandales. Mais l'évêque de Sion, Adrien I de Riedmatten surveillait les événements par Gilg Imahorn, son gouverneur de St-Maurice, qui s'aboucha avec les gens de Monthey et des bords du lac, effrayés de ce brigandage et de cette impiété. Pour protéger ses voisins sans défense et assurer leur antique foi catholique menacée, le prélat consentit à occuper leur pays. Les bataillons des Haut-Valaisans, mobilisés à Sion le 25 janvier 1536, passèrent à Monthey le 5 février 1536, et s'avancèrent jusqu'au bord de la Dranse de Savoie, où ils rencontrèrent les soldats de Berne.

Du pays occupé, le Haut-Valais fit les deux nouveaux gouvernements de Monthey et d'Evian. Cet état de choses dura jusqu'en 1569, où le duc Emmanuel Philibert, vainqueur à St-Quentin, en 1558, tint à régler ses comptes avec les Bernois. Alors le Valais entra aussi en négociations avec lui, rendit Evian à la Savoie, tandis qu'il conserva, pour se couvrir des frais d'occupation, Monthey, qui constitua un nouveau gouvernement dans le Bas-Valais sujet du Haut. Ce traité fixa d'une façon définitive les limites de notre canton, qui s'étend de la Furka au Léman<sup>1</sup>.

---

(1. 2) Rivaz.

## CHAPITRE 2.

### Orsières, dans le gouvernement de St-Maurice.

Maitres du bassin inférieur du Rhône, les patriotes envoyèrent à Monthey, comme à St-Maurice, un gouverneur chargé d'administrer le pays en leur nom.

Le gouvernement de St-Maurice s'étendait de la Morge de Conthey jusque près de la Vièze, comprenant les districts actuels de Conthey, de Martigny, d'Entremont et de St-Maurice. Le gouverneur habitait ce dernier endroit, résidant au château du Pont. Nommé à tour de rôle pour deux ans par les sept dizains du Haut-Valais, ce magistrat prêtait serment à son entrée en charge, et rendait compte de sa gestion à la fin de son mandat.

Et comment définir les attributions de cet officier ?

Il veillait à la sûreté de son territoire et prenait les mesures y relatives. Il assurait l'ordre dans le ressort de sa juridiction, s'occupait des réglemens de police et de leur exécution, surveillait les fiefs de l'Etat et percevait, au nom des Magnifiques Seigneurs, les redevances annuelles, sans compter les taxes, les permissions, les amendes, dont une partie lui revenait comme casuel. Usant des droits de l'ancien souverain, il rentrait, pour le Valais, les biens des main-mortables décédés sans enfants et surveillait l'administration des diverses châtellenies. Enfin, il tranchait les cas d'appel en administration et en justice de deuxième instance, sauf recours au prince-évêque ou à la diète formée des députés des sept dizains.

Et qu'avait-il à sa disposition pour faire observer les lois, les réglemens et punir les coupables ? Il employait les amendes, les confiscations, les supplices et même la peine de mort. La potence s'élevait, pour Orsières, selon quelques-uns, près de Ponsec ; selon d'autres, près de St-Brancher.

Les Haut-Valaisans conservèrent l'ancien état de choses un peu partout, également dans la châtellenie de St. Brancher, dont Orsières continua à faire partie. Son titulaire, le **châtelain**, nommé d'abord par le gouverneur, puis, insensi-

blement, par les gens de sa juridiction, conserva plus ou moins ses anciens pouvoirs administratifs et judiciaires, le militaire excepté. A l'occasion de son élection qui se faisait publiquement, à St-Brancher, les hommes d'Orsières, Liddes et Bourg-St-Pierre y accouraient. Nos ancêtres tenaient beaucoup à ces places honorifiques, et leur repourvue donnait lieu à des rivalités et à des brigues entre communes. Le nouvel élu payait d'habitude un plantureux repas à ses électeurs<sup>1</sup>.

Nous connaissons un certain nombre de titulaires, quelques-uns sortaient d'Orsières ou avaient des relations avec notre localité. Pourtant, le plus grand nombre habitait St-Brancher<sup>2</sup>.

- Vers 1500 Antoine de Loës, châtelain.  
1555 Jean de Loës.  
1565 Jean Nicod de Loës.  
1616-28 Gaspard Fabry, châtelain et banneret.  
1630 Pierre Piamont, châtelain et banneret.  
1640 François Volluz, châtelain et banneret.  
1662 Noble Barthélemy Fabry.  
1666 Gaspard Volluz, châtelain et banneret.

Des ressortissants d'Orsières devinrent même châtelains de Martigny, ainsi :

- 1715 Antoine Gay.  
1732 Joris Jean-Nicolas-Joseph.  
1762 Joseph Volluz.

---

(1, 2) Archives d'Orsières.

## CHAPITRE 3.

### La Communauté.

Après la conquête de 1475, le Haut-Valais promit solennellement aux habitants du pays conquis, de la Morge de Conthey jusqu'à la Vièze de Monthey, de respecter les franchises accordées par la Savoie en 1427 et 1471, d'administrer le pays, notamment l'Entremont, et d'y rendre la justice comme avant la guerre.

De son côté, notre communauté jura soumission et fidélité au nouveau souverain, en particulier en 1523, à l'évêque élu Philippe de Platéa, à Adrien II de Riedmatten, en 1606, et fréquemment au gouverneur de St-Maurice, le représentant des sept dizains<sup>1</sup>.

L'Etat traita même avec bienveillance la population d'Orsières, s'employant à la libération des redevances dues aux différents seigneurs de Coudrée, 1570, de Quartéry, 1605, etc.

Lui-même fit certes quelques cessions directes à notre communauté. Ainsi, le 15 juin 1593, il abolit le droit d'échûte pour deux cents écus de cinquante gros chacun, monnaie de Sion. Plus tard, par une décision de la diète, il réduisait les redevances des laods (droit de mutation), à 200 écus<sup>2</sup>.

Néanmoins, Orsières restait redevable à l'Etat du Valais, comme au comte de Savoie, selon les reconnaissances de 1540, de l'hommage lige, d'un cens (location) annuel de 27 livres mauriçoises, et 5 sols pour les forêts et les pâturages. De cet argent, assurément, 13 livres revenaient à l'Abbaye de St-Maurice, 10 à l'hôpital de Villeneuve, 40 sols mauriçois restaient à l'Etat pour les trois jours de manœuvres au château de Chillon et la chevauchée<sup>3</sup>.

En outre, il inféodait (louait) pour 7 florins annuels de Savoie, en 1771, le four banal d'Orsières-Ville à Jean-Antoine, fils de Jean Joris, notaire, de la Place, et consorts.

L'Etat avait aussi droit à la livraison de 48 moutons.

---

(1. 2. 3) Archives d'Orsières.

Notre communauté se trouvait encore sous la servitude de la main-morte. Elle s'en libéra peu à peu. Ainsi, Antoine de Stockalper, le gouverneur de St-Maurice, le 7 février 1620, déclara qu'il n'y a pas de main-morte pour les biens immeubles. En 1717, les gens d'Orsières obtiennent l'affranchissement de la main-morte des meubles. Cette servitude féodale disparut donc peu à peu dans le cours de notre période.

De ce qui précède nous pouvons constater un développement réjouissant de la communauté.

La population rachetait lentement les droits féodaux, les laods ; elle se libérait des droits de la main-morte, obtenait des concessions au sujet des viances, de la délimitation des propriétés, de la surveillance des poids et mesures, de la police des auberges, d'entente, sans doute, avec le métral.

A propos de la métralie, sa repourvue qui appartenait d'abord au souverain, passa lentement à la communauté.

Orsières, au point de vue administratif, vit encore ses conditions s'améliorer et s'étendre ses pouvoirs, obtenant plus de liberté pour user des biens communaux, pour exploiter les pâturages et les forêts, enfin pour disposer de soi et se gouverner plus librement.

Présidait toujours à l'administration locale un **conseil** formé de **syndics** et de **procureurs** ; il s'occupait du ménage communal, mais on lui laissait plus d'initiative, plus d'attributions, plus de latitude enfin que dans le passé.

A sa tête se trouvait le **métral**, qui dirigeait les séances et cumulait maintes fonctions<sup>1</sup>.

---

(1) Archives d'Orsières.

### Liste des syndics.

A Orsières, il existait une communauté dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Celle-ci s'administrait par des procureurs, dont quelques-uns se nommaient syndics dès 1352. Dans leurs attributions ces derniers avaient la direction du ménage communal, mais particulièrement le soin des finances. Il s'en rencontrait sans doute dans chaque village ou quartier important de la communauté. Difficile, dès lors, de livrer une liste complète de ces titulaires. Voici pourtant, quelques noms glanés par M. Mudry dans les registres paroissiaux, jusqu'au nouveau régime de 1798. Ils contribueront à donner à cette modeste étude un goût de terroir, complètera l'histoire des familles et intéressera particulièrement un certain nombre de lecteurs.<sup>1</sup>

- 1456 Maillard Perrod, Rossier Jean et Tissières Humbert.
- 1461 Biselx Raymond et Formaz Jacquemet.
- 1538 Voutaz Nicolas, ville ; Berthollet Jacques, Issert ; Formaz Etienne, La Rosières ; Lovey Jean, Soulalex.
- 1542 Rossier Jean.
- 1544 Biselx Pierre, Thétaz Martin, Giroud Jacques.
- 1565 Joris Jacques, Formaz Nicolas, d'Issert.
- 1631 Joris Jean, Sommet du Bourg.
- 1633 Charrex Nicolas, Vernay Léonard, Tissières Jean, Sarasin Nicolas.
- 1640 Joris Nicolas, ville.
- 1642 Thétaz Martin, Issert ; Borgey Léonard, Commeire ; Pellouchoud Sébastien, Soulalex.
- 1649 Gay Philibert, Bourgeal, et Thétaz Etienne.
- 1652 Pellouchoud Bastian, Soulalex ; Vernay Pierre, Issert ; Formaz Jean, Issert ; Rausis Angelin, Chamoille.
- 1662 Cavelly Pierre.
- 1664 Copt Pierre, syndic et notaire.
- 1665 Joris Grat, Rossier Nicolas, Maillard Pierre, Gabioud Nicolas, Pittier Martin, Rossier Pierre.
- 1666 Copt Claude, Issert.
- 1668 Biselx Daniel.
- 1678 Michellod Jean, Montaut.

---

(1) Archives paroissiales.

- 1679 Bourgeois Etienne, Commeire.  
1682 Fontannaz Pierre, Prassurny.  
1683 Charrex Etienne, des Feuilles, et Thétaz Martin, Issert.  
1688 Formaz Martin, Ville.  
1690 Joris Jean-Antoine, de la Place.  
1691 Farquet Jean-Baptiste et Lovey-Crettex Philibert.  
1692 Rausis Nicolas.  
1695 Biselx Etienne.  
1696 Tornay Jean-Joseph, Soulalex.  
1701 Joris Jean, La Rosière.  
1704 Joris Nicolas, Châtelard.  
1705 Volluz Jean, Ville.  
1706 Hubert Jean, Somlaproz.  
1707 Volluz Nicolas.  
1708 Murisier Jean, Issert.  
1709 Copt Jean-François, Issert.  
1711 Lovey-Crettex Etienne, Soulalex.  
1719 Formaz Jean, Pradefort.  
1720 Joris Jean-Maurice, sous la Montaut.  
1721 Cavé Jean-Barthélemy, Châtelard.  
1723 Sarrasin Jean, Ville.  
1724 Lovey Jean-Nicolas, Reppaz, et Volluz Jean, Issert.  
1732 Copt Jean-Joseph.  
1736 Gaillard Jean-Antoine, Ville.  
1737 Volluz Nicolas, Prassurny et Copt Jean-Nicolas.  
1738 Murisier Antoine, Chez-les-Reuses, et Formaz Jean, Ville.  
1739 Biselx Jean-Joseph, Somlaproz.  
1747 Joris Jean-François, milieu de Ville.  
1749 Pittier Jean-Nicolas, Bourgeal.  
1754 Addy Nicolas et Joris-Nicolas-Boniface, Ville.  
1756 Tornay Simon-Nicolas, Somlaproz, et Cavé Jean-Pierre, Ville.  
1757 Tissières Jean-Marie, Issert, et Volluz Pierre-Nicolas.  
1758 Tornay Jean-Nicolas, La Rosière.  
1760 Joris Pierre-Nicolas, Ville.  
1779 Droz François-Joseph, La Rosière<sup>1</sup>.

---

(1) Archives paroissiales.

## CHAPITRE 4.

### Rachat des tailles, Redevances et Dimes, etc..

1<sup>o</sup> Les seigneurs d'Allinges, dont une branche avait fourni, au douzième siècle, les vidomnes d'Orsières, possédaient encore, au seizième siècle, des droits chez nous. Cette famille y était connue sous le nom d'Allinges de Coudrée, titre provenant d'un de leur fief de Savoie.

Le 3 janvier 1564, la commune racheta tout : cens, redevances, services, plaits, usages, dimes, alpages pour le prix de cent cinquante cinq écus d'or au soleil, avec l'effigie du roi de France.

D'autre part, les dizains du Haut-Valais renoncent au droit d'hommage dû par les nobles d'Allinges et de Coudrée, à la suite du prédit rachat par les gens d'Orsières, pour une somme de 13 écus, une fois payés, plus une redevance annuelle de 10 sols mauricois.

2<sup>o</sup> Les Tavelli, de Bex, coseigneurs de Granges, avaient à Orsières des fiefs et des droits, entr'autres un secours extraordinaire, notamment quand ils mariaient leurs filles. A ces nobles, dans ces avantages, succédèrent, par alliance, les de Rovéréa, vers 1550. Or, en 1604, Jeanne de Rovéréa les apporta à son mari Jacques Quartéry, de St-Maurice. Déjà Orsières avait racheté des fiefs et la prestation due au seigneur au mariage de ses filles, en 1595. Le 26 avril 1605, Jacques Quartéry et sa dame cédèrent à leur tour à la commune toutes les redevances et un certain nombre de dimes pour le prix de 6000 florins et 50 ducats.

Restait la grande dime, avec le raccard de Commeiron, au sujet de laquelle notre communauté s'engage à livrer aux de Quartéry, à Martigny-Bourg, 23 sacs de 9 mesures de blé, par arrangement du 23 avril 1724 ; puis, le 23 décembre 1789, elle racheta ce droit pour 350 louis.

Mais le tiers de cette dime avait passé aux de Bons, enfin à la Bourgeoisie de St-Brancher. Orsières se libéra de cette

redevance par le paiement de 4000 florins et de 20 louis d'or, en mai 1790.

3° Notre communauté devait encore des droits aux nobles Fabry, de St-Brancher. Les deux frères Gaspard et Ferdinand lui en donnèrent quittance le 7 janvier 1615, pour le versement de 1250 florins, dont 50 pour les frais.

Dans le cours de cette période, Orsières racheta encore d'autres dîmes moins importantes<sup>1</sup>.

---

(1) Archives d'Orsières.

## CHAPITRE 5.

### L'administration de la justice.

Après la conquête, les sept dizains respectèrent l'ancien état de chose, notamment pour la justice.

Faisant partie de la châtellenie de St. Brancher, Orsières, au point de vue juridiction, continua à relever de son châtelain pour la haute justice, des titulaires respectifs pour les seigneuries particulières restantes, qui disparaîtront peu à peu l'une après l'autre.

Quand il se déplaçait pour venir à Orsières, à l'effet de remplir ses fonctions, le châtelain avait droit à une ration de foin pour sa monture, droit que nos aïeux rachetèrent plus tard moyennant un florin d'or<sup>1</sup>.

En ce qui concerne la basse justice, son administration allait au **métral** qui vit, de ce fait, augmenter l'importance de sa charge. D'employé subalterne du vidomme et même du châtelain, il devint, par la fréquence des cas où il eut à intervenir, le principal personnage d'Orsières, le juge en première instance.

Mais après 1475, un changement survint dans l'exercice de la justice en seconde instance.

Ayant remplacé le bailli du Chablais qui s'occupait des cas en appel, le gouverneur de St-Maurice, de par sa charge, devenait le juge de ces causes. Les personnes mécontentes d'un premier jugement recouraient à lui pour obtenir satisfaction.

Si ce magistrat supérieur ne leur donnait pas raison, il restait encore la possibilité de s'adresser au prince-évêque ou à la diète, qui tranchait en dernier ressort. Pour l'administration de la justice, il y avait à Orsières tout l'appareil qu'on rencontrait ailleurs : la cour, avec personnel et locaux, la banche publique et la prison<sup>2</sup>.

Les membres de la justice se distinguaient par des signes. Une ordonnance souveraine du 26 mai 1666 leur permettait de porter l'épée les dimanches et les fêtes, les jours de foire et aux séances de justice<sup>3</sup>.

Très probablement ces officiers avaient aussi un banc réservé à l'église paroissiale.

<sup>1</sup> 1, 2, 3) Archives d'Orsières ; de Rivaz.

## CHAPITRE 6.

### La métralie.

Après la conquête du Bas-Valais, les Haut-Valaisans conservèrent autant que possible l'ancien état de choses. L'Entremont continuera à former une châtellenie, dont le titulaire résidait à St-Brancher, avec juridiction sur la vallée entière, au point de vue administratif et judiciaire.

Le vidomnat, disparu de la scène par suite de l'extinction de ses titulaires, il restait à Orsières le **métral**, pour représenter et aider le châtelain. Loin de souffrir du changement de régime, la métralie gagna en importance, remplissant peu à peu quelques-unes des fonctions vidomnales.

Son titulaire continuera à administrer la basse justice, à prendre les mesures de police, à vérifier les poids et les mesures, à surveiller les viances et les travaux des chemins vicinaux, que l'on réparait par des corvées imposées à chaque feu.

Au moyen-âge, la métralie peut paraître un office féodal. Quoi qu'il en soit, les comptes de Turin signalent dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle sa repourvue par le châtelain savoyard. Après la conquête du pays par les sept dizains du Haut-Valais, les habitants d'Orsières obtinrent peu à peu le droit de présenter, puis de nommer le métral. C'est ce que prouve une ordonnance baillivale du 21 mai 1734.

De la sorte les habitants, réunis en assemblée, procédaient à son élection, pour deux ans probablement. Le nouvel élu promettait de remplir consciencieusement sa charge.

Bien que la Cour de justice se trouvât à St-Brancher, le métral avait sans doute à Orsières une salle avec auditoire et à sa disposition les jurés, un curial et une prison.

La séparation des pouvoirs n'aura lieu que sous le nouveau régime ; le métral cumulait encore quelques fonctions administratives, prenant part d'office aux assemblées communales, dans lesquelles il jouait, même au-dessus des **syndics**, un rôle prépondérant.

Probablement que l'élu de l'assemblée communale devait obtenir, au commencement surtout, la confirmation du gouverneur de St-Maurice, auquel il prêtait, peut-être dans les mains du châtelain, le serment de remplir fidèlement les fonctions de sa charge <sup>1</sup>.

(1) Archives d'Orsières.

## CHAPITRE 7.

### Liste des métraux d'Orsières <sup>1</sup>.

- 1503 Paris Jean.  
1538 Noble Pierre Cavelli.  
1540 Châtelard Pierre.  
1545 Gaillard Etienne.  
1565 Mariettez Etienne.  
1590 Rossier N. Ses deux filles épousèrent Antoine et Jost de Quartéry, de St-Maurice.  
1592 Malluat (Maillard) Antoine.  
1614 Gay Pierre † 1634, métral pendant de longues années.  
1622 Malluat Daniel fonctionna également durant plusieurs périodes.  
1627 Joris Nicolas, de la Montaut.  
1640 Michellod Nicolas.  
1642 Joris Jean.  
1647 Farquet Nicolas † 1668, remplit pendant près de vingt ans la charge de métral, à la satisfaction de tous.  
1668 Copt Pierre, du sommet du Bourg, métral à plusieurs reprises.  
1673 Michellod Jean, fils du précédent (voir plus haut) exerça également cette fonction pendant plusieurs périodes.  
1688 Joris Joseph.  
1693-98 Farquet François, † 1744.  
1702 Joris Maurice, de l'Ale, † 1712.  
1702 Michellod Jean-Pierre, † 1713.  
1712 Copt Jean-Joseph, † 1733. Par ses mauvais procédés, il rendit pénibles les dernières années du curé Laurent Défayes. Il fit, entr'autres, tomber le droit du curé au

---

(1) Archives paroissiales et locales.

quartier de mouton donné par les fiancés, à l'occasion de leur mariage ; droit reconnu par une ancienne habitude, bien avant 1600.

- 1719 Farquet Jean-François, du Bourgeal.  
1720 Joris Jean-Maurice, sous la Montaut.  
1732 Joris Pierre, conserva longtemps ces fonctions.  
1734 Gaillard Nicolas, renommé également à plusieurs reprises.  
1735 Joris Jean-Pierre.  
1736 Gaillard Jean-Nicolas.  
1746 Gaillard Laurent-Nicolas.  
1752 Copt Jean-Joseph, fils, né en 1725. Après de brillantes études, il entra dans l'armée française où il servit glorieusement pendant quelques années comme lieutenant. De retour dans sa patrie, il se maria. Homme prudent, instruit, aimable, juriste distingué, il remplit l'office de métral à Bourg-St-Pierre, puis à Orsières. Il fut également commissaire, conseiller, banneret. † 1<sup>er</sup> octobre 1782.  
1764 Sarrasin Pierre-Nicolas, † 1766.  
1767 Cavé Jean-Nicolas, réélu maintes fois.  
1768 Cavé Jean-Pierre, métral pendant de nombreuses années. Premier buraliste des tabacs. On lit dans les registres paroissiaux le distique suivant :

« Ci-git nullement regretté  
Le métral Jean-Pierre Cavé ».

- 1770 Copt Pierre-Antoine-Isidore.  
1771 Joris Jean-Nicolas.  
1782 Joris Emmanuel-Boniface, dit « le Gros ».  
1786 Joris Nicolas.

Ainsi, cette charge de métral dura aussi longtemps que l'ancien régime ; elle disparut sous le nouveau qui, avec les droits seigneuriaux, supprima les institutions médiévales.

---

## CHAPITRE 8.

### Le service militaire.

Sous le régime des Magnifiques Seigneurs, le Valais avait déjà quelque organisation militaire.

Les sept dizains constituaient chacun une bannière de 300 hommes, en tout 2100 combattants, sous le commandement du **colonel d'au-dessus de la Morge**. Dans le Bas-Valais, le pays occupé, après avoir d'abord compté 6 bannières, n'en forme plus que 3 : celle de St-Maurice avec la sous-bannière de Saillon ; celle d'Entremont avec les sous-bannières de Conthey et de Saxon ; celle de Monthey, après l'occupation de 1536, avec la sous-bannière d'Ardon-Chamoson.

Ces trois contingents du Bas ascendaient ainsi à près de 1.000 hommes, commandés par un Haut-valaisan, le colonel du dessous de la Morge.

St-Brancher se trouvait être le centre de la bannière d'Entremont, et formait un quart avec Liddes, Bourg-St-Pierre et Saxon ; Orsières comptait pour un autre quart, enfin Bagnes-Vollèges pour la moitié.

Le service militaire obligeait tout homme de 18 à 60 ans, capable de porter les armes. Il était choisi par le conseil de la communauté, d'après l'état de fortune. L'armée se composait de trois classes :

1° La **première élection** correspondant à notre élite ;

2° La **deuxième élection**, à la Landwehr ;

3° Enfin, représentant notre landsturm, la **généralité** comprenait deux groupes : le premier dont faisaient partie tous les chefs de famille ou du moins un combattant par feu, dans tout ménage n'ayant pas un soldat élu, et sans égard à la fortune ; puis le second groupe, tous les hommes capables de porter les armes. Les femmes et les impotents pourvoient à leur remplacement.

Pour la commander, chaque bannière eut, ce semble, trois officiers : le grand banneret, le capitaine-général, le major.

Désigné lui-même par la diète, ainsi que son collègue du Haut, le colonel du Bas-Valais choisissait, à son tour, les offi-

ciers des bannières ; le major, sans autre, un soldat de carrière ; le banneret et le capitaine, sur la présentation des communes.

Ces nominations se faisaient solennellement à St-Brancher.

Après avoir pris connaissance des noms des candidats, le colonel Haut-Valaisan procédait au choix. L'élu offrait, d'habitude, un repas à la troupe.

Ces officiers avaient tous leurs attributions :

Le banneret devait convoquer les réunions militaires, les présider et porter la bannière ; de là son nom ;

Le capitaine général, commandait les effectifs en cas d'hostilités, aux exercices et aux parades ;

Le major, l'instructeur de la troupe, avait la charge de diriger les manœuvres et d'assister parfois, dans les revues, le colonel ou même le gouverneur de St-Maurice. Ainsi, remplissait d'ordinaire ces fonctions, un officier de carrière ; en 1794, Jois Gaspard-Emmanuel, officier en France, et nommé major de la grande bannière d'Entremont.

Nommés à vie, ces officiers pouvaient aspirer à des grades supérieurs. Ils prenaient part d'office aux assemblées des communautés de la bannière, émettant leur opinion, votant selon leur rang.

Bagnes semble avoir toujours eu le capitaine-général et le lieutenant ; Orsières, St-Brancher et Liddes, le banneret.

Nos aîeux paraissent priser fort ces charges, de là des rivalités, des brigues. Aussi leur repourvue, à cause du nombre et des qualités des candidats, n'allait par toujours sans embarras.

Au-dessous de ces officiers, le **sergent** commandait un peloton de 24 hommes ; le **caporal**, le demi-peloton, l'un et l'autre choisis d'abord dans la première élection ; puis dans la seconde élection et la généralité.

Les contingents Bas-Valaisans comptaient aussi des tambours, soit 1 pour 50 hommes, et des fifres. Citons Pierre Nicolas Formaz, tambour-major pour le Bas-Valais, en 1756.

Au premier signal du danger les soldats de la première élection partaient au lieu de destination. Suivaient, au besoin, sur l'ordre du commandant, la seconde, et enfin la généralité.

Les soldats des élections s'armaient et s'équipaient à leurs frais. Par contre, en cas de remplacement, ils recevaient les armes et les munitions de qui les envoyait<sup>1</sup>.

---

(1) de Rivaz ; archives d'Orsières.

**Liste des Bannerets.**

- 1500 ? De Loës Antoine  
1531 D'Allèves Pierre  
1547 Fabry Balthasar  
1555 De Loës Jean  
1560 De Loës Jean-Nicod  
1612 Fabry Gaspard  
1627 Joris Nicolas, porte-drapeau en Piémont  
1640 Volluz François, châtelain de St-Brancher et  
banneret d'Entremont  
1642 Joris Jean  
1645 Gay Philibert  
1666 Volluz Gaspard  
1668 Jacquemettaz Antoine  
1694 Michellod Jean  
1699 Michellod Jean-Pierre  
1719 Farquet François  
1751 Gaillard Laurent-Nicolas  
1757 Joris Etienne-Antoine  
1757 Gaillard Nicolas  
1772 Copt Jean-Joseph-Claude  
1786 Joris Nicolas  
1794 Joris Gaspard-Emmanuel, officier en Fran-  
ce, nommé major de la grande bannière  
d'Entremont.
-

## CHAPITRE 9.

### Service militaire à l'étranger.

Nombre d'officiers et de soldats valaisans s'illustrèrent dans les services militaires étrangers.

Dans notre pays, les grades élevés allaient aux représentants de quelques familles riches et nobles. Qui se sentait du goût pour le métier des armes ne pouvait de la sorte faire carrière chez lui. On comprend, dès lors, que des ressortissants de l'Entremont et même de notre localité prissent des engagements ailleurs. Ainsi quelques-uns se distinguèrent en France, d'autres en Piémont, quelques-uns en Espagne.

Les services militaires étrangers ne commencèrent guère avant le seizième siècle, lors de la rivalité entre François I et Charles-Quint. Il n'y eut d'abord que des engagements isolés, puis se constituèrent des régiments réguliers au XVII<sup>e</sup> siècle.

En 1672, sous Louis XIV, se forma un régiment valaisan, par une capitulation entre le sieur Stuppa, représentant du roi de France, et la famille de Courten, régiment commandé successivement par six colonels de cette famille. En firent toutefois partie d'autres officiers valaisans, entr'autres des Joris d'Orsières, dont quelques membres revêtirent des grades élevés, et des Copt<sup>1</sup>.

Semblable convention se fit aussi avec le Piémont et l'Espagne, vers 1800.

A citer Joris Antoine, porte-drapeau en Piémont, officier en Espagne; François Joris, en 1710; Nicolas Joris, lieutenant-colonel, tué à la prise de Coni, en 1734. Plus tard, François-Alexis Joris, capitaine en France, et chevalier de S. Louis, prit sa retraite en 1785, s'établissant à St-Maurice dont il devint syndic en 1787. De ses frères, Nicolas servit en Espagne, Etienne, en Piémont, comme major; Joseph-Théophile, en qualité de capitaine — Jean-Pierre avait le

---

(1) Archives de Courten, d'Orsières, d'Augreville.

grade de capitaine à Modène. — En 1794, Gaspard-Emmanuel Joris, d'abord officier en France, revêtit la dignité de grand banneret d'Entremont. Jean-Joseph Copt, (1725-1782) lieutenant au service français. Benjamin Copt prit un engagement en Piémont. Rentré au pays en 1797, il devint, sous Turreau, commandant de place, à Martigny et à St-Maurice.

Après le licenciement des anciens régiments suisses au service de la France, en septembre 1792, l'Espagne prit nos soldats à son service. Ils se recrutèrent dans les cantons catholiques. Le Valais fournit aussi un régiment, par capitulation signée par le colonel Jean-Antoine-Adrien de Courten et l'envoyé du roi. Au service de France, on relève en 1805, les noms de Gaspard Joris, sergent, et d'un Copt.

Des Entremontants servirent dans les régiments capitulés, sous la Restauration des Bourbons en France en 1819. Selon les rapports officiels, Orsières comptait 3 soldats en 1820 ; en 1823, 8 ; 19, en 1827, avec Alexis Joris comme lieutenant.

Ce dernier officier, licencié à la Révolution de 1830, revint au pays, où il reçut le commandement d'un bataillon de landwehr. Il joua un rôle au combat de St-Léonard en 1840.

Un des chefs militaires de la Jeune Suisse, il dirigea les expéditions des corps-francs bas-valaisans sur Sion en 1843 et 1844, où sa colonne succomba, au Trient, sous les coups des conservateurs, le 21 mai. Il se réfugia momentanément dans le canton de Vaud. Rentré en Valais en 1847 avec les troupes fédérales, il occupa le poste de chef d'état-major des milices cantonales.

Voici, relevés dans nos registres paroissiaux, les noms d'un certain nombre de soldats morts aux services étrangers.

1628 Bisel Laurent, mort en Piémont.

1629 Lovey Humbert.

1658 Gaillard Nicolas, décédé à la guerre.

Moururent en Piémont, en

1666 Tissières Jean, de Reppaz.

Hubert Nicolas, Ville.

Bertholet Claude, Issert.

Maillard Etienne, Issert

Thétaz Nicolas, Issert.

Addy Jean, Issert.  
Tissières Jean-Nicolas, Ville,  
Gabioud Nicolas, Somlaproz.

- 1743 Lovey Antoine-Philibert, Soulalex, mort à Aoste, le 17 mai.

Décédés en France, en

- 1745 Bourgeois Pierre, Commeire,  
Formaz Etienne, Reppaz,  
Addy Joseph, Commeire,  
Murisier Nicolas, Soulalex.  
Joris N., lieutenant, à la bataille de Fontenay, le 11 mai 1745.
- 1747 Joris Joseph-Nicolas, lieutenant, à Gènes.
- 1748 Tornay Etienne-Joseph, Prassurny, en France.
- 1748 Roserens Jean-François, Prassurny, à Gènes.
- 1749 Charrex Jean-Joseph, Prassurny, en Alsace.
- 1756 Cavel Jean-Antoine, de la Place, à Bisance, le 9 mars.
- 1759 Duay Joseph-Antoine, décédé à l'hôpital d'Alexandrie, le 17 février.
- 1760 Roserens Pierre-Nicolas, à Tarragone, (Espagne), le 29 juin.
- 1760 Gabioud Jean-Pierre, au service de la France, le 6 novembre.
- 1761 Gabioud Jean-Pierre-Etienne, Somlauroz, en Espagne.
- 1762 Volluz N., le 12 juillet.
- 1763 Rausis Jean-Nicolas, en Espagne, le 16 juillet.
- 1763 Roserens Thomas-Joseph, en Espagne, le 4 mai.

Au service de la France moururent en

- 1766 Formaz Jean-Pierre, lieutenant, à l'hôpital de Strasbourg.
- 1769 Rausis Jean-Nicolas, de la Montaut, en mars.
- 1771 Michellod Pierre-Joseph, en juillet, sous le capitaine Joris.
- 1791 Roserens Joseph, à l'hôpital de Barcelone, en janvier.
- 1793 Joris Louis-Alexis, capitaine, au 21<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied, mort à Cambrai, le 18 mai.

- 1797 Copt Gaspard-Etienne, à l'âge de 29 ans, à l'hôpital de Valence, le 2 février.  
1814 Joris Pierre-Phillippe, en Espagne.  
1814 Hubert N., à Macerata.  
1835 Joris Ambroise-Nicolas, au service du roi.  
1840 Maillard Pierre-Nicolas, au service du roi de Naples.  
1848 Rausis Louis-Constantin, à Livourne.  
1852 Thétaz François-Joseph-Exupère, décédé à Turin.  
1877 Duay Antoine, fusilier de la 2<sup>e</sup> compagnie du bataillon valaisan, mort à l'hôpital militaire de Gênes, le 2 mai.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le Valais, qui avait déjà servi le St-Siège sous le pape Jules II, se fit un honneur d'envoyer des officiers et des soldats pour défendre les Etats de l'Église...; parmi lesquels des ressortissants d'Orsières.

A défaut d'une liste plus complète, citons Pierre-Alphonse Rausis, né à Orsières, le 28 janvier 1804. Entré au service du Saint-Siège dans le 2<sup>m</sup>e Régiment étranger, d'abord comme simple soldat, puis nommé sous-lieutenant par le Pape Grégoire XVI, le 16 juillet 1835, lieutenant le 17 septembre 1844, il servit ainsi comme officier 14 ans. Il prit part à la campagne de Lombardo Veneto (1848) et bientôt après, le 8 février 1849 il quitta l'armée pontificale pour rentrer au pays. Il se maria et vécut à St-Brancher. † 1875!

---

## CHAPITRE 10.

### Les anciennes familles d'Orsières.

Nous pensons intéresser nos lecteurs en publiant quelques notes sur les familles de la paroisse <sup>1</sup>.

Avant le XIV<sup>e</sup> siècle on ne connaissait guère les noms de famille parmi les gens du peuple ; on ne désignait les personnes que par leur prénom. Un individu parfois se distinguait de son homonyme par l'adjonction du nom de son père, par exemple : Nicolas de Nicolas, etc.

Dans ces conditions, par suite de l'accroissement de la population, la confusion des noms devenait inévitable. Pour parer à cet inconvénient, l'on dut adopter des noms de famille. Ces noms, primitivement, avait une signification déterminée. Plus tard ils subirent presque tous de notables transformations, de sorte qu'actuellement il paraît souvent fort difficile d'en déterminer l'origine.

Parmi les familles actuelles de la paroisse, dont certaines remontent au XIV<sup>e</sup> siècle, quelques-unes remplirent un rôle assez important dans la commune et dans le pays, à savoir les : Cavé, Cavelly, Copt, Farquet, Gaillard, Gay, Joris, Lovey, Maillard, Michellod, Pouget, Rausis, Tissières et Vernay. Elles comptaient des notaires appelés à apposer un sceau au bas d'un acte officiel ; de là, des armoiries.

Voici, par ordre alphabétique, les noms connus à Orsières dès le moyen-âge :

**Addy.** Dans la famille **Addy**, citée déjà en 1359, nous relevons deux notaires : **Jean-Pierre** † 1630, et Pierre, probablement son fils, vers 1668.

Nommons dans le clergé : **Jean-Nicolas**, chanoine du St-Bernard (1762-1828) ; le R. P. Marcel, capucin (1845 † 1929) et son frère jumeau Marcel, frère capucin, † 1870.

---

(1) Archives d'Orsières : comptes de châtellenie à Turin.

Autrefois les Addy, assez fortement représentés pour qu'on donnât leur nom au hameau de Chez-les-Addy, ont aujourd'hui bien diminué.

Pierre Addy, d'Orsières, obtint la bourgeoisie de Martigny en 1668.

**Biselx** s'écrivait aussi Bizell ou Besel. Ce nom, connu déjà au XIV<sup>e</sup> siècle, fournit les notaires : **Hudric**, 1426 ; **Perrod**, 1461 ; **Jean-Nicolas** (1672-1723) ; ainsi que des prêtres séculiers et réguliers. Thomas Biselx, de Prassurny, mourut le 28 novembre 1668, à l'âge d'environ 108 ans ; Jean-Pierre, ermite, † 1713 ; Joseph-Ignace, prieur de Val d'Illiez, 1867-86.

**Blondey**. Cités sans interruption à Martigny dès 1351, à Ravoire jusqu'en 1557, les Blondey firent souche à Orsières depuis 1613, avec **Balthazar**, fils de Martin, de Martigny, qui acquit la bourgeoisie le 25 octobre 1620.

Faut-il identifier avec Cavelli ou Cavelly, Cavé, orthographié tantôt Cavez, tantôt Cavel ? En tout cas, sous la forme Cavé, nos registres signalent cette famille en 1621, dont les notaires **Jean-Jacques**, 1731, **Jean-Nicolas**, premier instituteur, 1775, et métral de Bourg-St-Pierre, 1758-1801, † 1810 ; **Jean-Pierre**, métral, (1768-1781), premier buraliste destabacs.

Il y eut également les prêtres : **François-Nicolas**, vicaire très aimé de la ville de Sion 1732 ; **Nicolas**, curé de Bovernier (1745 † 1815).

Les **Cavelly**, originaires d'Ollon (Vaud) donnèrent au Valais les trois branches de St-Maurice, d'Orsières et de Conthey. Celle d'Orsières, encore existante, descend d'**Ulrich**, syndic de St-Maurice, en 1442, qui s'établit à Orsières vers 1448. Ce nom figure déjà en 1399 sur des actes concernant notre localité. (Voir l'article sur la famille féodale des Cavelly, chap. 8).

Cette famille noble fournit plusieurs prêtres au St-Bernard : **Rodolphe** 1390 ; **Guillaume** 1455 ; **Grat** 1485 ; un autre **Grat** 1504 ; **Michel**, (1507-1550) ; **Jean-Nicolas**, (1711-1760) ; **Antoine-Philibert** (1746 † 1769) ; de même un bon nombre de notaires, cités dans leur liste respective.

**Charrex**. Très ancienne, cette famille apparaît en 1374 avec Hudric Charell. Un Jean Charrex, de la Rosière, fonda une messe à la Chapelle de l'hôpital, le 21 septembre 1518. Il existe également une fondation Charrex, pour l'entretien d'un Père capucin durant les Semaines de Pâques et de Noël.

**Copt**, orthographié également Cop ou Cot, se rencontre déjà en 1500. Nommons **Pierre**, notaire et métral (1654-1687). Il laissa trois fils notaires : **Jean-Joseph**, métral, † 1733 ; **Nicolas**, officier et banneret en 1700 ; **Jean-Joseph-Claude** banneret, commissaire, métral (1725-1782) ; **Joseph-Bruno**, fils de Jean-Joseph, officier à l'étranger ; **Isidore**, métral † 1682 ; **Georges-Jean-Joseph**, notaire et métral, 1752 ; **Benjamin**, (1755 † 1820) prit du service en Sardaigne, rentra au pays en 1797, et devint, sous Turreau, commandant de St-Maurice et de Martigny.

Parmi les prêtres remarquons : **Pierre-Jérôme**, vicaire à Nendaz (1788 † 1862) ; un autre **Pierre-Jérôme**, curé d'Isérables (1821 † 1880). **Joseph**, vicaire à Troistorrents, † 1889, bâtit à Pradefort, près de la Chapelle, une maison destinée au rectorat.

On trouve des **Crettex**, dès 1538. Faut-il identifier le nom de Crettex avec celui de Lovey ? On semble les prendre l'un pour l'autre dans les registres. Ainsi, vers 1650 figure Lovey Philibert autrement dit Crettex, ou Crettex Philibert alias Lovey, à propos de la même personne.

Quoi qu'il en soit, le nom de Crettex reste représenté chez nous par de nombreuses familles à Soulalex et à Champex. Citons **Emile** Crettex, ancien député et président d'Orsières † 1909 ; **Daniel**, père de plusieurs guides réputés et fondateur de la station hôtelière de Champex.

Nous n'oublions pas **Joseph-Philibert**, vicaire à Orsières (1735-1740), décédé prieur du Bourg-St-Pierre en 1746.

**Darbellay**. Descendant de Liddes, les Darbellay ne paraissent jamais nombreux à Orsières, mais on les y trouve déjà signalés en 1500, à Soulalex.

**Droz** juxtaposé fréquemment avec Biselx (alias Biselx) et inversement, figure dans nos actes dès 1592.

Nous connaissons M. Droz curé de Reverenzaz, de 1821 à 1854 ; **Ignace**, décédé curé de Grône, en 1881 ; **Pierre-Joseph** Droz fonctionna comme agent national sous la France.

A remarquer que des membres de cette famille émigrèrent en Argentine, dont Gaspard, mort le 14 décembre 1896. Ses enfants habitent encore ce pays, à Espéranza.

**Duay**. (Duey, Doëx, Doy) apparaît dans un acte de 1544.

**Jean-Joseph.** Chanoine du St-Bernard, ancien administrateur de la paroisse de Liddes, occupa le rectorat de Lens depuis 1914, jusqu'en 1932, date de sa mort.

**Farquet.** Venant de Martigny vers 1350, et de Vollèges, cette famille joua un rôle dans notre localité. Elle compte plusieurs notaires : **Martin.** 1614 ; **Nicolas** † 1633 ; un autre **Nicolas**, du Châtelard, 1622 ; un troisième **Nicolas**, fils de Martin, qui remplit, pendant près de vingt ans, la charge de métral, à la satisfaction générale, † 1668 ; un **Nicolas**, du Bourgeal, † 1697 ; **Joseph**, 1694 ; **Jean-Pierre**, † 1710 ; **Jean-François**, métral et banneret, mort en France en 1744 ; **Jean-Pierre** 1723.

Citons dans le clergé : **Jean-Marie**, prieur du Bour-St-Pierre † 1700 ; **Grat**, chanoine et prieur de l'abbaye de St-Maurice (1685 † 1728) ; **Humbert**, ermite † 1711.

Sœurs : **Humbeline Farquet** et **Marie-Scholastique**, religieuses de Collombey. Décédées la première le 14 janvier 1719 à l'âge de 25 ans après huit ans de religion ; la seconde le 15 décembre 1751 à l'âge de 60 ans, après quarante ans de religion<sup>1</sup>.

**Favre.** Actuellement répandus un peu partout, les Favre d'Orsières ne descendent-ils pas des Fabri de St-Brancher ?

**Pierre Fabri**, vicaire d'Orsières, signe comme témoin, en 1403, l'acte de donation de la montagne du Crêt, sur Bourg-St-Pierre ; **Ferdinand**, curé de Vollèges, † 1669.

Parmi les notaires, on cite **Balthasar** et **Antoine** Fabri, en 1490 ; noble **Gaspard**, châtelain et banneret (1612) ; noble **Barthélemy**, châtelain (1662).

**Formaz**, autrement dit Requen ou Taux, ou encore Chuguet, surnoms distinguant les différentes souches de cette famille nombreuse, qui figure déjà dans nos actes dès 1300.

**Jean-François** de ville, exerça le notariat de 1723 à 1756.

A citer **Grat**, chanoine du St-Bernard, maître des novices en 1715, et procureur de la Maison, de 1723 à sa mort (1729).

**Claude**, nommé prieur de Lens, vers 1760 ; **François-Nicolas**, assistant dans cette paroisse † 1809.

(1) Philippe Farquet.

Actuellement, deux filles de feu Maurice Formaz, de Pradefort vivent comme religieuses au Couvent des Bernardines de Collombey.

**Gabioud**, autrefois orthographié Gabiod, se rencontre dès 1458.

Citons **Nicolas**, syndic de Somlaproz en 1665 et 1675.

**Lucien**, de Reppaz, entré au St-Bernard en 1925, prêtre en 1932.

**Gaillard**. Signalée en 1428, cette famille fournit nombre de notaires et de prêtres. A relever parmi les premiers : **Humbert** († 1641) ; **Jean** († 1648) ; **Nicolas** († 1649) ; **Jean-Nicolas** († 1669) ; **Jean-Antoine**, dit « le Gros », avocat à Martigny, châtelain et métral († 1759) ; **Nicolas**, 1688, père de **Laurent-Nicolas**, métral († 1770). Ce dernier laissa les notaires **Jean-Nicolas** (1786) et **Nicolas-Boniface** (1786-1832), père de **Maurice-Nicolas**, grand châtelain de dizain, fixé à St-Brancher. Son fils **Emile**, notaire à St-Brancher en 1885, devint conseiller national vers 1890.

Comme prêtres, nous rencontrons : **Pierre**, deux fois prieur de Lens et décédé à la cure de Fully en 1696 ; **Pierre-Joseph**, curé de Vex, 1786 ; **Romain-Josué**, (1803 † 1866) successivement chanoine du St-Bernard, prêtre séculier et enfin trappiste ; **Pierre-Joseph**, procureur du St-Bernard pendant 27 ans († 1879) ; son frère **Pierre-Louis**, curé de Vouvry de 1869 à 1874, mort en 1892.

La famille **Gay** existe à Orsières de temps immémorial : un inventaire de l'église de Liddes mentionne Pierre Gay du Châtelard notaire, le 8 mai 1356.

Plus tard, elle se divisa en deux branches. L'une avait, au XV<sup>e</sup> siècle, pour représentant, Philibert Gay, du Bourgeal d'Orsières, notaire, allié à Françoise de Médici, notaire, bourgeois de St-Brancher. Leur fils, Philibert II, guidonnier ou banneret d'Orsières, s'unit à Antonie, fille du métral Pierre Gay.

De leurs six enfants, citons Philibert III, métral du Bourg-St-Pierre, décédé sans postérité ; **Pierre** qui commença la branche aînée des Gay de Martigny ; Antoine qui continua la lignée d'Orsières ; Jean-Jacques, représentant de la souche cadette de Martigny ; Marguerite, épouse de Nicolas Michellod, notaire à Orsières, et Françoise, femme de François Produit

d'Ardon. Représentait l'autre branche Pierre Gay notaire, métral et guidonnier d'Orsières, qui laissa ses armes à son fils Jean.

Cependant un autre Pierre Gay, fils de Philibert II, docteur en droit acquit la bourgeoisie de Martigny le 12 janvier 1665, et y laissa des descendants, parmi lesquels Hilaire Gay, l'historien.

De ce nom, nous relevons, dans le clergé, Pierre Nicod, chanoine du St-Bernard, curé d'Orsières de 1378 à 1387 ; Berthulus, infirmier de cet hospice, en 1459.

Faut-il identifier avec les Gay Jean Guex, notaire, mort en 1650 ?

**Giroud.** (Girod, Gérod, Geroud). Famille connue déjà en 1366.

En 1516, Giroud **François** entra au noviciat du St-Bernard; **Jean-Nicolas** apparaît procureur de cette Maison de 1771 à 1857.

Cette famille, autrefois assez nombreuse pour donner son nom au hameau, « Chez-les-Giroud », risque fort de s'éteindre.

**Hubert.** Les Hubert, bourgeois d'Orsières, signalés dès le XIV<sup>e</sup> siècle, fournissent au St-Bernard plusieurs enfants. Un dont on ignore le prénom, devint prieur de l'hospice en 1399; **Angelin**, prieur de Martigny, 1570; **Nicolas**, curé d'Orsières de 1642 à 1646; **Jean-Jacques**, 1747; **Joseph-Nicolas**, recteur de la noble famille de Courten, à Sierre, auteur d'un ouvrage intitulé « Un mot sur les immunités ecclésiastiques » († 1864); **Etienne-Nicolas**, décédé à Sion vers 1840; **Jean-Nicolas**, prieur claustral et père-maitre de 1840 à 1850, curé d'Orsières de 1863 à 1870; **Florentin**, (1870-1918) vicaire à Martigny et à Orsières; **Pierre-Paul**, novice au St-Bernard en 1926.

Les **Jordan**, originaires de Courmajeur, (Vallée d'Aoste), donnèrent le chanoine **Jean-Jacques Jordan**, curé d'Orsières de 1362 à 1365. Pour le service de la cure, quelques parents l'auraient-ils suivi, faisant souche à Orsières ?

**Joris**, (écrit primitivement Joriz ou Joret). On connaît ce nom chez nous dès 1456, qui s'y multiplia au point qu'il fallut désigner les quartiers de ville habités par eux. Ainsi, avons-nous les Joris de la Place, du milieu de ville, du

Châble, de la Planche, de la Montaut, de l'Ale, etc. Ils essayèrent à Bagnes en 1570, à Sion, dès 1630 ; à Martigny et à St-Maurice au XVIII<sup>e</sup> siècle. Des branches ont acquis la bourgeoisie de Bourg-St-Pierre, Vollèges, Charrat, Saxon, Saillon et Sion.

La famille fournit plusieurs officiers au service de France, d'Espagne, et du Piémont ; des députés, à la Diète et au Grand Conseil, aux Chambres fédérales ; des présidents et des conseillers à la commune, nombre de notaires, métraux, bannerets ; des prêtres au St-Bernard et un chanoine à la cathédrale de Sion.

Nous avons parlé des officiers au chapitre 9, sur le service militaire à l'étranger. Quant aux notaires, châtelains, métraux, bannerets, ils figurent dans leurs listes respectives.

Egrège Jean-Nicolas, notaire, bourgeois de Martigny en 1725, y fonctionnait en qualité de procureur de la mense épiscopale de Sion.

N'oublions pas **Gaspard**, docteur en médecine, marié et établi à Vienne, (Autriche). Attaché au comte de Chambord, il publia, en 1842, un traité de médecine, et mourut en 1880. **Louis** Joris, vétérinaire, décédé en 1908, à l'âge de 33 ans.

Relevons encore les noms de **François-Emmanuel**, sous-préfet de St-Brancher, de 1798 à 1802, député à la diète cantonale en 1802, président du dixain d'Entremont, de 1802 à 1810. **Emmanuel**, (1812-1894) avocat, député au Grand Conseil, président du Tribunal de Martigny. **Benjamin**, fils *du* ~~de~~ **Gaspard** (1862-1906) écrivit quelques études historiques, enseigna dans des lycées français, à Vienne, Montélimard, Valence, Tournai, Coutance et Marseille. Elève de l'académie des beaux-arts de Munich, **Alexis** de Sion, sculpteur, émigra en Argentine vers 1885 ; **Fidèle**, juriste éminent, président d'Orsières, après la tourmente du Sonderbund, en 1850, en 1853 député au Grand Conseil, qu'il présida en 1878, président du Tribunal d'Entremont, conseiller national, de 1878 à sa mort, en 1886. Son frère **Ephyse** devint préfet, tandis que son fils **Cyrille** (1863-1927), notaire, président de la commune pendant plusieurs périodes, greffier du Gd Conseil, pendant 25 ans, revêtit la charge de juge-instructeur du tribunal d'Entremont. Cette famille compte nombre de représentants dans le clergé.

Sortant de Liddes, les **Lattion** se rencontrent à Orsières

capitaine  
Alexis Joris

déjà vers 1640, habitant particulièrement les villages de la Rosière et de Commeire.

**Lovey.** Les reconnaissances nous montrent les Lovey ou Lovay sous la forme de Loverii en 1456 ; ils essaimèrent à Sion, à Martigny, où une branche obtint la bourgeoisie au XVII<sup>e</sup> siècle. La famille d'Orsières donna **Pierre** († 1663), et **Nicolas** († 1665), notaires et curiaux d'Entremont ; **Jean**, fils de Pierre.

Elle fournit surtout bon nombre de prêtres, la plupart chanoines du St-Bernard : **Nicod** (1399) ; **Jean**, vicaire à St-Brancher (1712) ; **Jean-Baptiste**, prieur de Lens de 1790 à 1813 ; **Jérémie**, capucin, (1791-1836) ; **Jean-Pierre**, (1820-1897) curé d'Orsières, construisit l'église actuelle.

Les Joris et les Lovey l'emportent à Orsières par le nombre.

**Maillard**, autrefois écrit Malluat, se rencontre dans les comptes de la Châtellenie, à Turin, dès 1377. — **Daniel** Malluat, notaire et métral († 1652) ; son fils **Jean-François**, notaire de 1644 à 1662.

Récemment cette famille a donné trois instituteurs : **Cyrille**, avec ses deux fils **Gratien** et **Cyrille**.

Les Malluat d'Orsières, déjà présentés à Martigny vers 1400, y acquirent la bourgeoisie dès les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle.

**Michellod**, que l'on surnommait Arlaches, (d'où peut-être le nom du village des Arlaches ?), font leur apparition chez nous vers 1300.

**François** cède à Orsières, en 1603, une dime de 950 florins ; **Martin**, une autre de 1106 florins, en 1604. — Signalons **Nicolas** Michellod, métral († 1648). Ses descendants, les deux notaires, **Nicolas** et **Jean**. Vers 1670, l'un laissa un fils appelé Jean-Pierre, métral et banneret († 1713).

**Morand.** Le registre des baptêmes cite déjà à Orsières en 1718, **Antoine** Morand, de Croisi en Borne (Haute-Savoie), allié à Marguerite Gabioud de Somlaproz ; — de St-Léonard, **Edouard** Morand.

**Murisier**, (Maurisier et Morisier), figure dans un acte de 1592. — **Jacques**, chanoine de Montjoux, reste curé de Vou-

vry, de 1626 jusqu'à ce qu'il meurt de la peste, le 11 novembre 1628.

**Pellouchoud**, primitivement orthographié Pelluchod, apparaît chez nous vers 1618. — A citer le chanoine **Alfred Pellouchoud**, de Commeire, ancien prieur du St-Bernard et professeur de théologie, actuellement curé de St-Brancher ; **Emile**, de Chez-les-Reuses, frère au St-Bernard, professeur à Ecône et à Châteauf.

**Pittier**. Ce nom, descendu d'Orsières à St-Brancher vers 1600, exista chez nous pendant près de cinq siècles. Dès 1457, il figure à Commeire.

Mentionnons l'avocat **Joseph-Louis Pittier**, curial d'Entremont et préfet intrus du Département du Simplon, nommé par le général Turreau, en 1801. Il joua malheureusement un rôle un peu louche pendant la domination française en Valais. A sa décharge, disons qu'il résista courageusement aux exactions des officiers lors du passage de Bonaparte par le St-Bernard.

**Pouget**. Originaire de Septmoncel, près de St-Claude (France), **Jean-Pierre** s'établit au fond du Bourgeal, comme tanneur, en 1757, et s'unit à Marie-Marguerite Taux (Theux). Son fils **Joseph-Nicolas** devint agent national, en 1800. Les autres enfants continuèrent, pendant quatre générations, la profession de leur aïeul.

A citer **Maurice**, dernier tanneur, ancien président, père d'**Emile**, vice-président, ainsi que de **Camille**, né en 1884, avocat 1911, préfet d'Entremont (1913-1928), député, président du Grand Conseil (1924-1925), depuis 1928 greffier du Tribunal d'Entremont et vice-président de notre commune.

**Rausis**. On relève sous ces différentes formes Rauziz, Rause, Rogioz, Reuse, depuis 1300, ce nom qu'illustrent des chanoines du Saint-Bernard, parmi lesquels un prévôt : **Pierre-Joseph**, de la Rosière (1752-1814) ; **Jean-Nicolas**, son frère, curé de Liddes, mort en 1830 ; **Valentin**, assistant à Orsières, décédé en 1896 ; **Antoine**, licencié en théologie, de l'université de Fribourg, † le 11 août 1930.

Comme notaires mentionnons **Jean-Joseph**, qui se signala par sa généreuse hospitalité à l'égard de son oncle, le curé Biselx, expulsé violemment de la cure, à la suite des

troubles de 1848 ; — **Julien**, avocat, décédé en Amérique en 1906.

N'oublions pas **Joseph Rausis**, entré chez les Jésuites, professeur de Rudiments au collège de Fribourg. Atteint d'une maladie grave, il quitta l'Ordre pour rentrer à Orsières en 1825. A peine rétabli, ce pédagogue distingué enseigna une année à St-Brancher. Attiré à Martigny par des offres avantageuses, il y fonda un institut qui fit bientôt une concurrence sérieuse aux collèges cantonaux. En 1828, le nombre de ses élèves ascendait à 82. Une guerre sourde le força de fermer son établissement en 1834. De Martigny, il se rendit en Russie, où il continua d'enseigner jusqu'à sa mort, en 1847.

Notons aussi **Alphonse**, soldat du Pape, pensionné par le Saint-Siège en 1870. **Constantin**, officier suisse, précepteur à Florence, donna un beau tableau pour l'autel de la chapelle de St-Eusèbe.

Sous **Félicien-Nicolas**, président d'Orsières, († 1899), se construisit l'église actuelle, de 1895 à 1896.

Les **Rausis** se rencontrent très nombreux à Orsières. Un village, Chez-les-Reuses, porte leur nom.

**Roserens**, autrement dit Parrassin ou Neirin, mentionnés déjà en 1428, à Commeire et à la Rosière, apparaissent aujourd'hui dans plusieurs de nos villages.

**Rosset**. Faut-il confondre ce nom, paru dès 1456, avec celui de Rossier ? En tout cas, vers 1590, il figure avec le surnom de Seian.

En 1562, existait **Nicolas**, curé de St-Brancher et recteur de St-Jacques et de St-Eusèbe, à Orsières ;

**Joseph-Maurice**, fait des baptêmes en 1754 ; **François-Camille**, de Chez-les-Giroud, professeur de théologie au St-Bernard, puis procureur de la maison, jusqu'à sa mort, en 1886. Il passait pour un religieux de travail et de savoir.

Les Rosset comptent encore chez nous quelques rares représentants, à Commeire, à Chamaille et Chez-les-Giroud.

**Rossier**. Déjà connue à Orsières depuis 1300, cette famille donna les notaires **Philibert**, en 1428 ; **Mermet**, en 1518. Un autre homonyme paraît, vers 1520, métral d'Orsières. Ses deux filles épousèrent des Quartéry de St-Maurice.

Nous relevons encore les noms de **Jean-Nicolas** Rossier, (1792 † 1870), assistant et vicaire à Orsières, de 1833 à 1863 ; du R. P. Séraphin, capucin, originaire de Reppaz, mais né à Bovernier (1857 † 1928).

**Sarrasin.** Nos actes citent ce nom dès 1366. Peut-être remonte-t-il aux hordes sarrasines occupant le Montjoux et l'Entremont, ou quelqu'un mérita-t-il ce surnom ?

En 1640 nous rencontrons **Nicolas**, notaire. Un siècle plus tard paraît **Pierre-Nicolas**, protonotaire apostolique, (1750) juré (1754), métral, (1764) décédé en 1766.

Dans le clergé, citons **François-Nicolas**, curé d'Orsières (1753-1754), probablement frère du notaire Pierre-Nicolas.

**Schers.** Vers 1769, Pierre Schers, de la paroisse de Vitenheim, en Alsace, épousa Marie-Madeleine Fontanaz, d'Orsières, où il fit souche.

**Thétaz.** Comme ailleurs en Valais, ce nom compte chez nous des représentants dès 1378, et nous viendrait des États savoyards, avec une orthographe diverse : Tesda, Testa, Théta, Tétaz. Tel Jean Capitis (= Thétaz) chanoine du St-Bernard, prend possession de la chapelle de St-Laurent, à Liddes, le 10 juin 1530.

Nous relevons également les noms de **Martin** Thétaz, syndic d'Issert (1683) et de **Pierre** Thétaz, procureur de l'église, (1686). — De nos jours, l'avocat **Julien** Thétaz remplit les fonctions de rapporteur du tribunal d'Entremont et de juge d'Orsières. Son fils, **Rodolphe**, est notaire depuis 1931.

**Theux, Taux**, autrement dit Plat, revient souvent dans nos registres. Ainsi Plat **Jacques**, prêtre, figure comme témoin dans un acte de 1538. Mais ce nom remonte à 1457, si on l'identifie avec Touz, d'où il semble provenir par altération. Ce Touz était un Lombard habitant à Soulalex, en 1457.

**Tissières.** Ce nom, écrit aussi Tissier ou Tissière, pourrait venir de la profession de tisserand ; on le rencontre déjà au XIV<sup>e</sup> siècle, dans un acte au sujet du bisse de Champex à Soulalex. Cette famille essaima à St-Léonard, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, où elle se trouve encore fortement représentée dans l'administration ; puis à Martigny. Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, une branche s'établit à Martigny où elle acquit la bourgeoisie. Elle s'éteignit, il y a quelques

années, à La Bâtiâz, après avoir donné Jérôme, membre de la municipalité, destitué par Turreau en 1802.

Dans cette dernière localité, citons **Alfred Tissières**, originaire de Reppaz, fixé à Martigny d'abord comme avocat, puis comme banquier. En même temps préfet du district de Martigny, il n'oublia pas Orsières, son pays natal, donna à notre église un magnifique vitrail, placé près de l'autel de S. Joseph. En mémoire de leur regretté père († 1924) ses enfants firent restaurer le chœur de notre église et remplacèrent l'ancien maître-autel par l'actuel. Il laissa quatre fils: **Jules**, avocat, représentant brillant du Bas-Valais conservateur aux Chambres fédérales, † en 1918; **Antoine**, docteur-pharmacien; **Joseph qui**, avec le précédent, prit la succession de son père à la banque; **Jean**, avant de s'éteindre dans les Grisons d'une maladie de poitrine, légua une somme importante dont le revenu contribue à l'hospitalisation des malades nécessiteux d'Orsières à l'hôpital de Martigny.

N'oublions pas **Henri Tissières**, de Soulalex, ancien régent, président de notre commune, sous-préfet et inspecteur scolaire-adjoint.

Parmi les ecclésiastiques, nous rencontrons en 1455 Tisserii **Jacquetus**, chanoine du St-Bernard; **Etienne-Joseph**, vers 1775, prêtre séculier, après avoir quitté le noviciat du St-Bernard pour raisons de santé; **Pierre-Germain**, curé de St-Brancher, savant botaniste, mort en 1868, à l'âge de 40 ans seulement; **Jules-Onésime**, né en 1839, vicaire à Val d'Illicz, puis assistant à Orsières, décédé en 1906.

**Tornay**. L'armoirie de cette famille ne porte-t-elle pas une tour? le nom remonte à 1500 et descendra avec Pierre, à Martigny, dont il acquit la bourgeoisie en 1665. **André** de Tornay, prieur de Martigny, en 1522.

Autres chanoines du St-Bernard: **Jean-Nicolas**, de la Rosière, né en 1826, économe à Martigny, où il mourut à l'âge de 40 ans; **Etienne-Louis**, de la Rosière, vicaire d'Orsières (1870-1881) qui fit bâtir la chapelle actuelle de S. Eusèbe; curé de St-Brancher de 1881 à 1905, † 1917.

Nommons encore **Pierre-Joseph**, ancien président (1832-1908).

**Vernay**. Nos archives signalent en 1365 ce nom venu de Martigny.

**Nicolas**, notaire, avocat et président d'Orsières (1816-1854).

**Volluz**. Orthographié successivement Vollu, Voulu, Vollut, Volu), ce patronymique se lit déjà en 1428. Ses représentants jouèrent un rôle assez important dans la région. Nous trouvons **François**, notaire en 1490 ; **Nicolas**, notaire en 1620 ; **François**, châtelain et banneret d'Entremont † 1659 ; **Gaspard**, également châtelain et banneret d'Entremont. Ce dernier épousa successivement noble Marguerite Fabry, puis noble Marthe de Montéis, vers 1680 ; **Joseph**, châtelain de Martigny vers 1762 ; **Pierre-Nicolas**, président d'Orsières, † 1824.

A nommer encore Volu **Jean-Baptiste**, recteur de l'hôpital de Marché-Vaudan, de 1746 à 1752.

Outre les familles existantes à Orsières, rappelons brièvement des noms aujourd'hui disparus. Quelques-uns figurèrent chez nous pendant plusieurs siècles.

Citons pour mémoire Baillifard, au XIV<sup>e</sup> siècle ; Borgey ou Bourgeois, Brunet, Challand, Claivaz, Coctibert, Cordone, Cornachon, Crépy, Délet, de Loës, Dorsaz, Ducet, du Pas, Fassiet, Fontanaz, Fulliguet, Grossy, Gruvelet, Jacquin, Jacquemettaz, Marguerettaz, Mariette, Paris, Pittier, Provenciz, Voutaz ou Vota, ce dernier dès le XIV<sup>e</sup> siècle.

A ces familles il convient d'ajouter la famille Collomb, dont l'un des membres, **François, bourgeois de Martigny**, se trouva mêlé dans cette localité aux plus importants événements du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.

## CHAPITRE 11.

### Familles récemment établies à Orsières.

**Abbet.** Les Abbet apparaissent à Martigny au XIV<sup>e</sup> siècle. Répandus à Fully, Vollèges, etc., ils donnent deux prélats : **Mgr Jules-Maurice Abbet**, évêque de Sion (1895-1918) et **Mgr Joseph Abbet**, évêque de Bethléem et abbé de St-Maurice.

Chez nous Joseph Abbet, ancien instituteur, s'établit comme chef de gare depuis l'exploitation du chemin de fer en 1910.

**Antonioli Jacques**, de Belluno (Italie) s'est fixé à Orsières, (comme tailleur de pierre) en 1922.

**Arlettaz Jules**, de Liddes. D'une vieille souche signalée à St-Brancher et à Liddes, réside chez nous comme maréchal dès 1912.

**Balleys Oscar**, ferblantier. Les Balleys tirent leur origine de Bourg-St-Pierre.

**Bérard Joseph**, du Levron, employé au chemin de fer Martigny-Orsières depuis 1910. Jules, marié à Commaire en 1909.

**Bobillier.** D'origine neuchateloise, Bobillier Henri est établi à Orsières comme maréchal depuis 1900.

**Buémi Salvator**, de Novare (Italie), demeure au chanton de Pradefort ; reçu bourgeois d'Orsières en 1920.

**Contard Ambroise**, de St-Brancher, domicilié à Issert depuis ?

**Cretton Henri**, charpentier, du Broceard (Martigny-Combe) domicilié à Orsières depuis 1913.

**Davoli Marius**, ressortissant de Montechio (Italie) demeuré à Issert. Bourgeois depuis 1920.

**Dubelluit**, de Vérossaz, domicilié à Issert depuis 1899.

**Felley.** le nom connu chez nous vers 1720, à la suite du mariage d'une Bagnarde Marguerite Felley avec Laurent Grossey, d'Orsières se retrouve depuis 1812, par l'arrivée de Camille et de Maurice, venant également de Bagnes.

**Fiora** Jean, de Borno (province de Brescia, Italie) habite Orsières depuis 1927.

**Freppaz** Jean, d'Issime (Italie) établi comme maçon chez nous, depuis 1924.

**Frossard.** Deux familles de ce nom résident dans notre commune, l'une à Issert et l'autre à la Douay, toutes deux venant de Liddes.

**Genoud** Camille, du Bourg-St-Pierre, demeure au Revers de Pradefort.

**Gerfaux** Jean-Baptiste, carrier de Mex, sur St-Maurice, allié à Adeline Murissier, des Arlaches, s'établit à Issert en 1912.

**Lovisa.** Cette famille nous arrive d'Udine (Vénétie, Italie), Bourgeoise d'Orsières depuis 1929.

**Luisier.** Venant de Bagnes, les Luisier s'établirent à Orsières vers 1827. Louis, en 1920.

**Marcoz** Ernest, fils d'Emmanuel et de Florentine Gaillard, est par son père originaire de St-Rémy (Aoste) ; il acquit la bourgeoisie d'Orsières en 1926.

**Maret.** Nos registres paroissiaux signalent déjà en 1757 des Maret venant de Bagnes et habitant au Châtelard. Ceux que nous rencontrons aujourd'hui demeurent au Sommet du Bourg.

**Martinal.** Famille citée à Orsières depuis 1830 ; elle vient de Martigny-Bourg ?

**Meilland.** Famille provenant de Liddes, demeure à Chaûpex, où elle se livre à l'industrie hôtelière.

**Métroz** Xavier, cordonnier, de Liddes, est établi à Orsières depuis 1894.

**Moulin.** Emile, employé au M.-O. depuis 1910, arrive de Vens (Vollèges).

**Pellaud.** Avec René, employé au M.-O., cette famille, originaire de Chemin (Vollèges), habite Orsières depuis 1910.

Il y avait déjà des Pellaux : Léonard et Jacques, à Issert, en 1600, à qui la commune d'Orsières, en 1602, rachète une dime de 1200 florins<sup>1</sup>.

**Reichenbach.** Jean, venant de Sion à Orsières, y travaille comme appareilleur depuis 1927.

**Renel.** Originaire d'Italie, Ange-Marie apparaît le premier de cette famille chez nous, allié à Marie-Madeleine Murisier, d'Issert. Il eut un fils, Jean-Marie, baptisé le 13 juillet 1806, qui acheta la bourgeoisie en 1834, pour 160 francs et une corde.

Il ne reste plus de représentant mâle de cette famille qui donna un Frère mariste, supérieur d'une de leurs maisons religieuses au Brésil, mort en 1927.

**Richard.** Ernest, vint d'Evionnaz à Issert en

**Troillet.** Originaires de Bagnes, ils possédaient déjà des dimes à Orsières, rachetées au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Cette famille semble arriver à Orsières au XIX<sup>e</sup> siècle, par l'alliance de François Troillet avec une fille du grand châtelain Maurice-Nicolas Gaillard. A citer François Troillet, avocat, juge d'appel et ancien président d'Orsières (1854 † 1916).

---

## CHAPITRE 12.

### **Œuvres de bienfaisance.**

Il convient de regarder le moyen-âge comme une époque de charité. Malgré les reproches qu'on lui adresse, il compte dans nos paroisses nombre d'œuvres de bienfaisance et de charité. Sous la féodalité, les conditions des habitants paraissent plutôt dures ; ceux-ci possédaient peu de ressources et vivaient sous la dépendance de seigneurs auxquels ils payaient des tailles et des redevances. L'on trouvait moyen cependant de s'employer pour le prochain et de soulager les pauvres.

A Orsières, on rencontre deux institutions : la confrérie du St-Esprit et l'hôpital.

La **confrérie du St-Esprit** s'occupait des pauvres, organisait en leur faveur des „ domes „, c'est-à-dire des distributions de blé, de pain, avec parfois de la viande et du vin, surtout le lundi de la Pentecôte, d'où son nom. Elle avait à sa tête un prieur, avec des procureurs. Un document permet de constater son existence vers 1370. Elle aurait existé jusqu'à l'invasion française, en 1798. Pour éviter la séquestration des fonds, on les distribua, croit-on, entre les bourgeois<sup>1</sup>.

### **L'hôpital.**

La confrérie du St-Esprit s'occupait plus particulièrement des nécessiteux de la paroisse. Voilà qui ne suffisait pas. Situé sur la route du Montjoux, plus tard le St-Bernard, Orsières voyait passer nombre de pèlerins et de voyageurs allant à Rome ou en Palestine. Bien naturel que l'on y construisit, comme ailleurs, à Martigny, St-Brancher, Liddes et Bourg-St-Pierre, une maison hospitalière pour héberger les passants, donnant le gîte et la nourriture pour la nuit. Cette maison comprenait plusieurs pièces : une cave, une chambre à coucher, une cuisine, une écurie, une grange et un grenier<sup>1</sup>.

(1) Archives d'Orsières.

(1) Actes de visite d'Orsières, 1687.

A la tête de cette œuvre se trouvait un recteur aidé par deux procureurs. L'acte de visite de 1687 cite : égrège Jean-Antoine Joris, notaire, assisté de Jean Pellouchoud, et Jean-Nicolas Rausis.

Les revenus de l'hôpital provenaient de diverses propriétés offertes par de pieux bienfaiteurs ; 4 fossoriers de vigne, sur le territoire de Martigny ; en prés ; 1 fauchée, donnée par un certain Claude Gay ; un champ, par Marie Rossier, épouse du noble capitaine Quartéry, de St-Maurice ; de même deux quartannées en Verpullières, cédées par Nicolas Giroud ; en argent : 6000 florins.

L'hôpital possédait également une chapelle dédiée à Notre-Dame de Compassion. Le curé devait y célébrer annuellement quatre messes fondées par le notaire Jean Joris, ou plutôt par sa femme, Georgine, fille du notaire Daniel Malluat († 1652), plus une autre fondée en 1518.

Jusque vers 1840, un homme appelé **hospitalier** y résidait avec sa famille ; il avait pour office de donner « la passade », c'est-à-dire d'héberger les pauvres, de prendre soin des passants malades et de les faire transporter ailleurs, aux frais de l'hôpital. Il jouissait, en guise de salaire, des revenus des champs et des prés de cette œuvre de charité. Avec le reste des rentes on faisait, deux ou trois fois l'an, des distributions de grain aux pauvres de la paroisse, désignés par un comité de bienfaisance.

Dans la suite il parut avantageux au curé et au conseil communal de louer les biens et de congédier l'hospitalier. La chambre et la cuisine devinrent l'école des filles.

La maison de commune, qui l'avoisinait, fut élevée d'un étage. Cet agrandissement permit d'y aménager les autres salles d'école.

L'hôpital possède encore 7 pièces de pré, 15 champs et 1 jardin, au total 3232 toises.

En 1929 les capitaux s'élevaient à 19.909 fr. 25, grâce à la capitalisation des intérêts, ainsi qu'à un legs de 8000 francs fait en 1921, par Jean Tissières, fils d'Alfred, banquier à Martigny, et à un autre don de 1000 fr., de Madame Hurtard, née Copt, décédée à Paris en 1924. Les intérêts de cette somme permettent de donner un subside annuel de 12 fr. aux moins nécessiteux, et de 24 fr. aux pauvres de la commune.

Quant à la chapelle, désaffectée vers 1860, à la suite de l'éroulement d'un de ses murs, elle sert actuellement de dépôt de marchandises.

L'autorité compétente, en 1897, incorpora ces fonds à la fabrique de l'église, dont le capital total, de ce fait, se monte à 7000 fr. environ. Quant aux messes fondées, elles se disent en paroisse.

---

## CHAPITRE 13.

### Voies de communications.

Déjà avant Jésus-Christ, le Mont-Joux servit de voie de communication entre l'Italie et les Gaules. Les Romains utilisèrent ce passage pour leurs légions. Voyageurs et marchandises franchirent le col pendant tout le moyen-âge, surtout après les invasions barbares. En 931, Robert I, successeur de S. Martin, évêque de Tours, mourut avec toute sa suite, dans une auberge d'Orsières ; et S. Mayeul, abbé de Cluny, dut en 972, payer une rançon aux Sarrasins qui occupaient la montagne <sup>1</sup>.

Le mouvement commercial reprit au XI<sup>e</sup> siècle, après la fondation de l'hospice, par Bernard de Menthon. Dès lors, les voyageurs suivaient nombreux cette artère des Alpes, pour aller à Rome et même en Palestine. Cette route fréquentée, passant à Orsières, servit pendant tout le moyen-âge. Naturellement on dut l'entretenir par des voyers (cantonniers.) Papes et empereurs utilisèrent ce chemin pour aller d'Italie en Gaule ou en Allemagne, et vice-versa.

A relater la descente dans la Péninsule italique, de Charlemagne ou de son oncle Bernard, à la tête de son armée pour rétablir le Pape dans ses États, en 800. La tradition lui attribue encore la construction du pont du Bourg-St-Pierre sur le Valsorey, appelé encore Pont St-Charles.

Notons également le passage des Pontifes Léon IX, en 1049 ; Eugène III, en 1147, Grégoire X, en 1275 ; de Frédéric II depuis empereur, en 1211 ; de Sigismond, en 1416.

A la fin du régime savoyard, cette voie de communication conserva son importance sous les Haut-Valaisans. Pourtant, il faut venir jusqu'en mai 1800, pour relever un fait notable : le passage de Bonaparte par le St-Bernard avec son armée de 40.000 hommes et de l'artillerie. On amé-

---

(1) Gr. I.

liora à cette occasion l'état de la route sur plusieurs trajets. L'on prétend que Bonaparte fit une revue de ses troupes près de Liddes, au plateau de Cratz ; qu'il déjeuna dans une auberge du Bourg-St-Pierre portant encore le nom d'hôtel du déjeuner de Napoléon<sup>1</sup>.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle l'ont fit aussi à la route des améliorations, pour faciliter le service de la diligence.

Le nouveau gouvernement de Sion voulant, en 1839, prouver son esprit d'initiative, décida la création de la nouvelle route du St-Bernard, exécutée par étapes, à divers intervalles.

Quoi qu'il en soit, le pont sur la Dranse, près de l'ancien établissement des « Trappistes » porte la date de 1836.

Lors de la bénédiction abbatiale du Révérendissime Prévôt Bourgeois, le 2 septembre 1888, le tronçon de la cantine de Proz à l'Hospice n'existait pas. Dans son toast, le nouveau prélat exprima, devant M. le conseiller d'Etat de Torrenté, le désir de voir achever la route jusqu'au monastère. Le haut magistrat y accéda séance tenante, et la route s'acheva en 1893. En 1905, on inaugura le tronçon, de l'hospice à la frontière italienne. Depuis, sur cette route internationale, c'est un défilé formidable de machines à moteur, qui y circulent sans cesse pendant la bonne saison, supprimant ainsi le gagne-pain de nos voituriers entremontants.

L'année 1910 vit commencer l'exploitation d'un chemin de fer à voie normale et à traction électrique, de Martigny à Orsières. Organisé par la même société, dès 1927, un précieux service de camionnage livre à domicile les marchandises arrivées par le train. Ce service s'étend jusqu'à Liddes, Bourg-St-Pierre, et même jusqu'au St-Bernard. Des autocars de la même exploitation transportent également les voyageurs, sur leur demande, sans préjudice du service postal qui se fait par automobile jusqu'au St-Bernard, en été ; en hiver, par voiture à cheval jusqu'au Bourg-St-Pierre.

Depuis 1928 l'auto postale transporte également les voyageurs jusqu'à l'hôtel de la Fouly ; à Champex toute l'année, grâce à la nouvelle route inaugurée le 15 juin 1929.

---

(1) Grenat 516.

## CHAPITRE 14.

### Les Soustes.

Les Romains déjà utilisaient le passage du Mont-Joux pour les voyageurs et les marchandises. Malheureusement les invasions paralysèrent pendant des siècles le transit. Au XI<sup>e</sup> siècle, grâce à la trêve de Dieu et à la création de l'Hospice sur le Mont-Joux par S. Bernard de Menthon, vers 1040, le commerce resté stationnaire reprit une vie nouvelle. De ce fait, la route du Mont-Joux retrouva sa première importance.

L'origine de ce mouvement commercial reste obscure. Ce que l'on sait, c'est qu'au moyen-âge, l'on échelonnait des soustes et des comptoirs le long du Rhône et même de la Dranse, notamment à Martigny, St-Brancher, Orsières, Bourg-St-Pierre et Mont-Joux.

A cette époque, l'Entremont n'avait pas un chemin bien facile, malgré les soins des **voyers** (cantonniers) ; les routes ne présentaient pas encore une pente régulière ; elles étaient pierreuses et inégales. Voilà pourquoi on ne voyageait qu'à pied ou à cheval. Comme les attelages n'avançaient qu'à petites journées, il fallait nécessairement des relais et des dépôts sûrs. Les **soustes**, dans ces circonstances, servaient de magasin aux voituriers qui y déposaient leurs chargements à leur arrivée, pour les faire reprendre le lendemain par d'autres. Le roulage se pratiquait ainsi dans tout le Valais. Aussi, de Martigny à Aoste, par le St-Bernard, le transport se faisait-il à char jusqu'à Orsières, formant tête pour le roulage. De là l'on prenait le bât pour franchir le reste de la vallée<sup>1</sup>.

Dans l'Entremont, une souste apparaît à Bourg-St-Pierre, en 1327 (il en existe encore une sur cette commune, près de l'Hospice du St-Bernard). Voilà qui fait supposer que des localités importantes comme St-Brancher et Orsières disposaient de pareils entrepôts pour les marchandises. En tout cas, le St-Bernard avait sa souste à Orsières, pour retirer les approvisionnements destinés au ravitaillement de l'Hospice.

(1) Cf. répertoire B. S. P. Sion.

## CHAPITRE 15.

### Les écoles.

Durant tout le moyen-âge et même un long siècle après la Réforme, pas question d'écoles. Aussi à l'ignorance des lettres s'ajoutait celle de la religion. Voilà qui explique la rapide diffusion des idées nouvelles propagées par le protestantisme. De plus, à ce moment, les mœurs accusaient un grand relâchement. Tout concourait vraiment à faciliter le passage de notre Valais à l'hérésie, à l'exemple de beaucoup d'autres cantons suisses. Grâce aux Pères Capucins de Savoie et à la fermeté de nos évêques, particulièrement d'Hildebrand Jost, en relations avec S. François de Sales, notre pays resta fidèle à la foi des ancêtres.

Pour raffermir le peuple dans la foi catholique, il fallait désormais plus d'instruction. Dans sa visite pastorale de 1623, l'évêque Jost insiste sur l'obligation, pour les curés, de faire le catéchisme à l'église les dimanches et les fêtes ; dans les villages, à l'occasion de l'administration des malades. Dans sa tournée pastorale du 14 mai 1636, ce prélat porte de nouvelles ordonnances concernant l'instruction religieuse des fidèles, entre autre d'ouvrir des écoles dans tous les principaux villages, sous la direction de maîtres foncièrement catholiques.

Orsières-Ville eut une école mixte à laquelle se rendaient les enfants des autres villages. On ignore les noms de nos premiers maîtres. Dans l'espèce, il s'agit probablement des prêtres de la paroisse, du chapelain ou du vicaire, comme ailleurs. — La liste en paraîtra plus loin.

Dans un acte du 7 avril 1753 seulement, on rencontra un maître laïc, révoqué aussitôt par l'évêque : on avait omis de le présenter préalablement au curé, qui donnait son approbation. Le notaire Jean-Joseph Copt, procureur des écoles, reçut en la circonstance l'ordre de se soumettre aux usages en vigueur.<sup>1</sup>

---

(1) Actes de visite ; archives d'Orsières.

En 1754, le notaire Jean Nicolas Cavé fonctionnait en qualité de régent. Que l'on ne s'étonne pas de trouver des notaires à cette place, à une époque où l'école normale n'existait pas, les collègues seuls instruisaient suffisamment. Comme les scribes abondaient en ce moment à Orsières, le susnommé consentit à se charger de l'enseignement, pour un hiver.

L'année 1758 vit arriver un régent du territoire de Besançon, Eloi Projean, qui fit souche à Orsières, ainsi que son successeur Louis Francière, en 1760, d'origine française également.

Dès 1790, Joseph Boson, de la vallée d'Aoste, dirigeait l'école d'Orsières.

Et qui payait les instituteurs ? D'abord, les parents des élèves, qui constituèrent une association, avec une mise en fonds. Celle-ci s'élevait, en 1784, à 787 écus petits.

Néanmoins, cette somme demeurait insuffisante. Dès le commencement, il fallut recourir à des fondations pieuses. En 1739 déjà, Monseigneur permit d'utiliser à cet effet les revenus de la fondation Charrex. Une pieuse femme d'Orsières, Françoise Charrex, avait fait, vers 1706, un legs permettant d'appeler des Pères capucins pour les semaines de Pâques et de Noël. En 1861, cette somme ascendait à 2528 fr. 98. Les revenus des chapelles et des Confréries, notamment de St-Nicolas, vers 1750, aidèrent plus tard à payer le régent.

Cependant, l'école centrale mixte de ville devenait trop nombreuse. Sur l'ordre de l'évêque, vers 1780, on organisa deux classes, l'une de garçons, l'autre de filles. Pour faire face aux nouvelles dépenses, l'évêché autorisa la chapelle de Ferrex à fournir 10 écus pour le traitement de l'instituteur.

Il y eut même une classe d'été. Le régent recevait 30 écus les mois d'hiver et 7 écus pour les autres. Nouveau surcroît de dépenses auquel on obvia, en puisant largement dans les revenus de la fondation Charrex.

Les élèves se présentant toujours en plus grand nombre, on dut songer à ouvrir des écoles dans la plupart des villages. Partout des fonds se créèrent pour le paiement du personnel et le déficit se soldait avec les ressources des chapelles respectives. Ainsi en 1772, avec l'autorisation des supérieurs

ecclésiastiques, 2000 florins de fonds du sanctuaire de Pradefort allèrent à son école, fonds accusant, en 1785, 228 florins, outre 100 écus provenant de la chapelle.

L'école unique pour les trois villages d'Issert, Arlaches et Pradefort se tenait primitivement à Pradefort, dans une maison voisine de la chapelle, selon les instructions de Monseigneur. Vers 1820, les deux villages supérieurs demandèrent à se détacher d'Issert, le local ne suffisant plus à recevoir les élèves des trois hameaux.

**Commeire**, pour son école ouverte vers 1780, possédait 320 écus.

La même année, Sa Grandeur approuva la fondation d'une école à **Soulalex** par les particuliers de ce village.

En 1800, la chapelle de la **Rosière** vint en aide à son école ouverte quelques années auparavant.

En attendant que les autres hameaux eussent leurs écoles, les enfants venaient à celles de ville.

Chaque village d'Orsières possède aujourd'hui son école, à l'exception du Biolley réuni à Chez-les-Reuses depuis 1835 et de la Douay qui fusionna avec Chamaille.

Autrefois, les salaires des régents se proportionnaient aux fonds de chaque école. De là, pour la même besogne, une grande diversité d'appointements. Pour mettre fin à cette inégalité, une loi cantonale de 1903 imposait les écoles aux communes ; une autre, en 1931, les remet à la charge de l'Etat, avec une subvention des communes.

Quant aux fonds des classes, on les affecta à la construction ou transformation de nouveaux locaux, plus conformes aux exigences de l'hygiène.

Notons encore, de 1850 à 1860, en ville, les leçons de latin données par le chanoine Gaspard Dorsaz, ancien procureur de la Maison du St-Bernard<sup>1</sup>.

Vers la même époque Mesdemoiselles Voûtaz, Vollet, Gailard, Rausis, dirigèrent successivement une école libre pour filles.

Nous avons l'avantage, depuis 1928, de posséder une école ménagère sous la direction de Mlle Catherine Thétaz.

---

(1) Archives paroissiales et communales.

## CHAPITRE 16.

### Société de cible.

A l'effet d'exercer les citoyens au maniement des armes, la diète, en 1550, imposa aux communautés un tir annuel de trois jours. Ne convient-il pas de voir, dans ces ordonnances, l'origine de nos sociétés de cible ?

Pareille organisation existait chez nous dès le XVII<sup>e</sup> siècle sous le nom de « Société des mousquetaires ». Elle possédait des fonds administrés par un comité. Les revenus étaient affectés à l'achat des armes et des munitions, et servaient à faire face aux dépenses des exercices de tir et des revues. Un livre de comptes mentionne son existence avant 1725, où les sociétaires s'en partagèrent les fonds.

A s'en tenir, par analogie, aux statuts des autres sociétés du pays, notre confrérie devait avoir à sa tête un capitaine, un lieutenant pour le remplacer, et un secrétaire ; posséder des fonds en nature et en espèces. Ses membres se réunissaient quelques dimanches à la bonne saison, pour développer le noble art du tir, pour s'occuper des intérêts de la société... voire deviser un brin.

Ce passe-temps devait sans doute plaire à nos aïeux, puisqu'ils semblent l'avoir regretté. Voilà ce qui ressort de la démarche tentée par le notaire Jean-Joseph Copt auprès du prince-évêque Hildebrand Roten, en 1749, dans le but de ressusciter la vieille confrérie des mousquetaires. Pour obtenir plus facilement l'autorisation désirée, l'habile notaire avait eu soin de promettre une part des revenus de la nouvelle société de tireurs sous le vocable de S. Nicolas, à l'entretien de Pécole. En tout cas, le quémendeur réussit jusqu'à un certain point. L'évêché, de son côté, ne fit que tolérer la société, à cause de son peu d'utilité ; elle dura jusqu'en 1917<sup>1</sup>.

---

(1) Archives d'Orsières.

## CHAPITRE 17.

### La chasse.

Notre territoire renfermant de sombres forêts qui s'étendaient jusqu'à l'entrée du village, Orsières fut incommodé par des ours. De là son nom et son armoirie où figure ce plantigrade. Le loup et le lynx y voisinaient avec l'ours. Fréquemment on les rencontrait sous bois ; ils causaient de nombreux méfaits. Rien d'étonnant si l'on dût faire quelques battues pour éloigner ces hôtes dangereux. Ainsi l'on relève, en 1753, une ordonnance de l'Etat à Martigny imposant l'organisation d'une chasse. Les délégués des communautés de Monthey prirent, en 1769, pareille décision, pour la Val d'Illiez. Bien que nos archives communales restent muettes à ce sujet, quelque chose de semblable se passait, certes, chez nous.

Depuis le moyen-âge jusqu'à la chute de l'ancien régime, le chasseur devait au seigneur un droit d'épaule sur le fauve tiré par lui. Et comme les Cavelli de St-Maurice font apparition chez nous vers 1440, n'auraient-ils pas succédé aux droits des nobles d'Orsières dans notre localité, comme le gouverneur de St-Maurice, en l'espèce, aux privilèges des nobles d'Allinges et à la Savoie ?

Quoi qu'il en soit, nos registres citent le cas de Jean Colomban Tissières, de Reppaz, tué dans la forêt au-dessus de Saxon, par deux balles destinées à un ours qu'on chassait le 22 octobre 1798<sup>1</sup>.

On raconte encore que vers 1820, un chasseur abattit, à Pradefort, un ours traqué par des hommes armés de fourches et de bâtons. Au moment de toucher la prime, pour laquelle il importait de produire les pattes de la victime, on demanda au chasseur s'il avait fait le coup seul. Il répondit ingénument : « Oui seul... avec d'autres ».

(1) Archives d'Orsières.

En 1863, Alphonse Addy, de Chez-les-Giroud, avant d'entrer chez les Capucins sous le nom de P. Marcel, blessa mortellement un loup qui se traîna, pour expirer, jusque près de Charrat. C'était le dernier aperçu dans la région. On montre encore maintenant l'arbre perforé par la balle qui traversa d'abord le corps du fauve.

Si les ours et les loups disparurent de la région, les chamois, les bouquetins, les renards et les fouines ne manquent pas chez nous. Ils ont, depuis bientôt cinquante ans, un adversaire redoutable dans la personne de M. Ferdinand Rausis, qui a abattu déjà plus de 200 fouines et 400 renards.

---

## CHAPITRE 18.

### Difficultés du St-Bernard avec Orsières au sujet des bois de Ferret.

Dès la fondation de l'Hospice sur le Mont-Joux par Saint Bernard de Menthon, vers 1040, les princes de Savoie s'y intéressèrent et lui firent des donations : Humbert II, vers 1100, Amédée III, en 1125. Ce dernier confirma les cessions faites à cette Maison religieuse par les nobles d'Allinges en deçà et au-delà du St-Bernard jusqu'au Bourg-St-Pierre. Quant à Thomas, son petit-fils, il fit don aux chanoines des bois de Ferret, en 1189, avec faculté d'ouvrir à travers le val un chemin pour conduire les bois à l'hospice. Ce sentier s'appelle encore maintenant le chemin des chevaux. Le St-Bernard avait encore le droit de faire paître les chevaux sur la montagne. Par une bulle du 15 mars 1190, le pape Clément III confirma cette donation.

Orsières ne toléra pas sans difficultés pareilles largesses. Voilà le point de départ de nombreux démêlés entre Orsières et l'hospice.

Le comte Thomas, apprenant, la même année, que des hommes d'Orsières inquiétaient les religieux dans l'usage de leurs droits, ordonne de frapper les coupables des peines les plus sévères, même du bannissement. En 1224, le même prince charge le châtelain de Chillon de sauvegarder les droits de l'hospice sur les forêts de Ferret, sous les mêmes peines. Malgré ces ordonnances, l'on ne respecta pas mieux les privilèges du St-Bernard<sup>1</sup>.

Le prévôt Hugues de l'Arc rencontra de nombreuses difficultés avec les habitants d'Orsières. Il recourut auprès d'Amédée VIII de Savoie, qui maintint les avantages de l'hospice, infligeant une forte amende aux délinquants. Deux ans plus tard, les mêmes ennuis surgirent; plainte fut portée

---

(1) Grem. I passim.

devant la cour du vice châtelain de St-Brancher. Alors on procéda à une convention. Uldric Cavelly et Jacquemet d'Orsières déclarent au nom de la Commune, en 1397, devoir à l'hospice la somme de 100 florins.

En 1700, le prévôt Boniface adresse à l'Etat du Valais une supplique concernant les bois de Ferret, qu'Orsières empêchait d'exploiter. Cette requête n'eut son effet que le 15 décembre 1702. Le Grand Baillif força les Orsériens à laisser prendre à l'hospice le bois nécessaire partout dans la vallée.

Quinze ans plus tard, ce prélat soutint un procès contre notre commune qui refusait le bois nécessaire à la reconstruction d'un grenier au fond de ville. La Diète du Valais condamna nos gens le 22 mai 1716.

Au procureur chanoine Camille Carron revient l'honneur de terminer ce conflit en 1894. Orsières se racheta de cette servitude, moyennant la somme de 15.000 francs et 70 moules de bois <sup>1</sup>.

Le chalet du Clou qui servait d'abri aux domestiques et aux chevaux de l'hospice pendant l'exploitation et le transport des bois, devint la propriété de M. Ernest Lovey, abritant en été une colonie de vacances.

---

(1) Archives d'Orsières.

## CHAPITRE 19.

### Fluctuations de la population.

Il resterait à dire un mot de la population d'Orsières à travers les âges. A cet effet il faudrait compiler les reconnaissances des différents seigneurs sous la Savoie et sous les Haut-Valaisans.

A s'en tenir un peu à l'étendue de la paroisse, au nombre de fiefs, de dîmes, de redevances de toutes sortes, principalement au ministère paroissial qui exigeait déjà trois prêtres au XVI<sup>e</sup> siècle, Orsières dut compter près d'un millier d'habitants au moyen-âge, malgré les fléaux, surtout la peste.

Quoi qu'il en soit, les recensements du dernier siècle donnent pour notre localité :

en 1798	=	1553 habitants ;
en 1802	=	1788 ;
en 1811	=	1984 dont 343 hommes mariés ; 344 femmes ; avec 12 soldats aux armées impériales.
en 1816	=	1964 âmes
en 1821	=	1788
en 1829	=	2055
en 1837	=	2166, dont 16 habit. perpétuels, 2 étrangers
en 1846	=	2402, dont 20 habit. perpétuels, 3 étrangers
en 1861	=	2425, selon le rapport du curé Biselx
en 1880	=	2339, dont 6 Italiens et 1 Allemand
en 1888	=	2222, comprenant 8 Italiens
en 1897	=	2275

en 1900	=	2115, dont 30 Italiens et 2 Allemands
en 1916	=	2179
en 1930	=	2223

De ces statistiques il ressort que la population augmenta d'une manière normale depuis 1798 jusqu'en 1861, cela malgré le passage des troupes, et la difficulté des temps, voire la disette de 1816.

De 1767 à 1779 la moyenne des naissances était de 51,2 ; de 1823 à 1846, de 74 par an.

Par contre, depuis 1861 notre population tend à diminuer. A quelles causes l'attribuer ? Surtout à l'émigration. <sup>1</sup>

---

(1) Comptes de Turin ; Dr Léon Meyer.

## CHAPITRE 20.

### Ressources de la population.

Autrefois, l'on ne quittait guère ses montagnes, sinon pour prendre des engagements dans les services étrangers. Les ressources du pays suffisaient à l'entretien de ses habitants. Pourtant, au XIX<sup>e</sup> siècle il y eut des départs plus importants, dont quelques-uns pour l'Amérique.

L'agriculture, le bétail et les forêts formaient, dans le passé, les principaux produits de notre vallée. A l'époque contemporaine, ou plutôt dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle, viendra s'ajouter une nouvelle ressource, l'industrie hôtelière dans la région de Champex, ainsi que le voiturage des touristes et des marchandises pour le St-Bernard.

Pour protéger nos belles forêts, les comtes de Savoie portèrent déjà, en 1346, une ordonnance interdisant de dévaliser nos taillis et de sortir les bois de la châtellenie. Les Haut-Valaisans prirent pareille mesure. Voilà qui contribua à conserver nos pentes boisées, dont l'exploitation devint plus tard une ressource pour les habitants <sup>1</sup>.

---

(1) Archives d'Orsières.

---

## CHAPITRE 21.

### Peste.

La peste régna en Europe pendant quatre siècles et demi presque sans interruption. Voici, à ce sujet, quelques renseignements : « En 1313, la peste sévit un peu partout, particulièrement en Allemagne et en Suisse. Bâle perdit plus de 4000 habitants. En 1349, le fléau enleva les deux tiers de la population de l'Europe. La montagne se sentit plus éprouvée que la plaine ». Autres dates fatales : 1497, 1529, 1531, 1550. En 1611-1612 la peste éclata en Valais. Ses méfaits lui valurent le nom de **mort noire** ; elle emporta le quart de la population. Nouveaux ravages en 1628 et 1630. Au mois de mars 1733 il y eut à Orsières 21 morts. On enterrait quelques-uns le jour même de leur décès ; la plupart, le lendemain. De 1730 à 1770, régna à Orsières une assez forte mortalité, surtout parmi les femmes. A relever plusieurs morts subites. En 1740 : 65 décès ; en 1741 : 66 ; en 1742 : 50 ; en 1782 : 55 ; aujourd'hui la moyenne de la mortalité apparaît de 30 à 35 pour un chiffre de population sensiblement supérieur<sup>1</sup>.

---

(1) Comptes de Turin et registres paroissiaux.

## CHAPITRE 22.

### Jugement sur les Haut-Valaisans.

Les gouverneurs ne restaient que deux ans en charge. Notre pays en vit donc se succéder à St-Maurice près de 150, de 1475 à 1798 que dura l'occupation haut-valaisanne.

Si un certain nombre de ces représentants de l'Etat marquèrent leur passage à ce poste par trop de dureté et d'arbitraire, par de l'injustice, de la violence même envers leurs sujets, beaucoup d'entr'eux laissèrent de leur administration chez nous un souvenir de religion, d'honnêteté, d'équité et de dévouement à la chose publique.

Sans vouloir donc comparer le régime des sept dixains à celui de la Savoie, à laquelle le Vieux Châblais se sentait attaché par la langue, les mœurs et les habitudes, autant que par les traditions et les institutions religieuses et politiques de cinq siècles, nous nous garderons, à cause de la désinvolture, de l'arbitraire, de l'injustice et de la rapacité de certains gouverneurs, de condamner sans réserve l'administration des Magnifiques Seigneurs.

---

## SECTION 3.

### Le Nouveau Régime.

#### CHAPITRE 1.

1. Entrée des Français en Valais.
2. Indépendance du Bas-Valais.
3. Orsières dans le dizain d'Entremont.

1. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle éclata une révolution qui couvrit la France de ruines et de deuils, et marqua par des flots de sang son passage à travers les Etats de la vieille Europe.

Ainsi que les nations limitrophes, notre Valais subit la dure loi du plus fort ; il vit les troupes du Directoire français violer son territoire, frapper ses habitants de lourdes contributions, et, au nom de l'humanité, promener impunément le fer et le feu, du Léman aux sources du Rhône. Voilà comment les vertueux philanthropes des clubs révolutionnaires prétendaient régénérer le monde.

A quelles causes attribuer l'intervention, en Valais, des bataillons républicains ?

a) à la fermentation des esprits dans le Bas-Valais qui, par sa langue et ses idées d'indépendance, sympathisait avec la France, supportant à contre-cœur le joug et les abus de quelques gouverneurs ;

b) puis au désir du gouvernement français de profiter d'un pareil état de choses pour intervenir dans les affaires du Valais, à l'effet de se l'incorporer<sup>1</sup>.

---

(1) Grenat et Imesch.

2. De fait, les troupes de la grande République voisine, sous le commandement du général Brune, pénétrèrent en Suisse pour délivrer le Pays de Vaud toujours asservi aux Bernois depuis 1536. Mangourit, auquel personne n'osait plus résister, s'employa alors à révolutionner la vallée du Rhône. A son instigation, Monthey, le 22 janvier 1798, se donna un comité provisoire ; St-Maurice planta l'arbre de la Liberté, le 28. Le lendemain, la bannière de Monthey proclama son indépendance, invitant les deux bannières sœurs de St-Maurice et d'Entremont à prendre la même résolution, pour établir la République sur une base d'égalité et de fraternité. A l'insurrection du gros Bellet, le 8 septembre 1790, dans le gouvernement de Monthey, notre vallée avait fait preuve de fidélité au souverain, qui l'en félicita par une lettre, trouvée dans nos archives communales, et lui octroya en même temps un rabais d'un demi-écu par sac de sel. (N<sup>os</sup> 96<sup>a</sup> et 96<sup>b</sup>)

Devant la force des choses, le Haut-Valais, par des lettres délivrées à Sion le 1er février 1798, reconnaissait solennellement l'indépendance de ses sujets du Bas.

Le temps pressait. Déjà le 5 février 1798, une assemblée générale des représentants des communes au-dessous de la Morge se réunissait à St-Maurice, lieu de résidence de Mangourit, pour travailler à l'élaboration d'une constitution, d'entente avec les députés haut-valaisans. L'assemblée partagea le Valais en 10 dizains, dans l'ordre désigné par le sort : St-Maurice, Viège, Conches, Rarogne, **Entremont**, Brigue, Sion, Monthey, Sierre et Loèche, dizains qui se prononcèrent ensuite pour la réunion du Valais à la République helvétique, selon le vœu de la France.<sup>1</sup>

La mauvaise foi de Mangourit et les procédés arrogants de quelques gouvernants engagèrent les anciens patriotes à se soulever contre la République Helvétique. Le mouvement partit de Conches, entraînant tout sur son passage. Le 6 mai 1798 les Haut-Valaisans entraient à Sion, pour continuer leur marche sur le Bas-Valais, en refoulant les troupes helvétiques sur Martigny.

Cependant un détachement haut-valaisan, passant par la Croix-du-Cœur, sous les ordres du capitaine Jaccod, de Bra-

(1) Grenat et Imesch.

mois, occupait Bagnes et l'Entremont. Il s'y trouvait depuis peu de temps, quand arriva un contingent vaudois commandé par le colonel Bergier, qui, grâce à un stratagème, obtint un armistice à St-Brancher.

Sur ces entrefaites, les Haut-Valaisans, endormis par des négociations, reculèrent jusque derrière la Morge. Craignant de les voir aboutir, le résident français fit écarter le commandant vaudois Berrier, trop pacifique, pour lui substituer le général français Lorges. Les pourparlers ayant échoué, la parole restait au canon. Malgré une belle résistance des patriotes à Savièse, à Châteauneuf et Montorge, les Français réussirent à franchir la Morge, et pillèrent Sion, le 17 Mai 1798, jour de l'Ascension, forçant les sept dizains à se soumettre et à payer une forte contribution de guerre <sup>1</sup>.

1. Tout paraissait rentré dans l'ordre, quand un décret de conscription militaire, obligeant tous les hommes de 20 à 25 ans, mariés ou non, à se présenter, provoqua, au printemps 1799, dans la vallée supérieure du Rhône, une nouvelle levée de boucliers, réprimée durement par les Français, après la prise du Bois de Pinges, le 27 mai.

2. Vainqueurs des Haut-Valaisans et des Autrichiens accourus à leur aide, les Français portèrent la guerre jusqu'aux sources du Rhône. Cette malheureuse campagne laissa derrière elle tout un cortège de ruines et de misères inexprimables. Il fallut venir en aide aux vaincus par des dons et des secours de toutes natures. Grâce à l'intervention du préfet national Charles Emmanuel de Rivaz, le Bas-Valais se chargea d'éberger 300 orphelins haut-valaisans. On en reçut à Orsières, où trois filles se marièrent. <sup>2</sup>

---

(1) Mottaz : Grenat : Imesch.

(2) Citons : Anne-Marie *Schalbetter*, unie à Jean-Baptiste Rossier, La Rosière, le 7 mars 1811 :

Marie-Pétronille *Yenzet*, épouse de Pierre-Joseph Duay, dès le 30 mars 1816 :

Judith *Schröter*, femme de Jean-Baptiste Lovey, Reppaz, le 27 juillet 1824.

3. L'indépendance du Bas-Valais reconnue, il convenait de procéder à son organisation. Orsières fit partie du dixain d'Entremont, dont il partage encore les destinées. Provisoirement l'on conserva les anciennes autorités civiles et militaires, pour juger et agir selon les lois et les règlements déjà existants. L'administration communale restait ainsi composée du métral, des syndics et de leurs conseillers avec le curial. Plus tard nos populations purent élire tranquillement un conseil dans le cadre de la nouvelle constitution.

4. Au reste, s'il avait été préservé de la guerre, l'Entremont avait vu presque continuellement des mouvements de troupes, du 24 mai au 12 novembre 1798 ; en 1799, de mai jusqu'en octobre, pour occuper le passage du St-Bernard, ou pour surveiller ou même chasser des Autrichiens et des Russes, souvenirs rappelés par un chemin qui porte encore leur nom. Qui dira ce que l'hospice et les Communes, notamment Orsières, eurent à souffrir du passage de ces armées ? Des promesses vagues de la part des Français ne suffirent pas à dédommager des contributions en argent et des prestations en nature.

---

## CHAPITRE 2.

### Les réfugiés français de 1789 - 1798.

En 1789, l'Assemblée nationale de France prononçait la dissolution des ordres religieux. Les couvents fermés, les religieux durent se séculariser ou prendre le chemin de l'exil. Beaucoup cherchèrent un refuge en Suisse. De ce nombre furent les religieux de la Trappe de Mortagne. Après avoir vainement essayé de s'établir dans différents endroits de la Suisse, ils se dirigèrent sur le Valais. Ils hésitaient entre Géronde, le château épiscopal et Val d'Illicz. Déjà ils avaient fait des démarches pour s'installer dans cette dernière localité, quand le banneret Luder, de St-Brancher, leur offrit sa propriété de l'Île Bernard. Ils acceptèrent avec empressement, s'y installèrent et donnèrent à leur nouvelle demeure le nom de **Monastère de la Sainte Volonté de Dieu**. Un monument marque l'emplacement de ce refuge, dont les derniers vestiges disparurent récemment.

Après les religieux vint le tour des prêtres séculiers ; quelques-uns arrivèrent jusqu'à Orsières. Ils habitèrent une chambre au-dessus du tunnel de la Gaye, entre la maison actuelle du boucher Marius Copt et celle du café Marius Biselx.

Nous révélons dans nos registres paroissiaux les noms de six d'entr'eux qui, durant leur séjour chez nous, s'occupèrent du ministère paroissial : les abbés **Girodier**, en 1793 ; en 1794, **Tardy**, curé de Rivaz, dans le diocèse de Lyon ; **Pacros**, prêtre ; **Benoît Caquet**, curé de St-Pierre, ville de Montbrison, Lyon ; en 1795, **Maurice de Lachenal**, curé d'Ugine en Savoie ; **Michaud**, en 1797.

Comment ces pacifiques réfugiés pouvaient-ils inspirer des craintes à nos autorités ? Malgré tout ils reçurent, en 1798, après l'entrée des Français en Suisse, l'ordre de quitter notre pays. Sans trop savoir où diriger leurs pas, ils s'éloignèrent, au grand regret de nos populations<sup>1</sup>.

---

(1) Registres paroissiaux d'Orsières.

## CHAPITRE 3.

### L'armée française passe le Grand St-Bernard.

La guerre et le passage fréquent de troupes à travers notre territoire, des prestations à faire aux différents corps en denrées, en bestiaux, en fourrage, tout contribua à rendre l'année 1799, pénible à la vallée du Rhône. (Archives communales 313).

Au début de mai 1800, le général Marescot parut soudain à Martigny, accompagné d'officiers supérieurs. Un conseil de guerre tenu, il partit avec sa suite sous un déguisement de chasse, parcourut la longue vallée d'Entremont, puis les sommités du St-Bernard.

Le public ne soupçonnait guère qu'il venait étudier le terrain, envoyé par Bonaparte, peu après le retour d'Égypte, en 1799.

De fait, le premier consul lui-même quitte Lausanne avec 40.000 hommes et 60 canons, le 17 mai 1800, passe la nuit chez Jacques Quartéry, à St-Maurice, arrive le lendemain à Martigny, où il loge à la Maison du St-Bernard. Un corps de 2.600 cavaliers y était arrivé la veille ; 400 dormirent à St-Brancher. Pendant 10 jours consécutifs Orsières vit alors monter des effectifs, hébergés à l'hospice, pour en repartir le matin, tandis que 1.000 hommes franchissaient le Simplon, 20.000 le Mont-Cenis et le St-Gothard. Leur jonction opérée, les troupes de Bonaparte remportèrent, le 14 juin, sur les Autrichiens, la célèbre victoire de **Marengo**, où tomba le général Desaix, auquel on éleva, en 1805, un mausolée de marbre dans l'église du couvent du St-Bernard.

Ici il faut mentionner que les nombreux hommes d'Orsières contribuèrent aux transports soit par eux-mêmes, soit avec leurs mulets (A. C. 313).

Plus que jamais le vainqueur avait compris l'avantage d'ouvrir une voie commerciale et stratégique entre la France et l'Italie, par le Simplon, projet qu'il méditait depuis

ses premières campagnes dans la péninsule, en 1797. Par un sénatus-consulte il en décréta la création immédiate.

D'autre part, comme le passage du St-Bernard avait fait connaître le mérite et l'utilité des religieux, il établit, par un second sénatus-consulte, deux autres hospices, l'un au Mont-Cenis, l'autre au Simplon, ce dernier confié aux religieux du St-Bernard et pourvu de rentes. Le Révérendissime Prévôt Luder, avec son Chapitre, accepta et organisa la fondation.

Ne fallait-il pas reconnaître les services rendus aux armées françaises ? Sur l'intervention de la République helvétique, le Gouvernement français se proposa d'indemniser les fournisseurs des troupes, sans toutefois le faire suffisamment dans la suite. Orsières, pour sa part, reçut quelques dédommagements vers 1810.

---

## CHAPITRE 4.

### Tentative de Turreau pour annexer le Valais à la France en 1802.

Si le Premier Consul s'occupait ainsi du Valais, il nourrissait un projet qu'il découvrit bientôt. Appréciant la position stratégique de la vallée du Rhône, il rêvait de l'annexer à la France.

Déjà il avait commencé, en 1800, une voie militaire et internationale par le Simplon, dont les travaux se poursuivaient activement. Pour préparer le pays à l'occupation, il fit venir à Sion le général Turreau, qui surveillait la construction de la route à Domodossola.

Arrivé dans la capitale le 23 novembre 1800 avec le titre de général français commandant en Valais, cet officier supérieur mit tout en œuvre pour organiser le plan d'annexion de son maître. Mais il rencontra dans tous les dizains une résistance inattendue. Groupés autour du préfet Emmanuel de Rivaz, de courageux magistrats, à de rares exceptions près, forts de la volonté nationale, firent comprendre au général français que le peuple valaisan entendait conserver son indépendance et son droit de cité helvétique.

Turreau ne put supporter cette calme résistance ; il se fâcha et ne connut plus de ménagements. Pour arriver à ses fins, il employa des mesures arbitraires, destituant les autorités légitimes, dépouillant les caisses publiques, imposant même les communes de lourdes contributions.

Ainsi un arrêté du 22 janvier cassait le préfet du Département de Rivaz, remplacé par Pittier, d'Orsières. Cette créature de Turreau congédiait les sous-préfets, entre autres François-Emmanuel Joris sous-préfet d'Entremont. Cependant un autre arrêté du général français appelait à Sion, dans les 24 heures, pour rester sous sa surveillance : Rebord, président de St-Brancher, Francière, président d'Orsières et Frédéric Moret, président du Bourg-St-Pierre.

Non content de ces mesures arbitraires et vexatoires, Turreau imposa les dizains et les communes d'une contribution extraordinaire de 50000 mille francs. L'Entremont, avec St-Brancher et Orsières, figure pour fr. 10.800. Les communes qui ne purent payer dans le terme de cinq jours, subirent des exécutions militaires, peine qui consistait à entretenir des troupes chez eux.

Le dizain d'Entremont n'ayant pas soldé, le général se rendit en personne à Orsières, le 23 mai, à 7 heures du soir, précédé de la moitié des grenadiers du premier bataillon de la 73e brigade, ayant encore avec lui deux aides de camp, le sieur Pittier, Streicher, son receveur général et Charles Contard, le nouveau sous-préfet intrus du district. La municipalité eut ordre de fournir à ces soldats logement, vivres et une bouteille de vin par homme à chaque repas. Turreau appela l'administration communale, à 6 heures du matin, à la cure, où il logeait. Il lui fit des reproches sur sa négligence dans la perception des impôts indirects et sur son retard à solder les contributions extraordinaires. Les conseillers exposèrent les malheurs éprouvés depuis quatre ans, leur impuissance à payer, sollicitant un rabais. Le général répondit qu'il n'exigeait pas d'argent, si l'on voulait bien reconnaître ses autorités. Orsières, ainsi que Liddes, Bourg-St-Pierre, Volèges et St-Brancher, répliquèrent par un refus motivé sur leur serment de fidélité à la République helvétique.

Parole courageuse qui valut à Orsières la destitution du conseil communal, le 24 mai 1802, et l'envoi d'une nouvelle compagnie, aux frais des villages.

Voici la teneur de ce décret : Le préfet général du Valais,

Considérant que la municipalité d'Orsières n'a cessé d'entraver la marche de l'administration publique par sa résistance aux ordres de ses magistrats, et qu'elle a par là **scandalusement** égaré le peuple, arrête :

Art. 1. — Les membres composant la municipalité d'Orsières sont destitués.

Art. 2. — Les citoyens Joseph Pouget, déjà agent national, et Pierre Joseph Droz, sont nommés agents, et l'administration générale de la Commune leur est confiée. Ils entreront aussitôt en fonction, en s'emparant des registres, papiers et

titres de la Commune, et ils prêteront le serment voulu par la loi du 15 février 1799, §§ 78 et 79, entre les mains du sous-préfet du district.

Art. 3. — Dans les 30 jours ils se feront rendre compte, par les dits municipaux destitués, du maniement des deniers publics.

Donné à Orsières le 4 prairial (24 mai) an X.

Signé : PITTIER.

L'on ne s'en tint pas là. On essaya, après avoir travaillé ses habitants en particulier, de réunir encore l'assemblée primaire d'Orsières, le 11 juillet, mais sans succès. Les agents français proposèrent à nos citoyens réunis, d'émettre leur vœu de réunion à la France, en levant leur coiffure en signe d'approbation. Mais les chapeaux restèrent sur les têtes de tous, les deux agents français exceptés.<sup>1</sup>

On avait eu soin d'éloigner le préfet de dizain, François-Emmanuel Joris, connu pour sa fidélité au pays. Ce magistrat intègre subit en cette circonstance toutes les avanies et les injustices. Il eut un détachement militaire à ses frais, dans sa propre maison, après s'être lui-même présenté devant le commandant de place de St-Maurice, où il resta plusieurs jours en surveillance. Il y fit une déclaration patriotique des plus énergiques et des plus touchantes, provoquant l'admiration de tous les vrais patriotes. (Paru dans le 55<sup>e</sup> numéro du « Nouvelliste Vaudois », de 1802).

---

(1) Charles-Emmanuel de Rivaz : L'occupation de Turreau.

## CHAPITRE 5.

### **Le Valais République indépendante, département du Simplon et canton suisse.**

Ces procédés arbitraires et ces mesures tracassières et injustes ne donnant pas le résultat espéré, Bonaparte, à la vue des efforts tentés par les autorités helvétiques pour arracher à ses serres la proie que l'aigle croyait déjà tenir, proposa, à l'effet d'arriver plus sûrement à son but par l'isolement, de constituer le Valais en République indépendante, sous la protection des Républiques française, helvétique et cisalpine. La nouvelle diète s'assembla à Sion le 26 août ; l'Entremont y envoya les députés Joris Joseph, d'Orsières, Delasoie, de St-Brancher et Vaudan, de Bagnes.

Les hommes prévoyants l'avaient entrevu ; Bonaparte, qui avait donné la liberté au Valais, devait la lui ravir, sans autre motif que le caprice d'un tyran. D'un trait de plume il décrétait, le 15 novembre 1810, le Valais incorporé à la France sous le nom de Département du Simplon, avec trois arrondissements : Sion, en même temps capitale, Brigue et St-Maurice. Ce dernier se composait de quatre cantons : St-Maurice, Monthey, Martigny et l'Entremont (chef-lieu : St-Brancher). Le général César Berthier vint, de fait, prendre possession de la vallée du Rhône, jusqu'au 25 février 1811, qui vit l'installation du nouveau préfet français, Derville-Malécharde.

Notre pays faisait partie de l'Empire français, quand l'étoile de Napoléon pâlit. Ses défaites à Leipzig, en 1813, à Waterloo, en 1814, amenèrent sa chute, mais aussi l'entrée du Valais dans la Confédération suisse, œuvre du Congrès de Vienne, en 1815.

Par l'arbitrage des puissances, la nouvelle constitution imposée divisait définitivement notre canton en 13 dizains, (plus tard 13 districts), parmi lesquels l'Entremont, avec chef-lieu St-Brancher<sup>1</sup>.

---

(1) Grenat.

## CHAPITRE 6.

### Constitutions diverses et organisation des communes avec leur administration.

A la Révolution de 1798, l'administration communale était composée du métral, du curial, des syndics et de leurs conseillers.

Après l'entrée des Français en Suisse, en 1798, le gouvernement helvétique établit en outre, dans chaque commune, un comité présidé par un agent national. Pourtant, l'année suivante, l'organisme des administrations communales subit un changement. Il comprenait depuis : l'agent national, un conseil municipal, un conseil de régie, le métral et ses deux officiers le curial et l'huissier, ces derniers pour la justice. L'agent national servait de liaison entre les autorités supérieures et les communes. Le conseil municipal possédait les attributions actuelles du conseil communal, moins les compétences réservées au conseil de régie divisé en quatre bureaux : 1° bourse de la commune ; 2° bourse des pauvres ; 3° inspection des bâtiments ; 4° inspection des forêts. De la sorte, la séparation des pouvoirs se trouvait définitivement réalisée.

En 1802, le Valais, organisé en République indépendante, l'institution des régisseurs et de l'agent national tomba, mais les autres demeurèrent. On rétablit la syndicature. Restait chargé uniquement de la justice, le châtelain, l'ancien métral qui, autrefois, présidait aussi l'administration civile, charge cédée désormais au président du conseil communal. L'assemblée générale élisait toutes ces autorités ; le châtelain, (le juge) sur la présentation du conseil communal<sup>1</sup>.

Chaque dizain avait son **conseil** et son **tribunal** ; son **conseil** formé des représentants des communes et dirigé par un président propre, de droit membre de la diète ; son **tribunal** composé du grand châtelain choisi par le conseil de dizain, de son lieutenant et de six assesseurs, qui jugeaient en appel les causes des juges de communes<sup>2</sup>.

---

(1. 2) Ribordy.

Sous le régime **napoléonien**, on conserva la syndicature. Remplacèrent les autres autorités existantes : un maire avec son adjoint et son conseil municipal, nommés par le préfet, représentant du groupement français dans le Département.

Après son **incorporation à la Suisse** en 1815, le Valais reprit les institutions administratives de 1802. Ainsi, le maire fit place au président du conseil communal. L'organisation de ce dernier devait être réglée par une loi promulguée seulement le 20 mai 1826. Celle-ci prévoyait : 1° des conseils communaux, composés de membres nommés à vie ou à terme ; à la majorité relative des voix. 2° Le président et le vice-président de commune pris dans le conseil, toujours rééligibles, exerçaient leurs fonctions pendant deux ans ; 3° le châtelain communal et son lieutenant, pour l'administration de la justice, se nommeraient par l'assemblée générale, sur la présentation du Conseil ; 4° Le conseil communal choisirait les députés à envoyer au conseil de dizains, dont feront partie de droit les présidents de commune ; 5° Le conseil de dizain élirait son président, plus le grand-châtelain, les députés à la diète et les assesseurs au tribunal de dizain <sup>1</sup>.

Voici une liste des principaux titulaires de l'administration d'Orsières, de 1798 à nos jours. <sup>2</sup>

#### Présidents de 1802 à nos jours.

1800 Francière ; 1802-(1810) Joris Joseph ; 1804 Joris François-Emmanuel, préfet du dizain, notaire ; Vernay Nicolas, avocat ; 1837 Gaillard Maurice-Nicolas ; 1848 Deslarzes Etienne ; 1863 Lovay Florentin ; 1865 Argimire Gaillard ; 1869 Joris Ambroise-Nicolas ; 1873 Joris Fidèle, notaire ; 1877 Gaillard Argimire ; 1879 Troillet François, avocat ; 1881 Joris Fidèle, † 1886, notaire ; 1886 Pouget Maurice ; 1892 Rausis Félicien, † 1899 ; 1897 Tornay Pierre ; 1907 Joris Cyrille ; 1912 Troillet Paul ; 1925 Tissières Henri. <sup>3</sup> 1956 Maurice Ma

(1) Ribordy.

(2, 3) Archives locales.

### Châtelains ou juges.

1848 Gaillard Maurice ; 1875 Joris Ambroise ; 1880 Julien Thétaz.

Les constitutions de 1848 et 1874 introduisirent encore des modifications dans les administrations communales. Les syndics disparurent en 1848, et les appellations de juge de commune et de juge-instructeur remplacèrent celles de châtelain de commune et de grand-châtelain dans le district.

---

### Liste des Notaires d'Orsières.

N. B. Il y a des lacunes jusqu'à 1600. Depuis, la liste paraît à peu près complète. Les dates indiquent l'époque où ces personnages fonctionnaient. Pour la plupart les minutes se voient aux archives communales.

1360, Gay Udric. — 1365, Jaquin Nicolode, fondateur du Bénéfice de St-Jacques. — 1365, Perret, de la Ville d'Orsières. — 1365, Allamand Henri, lieutenant du châtelain de St-Brancher. — 1366, Gay Pierre, vice-châtelain de Saxon en 1374. — 1373, Gay Jean, clerc. — 1374, de Pontalli Antoine, clerc. — 1374, Peruvicini Jean, clerc. — 1377, Allamand Hermodus, a identifier avec le précédent Henri. Il paya 20 livres maurisaires pour les rentrées de la métairie, solda 6 livres et 10 sols la métairie à vie. Il avait déjà exercé l'emploi de métral à St-Brancher pour le comte de Savoie. — 1377, Allamand Pierre et Allamand Nicolet, frères du précédent. — 1399, Cavelly Ulric ou Huldric. — 1428, Cavelly Humbert, fils du précédent. — 1428, Biselx Huldric. — 1428, Roserii Philibert (= Rossier ?). — 1435, de Loës François. — 1452, Cavelly Jean. — 1456, Vachereti Jean, de Chassot, Besançon. — 1461, Biselx Perrod. — 1462, De Loës Jean, à St-Brancher en 1441. — 1490, Volluz François, Favre Balthazar, Challand C., Favre Antoine. — 1500, Marietté Etienne, de St-Oyen, Aoste. — 1503, Paris Jean-François habitant à Orsières. — 1518, Rosseri Mermet. — 1538, De-loës François ; Malluat = (Maillard) François, notaire et commissaire ; Malluat Pierre. — 1540, Châtelain Pierre. — 1556, Rosset Nicolas. — 1569, Deloës Nicot, son fils Antoine et ses deux petits-fils Antoine et François. 1565, Marietté Etienne. — 1590, Rossier Nicolas. — 1592, Malluat Antoine. — 1500-1600, Plusieurs Cavelly. — 1603, Gay Jean. — 1613, Marietté Nicolas † 1618. — 1614, Malluat François-Nicolas † 1618 ; Farquet Martin ; Provenciz Nicolas † 1616 ; Beaux Nicolas † 1616 ; Gay Pierre † 1634 ; Gay Philibert, du Bourgeal, son fils. — 1616, Gaillard Jean † 1648. — 1617, Farquet Nicolas † 1633. — 1617, Farquet Nicolas, fils du précédent, † 1668. — 1619, Gaillard Nicolas, de Ville, † 1649. — 1620, Joris Nicolas de la Montaut. — 1621, Malluat Daniel † 1652. — 1622, Volluz Nicolas ; Falquet Nicolas, du Châtelard. — 1623, Addy Jean-Pierre, de ville, † 1630. — 1629, Gaillard Humbert † 1641. — 1633, Marietté Humbert ; Provenciz Nicolas † 1670 ; Cavelly Gaspard-Nicolas ; Gaillard Nicolas, junior, † 1647, fils de Nicolas ; Joris Jean-François-Nicolas, portedrapeau en Piémont, métral en 1627 ; Joris Jean de l'Ale, de la Place, curial d'Entremont, † 1665. — 1640, Sarrasin Nicolas, le Jeune ; Joris Jean, de l'Ale, le Jeune † 1674 ; Michellod Nicolas † 1648, métral. — 1641, Joris Jean, du Sommet du Bourg, père de Gaspard du Bourgeal (souche des officiers) † 1689 ; Lovey Pierre, curial d'Entremont, † 1663. — 1642, Gay Jean, fils du Pierre de 1634. — 1644, Maluat François, fils du François de 1618. — 1647, Jacquemettaz Antoine, de la Montaut, † 1685. — 1648, Volluz François, châtelain et banneret d'Entremont † 1650. — 1652, Cavelly (Cavel ou Cavez) Pierre. — 1654, Copt Pierre, du Sommet du Bourg, métral, † 1688. — 1657, Joris Jean, de la Place, † 1669. — 1669, Gay Pierre, curial d'Entremont ; Joris Nicolas, de l'Ale, † 1682, fils du Jean de 1638 ; 1660, Gaillard Jean-Nicolas, de ville, † 1669 ; Joris Jean † 1707. — 1665, Michellod Nicolas, ville, † 1672, fils du Nicolas de 1640 ; Malluat Antoine ; Joris Jean, de Soulalex ; Joris Nicolas, à Sion, aïeul du Chanoine Joris, † 1719 ; Joris Jean, de la Montaut ; Gay Pierre, fils du Philibert de 1614, docteur en droit, bourgeois de Martigny en 1665, curial d'Entremont. — 1668, Addy Pierre. — 1671, Michellod Jean, de ville, métral et banneret, syndic et commissaire † 1701, fils du Nicolas de 1665 ; Grossy Jean-François, capitaine d'Entremont. — 1672, Gay Joseph, frère du précédent Dr Pierre ; Joris Jean-Michel † 1689 ; Biselx Jean, de Châble, † 1723. — 1682, Farquet François † 1744. — 1685, Farquet Nico-

las, du Bourgeal, † 1697, commissaire. — 1688, Joris Maurice ; Joris Joseph, métral ; Gaillard Nicolas. — 1694, Farquet Joseph, du Bourgeal. — 1695, Challand François-Philibert, commissaire. — 1698, Joris Maurice, de l'Ale, métral, † 1712, fils du Nicolas de 1660. — 1700, Joris Jean-Pierre † 1712 ; 1700, Lovey Jean. — 1701, Joris Nicolas, dit le Clerc † 1722. — 1702, Michellod Jn-Pierre † 1713, métral, banneret et commissaire. — 1702, Copt Jn-Jos., fils du Pierre de 1654, † 1733, métral. — 1704, Joris Jean-Mce, du Maurice de 1697, † 1737, métral. — 1706, Copt Nicolas, officier, frère du précédent Jean-Jos. — 1707, Farquet Jean-Pierre, de Ville, † 1760, métral de 1733 à 1756. — 1713, Farquet Jean-Fçois, du Bourget, métral et banneret. — 1715, Gay Antoine, châtelain de Martigny. — 1716, Gaillard Laurent-Nicolas, métral, † 1770. — 1723, Farquet Jean-Pierre. — 1723, Formaz Jean-Fçois, Ville. — 1724, Biselx Jean-Nicolas, du Châble. — 1725, Joris Jean-Nicolas de l'Ale, fils du précédent Maurice, procureur de la mense épiscopale. — 1727, Joris Jean-Pierre, fiscal à Sion, notaire et métral, capitaine à Modène, † à Loèche, en juillet 1765. — 1731, Cavé Jean-Jacques. — Joris Jean-Nicolas Joseph, fils du Maurice de 1698, châtelain de Martigny, † 1743. — Joris François-Joseph, son frère, fiscal à St-Maurice. — Joris François-Nicolas, fils du précédent, officier fixé en Espagne, grand-père du maréchal O'Donnell, duc de Tétonan. — 1734, Gaillard Laurent-Nicolas, fils du Laurent Nicolas de 1716. — 1735, Sarrasin Pierre-Nicolas, protonotaire apostolique (1750), juré (1754), métral (1764). 1738, Joris François-Simon. — 1738, Gaillard Jean-Nicolas, métral, fils du Nicolas de 1688. — 1747, Copt Jean-Jos.-Claude, commissaire et capitaine, 1756-1782. — 1752, Copt-Jean-Jos. † 1782, fils de Jean-Jos. 1702 et frère du précédent. — Cavé Jean-Nicolas, premier instituteur connu 1755 ; métral du Bourg-St-Pierre (1758-1801), † 1810. — 1759, Gaillard Jean-Antoine, dit « le Gros » † 1759. — 1762, Joris Emmanuel-Boniface, avocat à Martigny, châtelain et métral. — 1762, Gaillard Nicolas, fils du Laurent-Nicolas de 1716. — 1763, Copt Pierre-Antoine-Isidore, métral 1770 et juré † 1786. — 1765, Noble Cavelly Jean-Jos., curial à Fully † 1787. — 1768, Noble Cavelly Pierre-Nicolas, son frère. — 1768, Cavé Jean-Pierre, métral (1768-1781). — 1769, Cavelly Jean-Nicolas † 1801. — 1770, Joris Jean-Nicolas, banneret 1785, métral 1787-1789 † 1799. — 1783, Joris Joseph-Maurice-Alexis, métral du Bourg-St-Pierre dès 1792 († 1807). — 1786, Joris Etienne-Nicolas, banneret et métral. — Gaillard Nicolas-Boniface, fils du Laurent-Nicolas de 1734, † 1832. — 1798, Pittier Joseph-Louis, avocat, préfet national (23 janvier 1802). — 1801, Joris François-Emmanuel, sous-préfet (1801), président d'Orsières (1804). — 1810, Copt Joseph, de Grégoire. — 1814, Gaillard Nicolas. — 1816, Joris Pierre-Frédéric. — 1816, Vernay Nicolas, avocat, président, † 1854. — 1818, Joris Joseph, député à la Diète (1807-1810), président. — 1821, Gaillard Maurice-Nicolas, président d'Orsières (1837), juge du Tribunal d'Entremont, 1840. — 1825, Rausis Jean-Joseph. — 1830, Joris Jos.-Boniface. — 1835, Hubert-Etienne-Nicolas, † à Sion. — 1840, Joris Emmanuel-Nicolas, frère du Jos.-Boniface de 1830, avocat à Martigny, président du Tribunal de Martigny, capitaine des carabiniers en 1844. — 1844, Joris Emile, fils du précédent, avocat à Martigny, lieutenant. — 1848, Joris Fidèle, président. — 1855, Gaillard Emile, fils du Grand Châtelain Maurice-Nicolas. — 1870, Rausis Julien, conseiller national en 1887, † en Amérique en 1906. — 1875, Troillet François, avocat, député-instructeur et juge d'appel d'Entremont, († 1916). — 1878, Tissières Alfred, avocat, banquier à Martigny et préfet du district, († 1924). — 1885, Thétaz Julien, avocat-député. — 1890, Joris Cyrille, fils de Fidèle, secrétaire du Grand Conseil, juge-instructeur du district d'Entremont, président d'Orsières pendant plusieurs périodes, † 1927. — 1909, Pouget Camille, avocat, député, président du Grand-Conseil, préfet du district d'Entremont (1913-1927), Greffier du Tribunal d'Entremont.

## CHAPITRE 7.

### Proportionnelle. — Constitution de 1839.

Aux longues années de guerre et de troubles des périodes révolutionnaire et napoléonienne succéda une accalmie de quelques années imposée par la misère de 1816, et un pressant besoin de paix. Mais la révolution de juillet 1830 renvoya de France dans notre pays les régiments capitulés avec 9000 hommes. A leur retour, ces soldats licenciés — notre Valais et même l'Entremont en comptait un certain nombre — travaillaient à faire valoir les idées nouvelles, puisées sur les bords de la Seine, et intriguèrent pour se créer une position.

Régissait alors la vallée du Rhône la constitution de 1815, attribuant à chaque dizain une représentation de 4 députés, sans égard au chiffre de sa population. Voilà qui assurait la prépondérance du Haut-Valais, partagé en 7 dizains ; tandis qu'avec une population supérieure, le Bas-Valais ne renfermait que 5 dizains. Cet état de choses, on le conçoit, provoquait de l'agitation au-dessous de la Morge. On réclamait la proportionnelle à la Diète.

La résistance opiniâtre de quelques chefs haut-valaisiens, amena un conflit armé entre les deux parties du pays. L'ancien gouvernement se fixa à Sierre, tandis que les partisans des idées nouvelles, avec le Bas-Valais, s'organisèrent à Sion.

Après l'incident de Lannaz à Evolène, quelques engagements à Bramois et à St-Léonard, où notre concitoyen Alexis Joris, officier licencié de France, joua un rôle prépondérant<sup>1</sup>, les Haut-Valaisiens, Sierre occupé le 2 avril 1840, acceptèrent la nouvelle constitution qui consacre le principe de la représentation proportionnelle pour les élections au Grand Conseil, remplaçant désormais la diète.

---

(1) Ribordy, 301.

## CHAPITRE 8.

### Jeune et vieille Suisse. — Combat du Trient.

Cependant, les partisans des idées nouvelles ne se contentèrent pas de ces concessions ; ils ne songèrent à rien moins qu'à laïciser les institutions du canton. Dans ce but, ils se groupèrent en une association surnommée « la Jeune Suisse ». Refusant de les suivre dans leurs exigences excessives, les partisans de l'ordre, même dans le Bas-Valais, leur opposèrent « la Vieille Suisse ».

Des violences commises dans ce temps d'effervescence contre les personnes et la propriété, forcèrent le gouvernement à prendre des mesures. Le capitaine Alexis Joris, fixé à Illarsaz, et le colonel Maurice Barman, mécontents des mesures prises par le Grand Conseil, appelèrent la « Jeune Suisse » aux armes, pour marcher sur Sion. Mais, commandée par le général Grégoire de Kalbermatten, l'armée du gouvernement, campée à St-Léonard, les prévint et occupa à temps la capitale avec l'arsenal.

Obligée à la retraite, la « Jeune Suisse » repasse à Martigny le même soir et rencontre au pont du Trient, à Vernayaz, les hommes de Vionnaz, de Val d'Illiez et de Salvan, qui lui infligent un sérieux échec le 21 mai 1844. Les meneurs, après avoir passé le Rhône à la nage, se cherchèrent alors un refuge en Savoie et dans le pays de Vaud.

---

## CHAPITRE 9

### Le Sonderbund.

Depuis quelques années, les protestants et les libres-penseurs menaçaient les droits de notre religion, demandant la suppression des couvents. Les cantons catholiques sentirent alors le besoin de s'unir pour la défense de leurs intérêts. Sommés de renoncer à leur alliance, ils refusèrent de dissoudre le Sonderbund, ce qui amena une déclaration de guerre de la part de leurs adversaires, le 4 novembre 1847.

Malgré leur courage, les catholiques, inférieurs en nombre, succombèrent dans la lutte. L'armée fédérale, sous le commandement du général Dufour de Genève, battit, après quelque résistance, le corps principal des catholiques au pont de Gislikon (Lucerne), le 23 novembre 1847. Après la soumission des autres cantons, le Valais se rendit aussi, le 29 novembre, au colonel Rilliet de Constant.

Les chefs de la « Jeune Suisse » se hâtèrent de rentrer en Valais avec les troupes fédérales qui occupèrent le canton et organisèrent, en décembre 1847, un nouveau gouvernement qui heureusement ne se maintint que jusqu'en 1856.

Tous ces événements, qui ne le comprend, eurent aussi un retentissement dans l'Entremont, nommément à Bagnes et à Orsières, dans le voisinage de Martigny si dévoué aux idées nouvelles. Les registres de notre paroisse mentionnent l'expulsion violente du curé Biselx, en 1848, un Orsérien authentique, par ses propres concitoyens. Les nouvelles autorités portèrent une série de mesures, imposant des contributions à l'évêché, au chapitre cathédral, à l'Abbaye, au St-Bernard et même aux couvents de femmes. Ces réquisitions servirent à payer une partie des frais de guerre du Sonderbund. Par décret du 24 décembre 1847, le gouvernement libéral imposa le clergé séculier pour une somme de 50.000 francs, sans compter les autres institutions religieuses du canton. Notre curé Biselx paya 400 fr.<sup>1</sup>.

Le curé de Bagnes Revaz échappa difficilement aux poursuites ; une partie de la population s'armait contre l'autre.

(1) Le chanoine Dallèves, chancelier épiscopal, évalué à 335822 fr. 40 les biens séquestrés au St-Bernard pour se payer des 80.000 fr., sa quote-part des contributions.

## CHAPITRE 10.

### Le rachat des dernières dîmes ecclésiastiques.

La Révolution de 1798 avait supprimé tous les privilèges seigneuriaux encore existants. Il restait pourtant aux vassaux l'obligation de racheter en argent les droits des intéressés. Parmi ces derniers figuraient encore, pour Orsières, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Abbaye de St-Maurice, le St-Bernard et la cure.

On se demande peut-être comment le monastère d'Agaune avait des dîmes chez nous. En 1260, Pierre de Savoie avait échangé Commugny, en Chablais, avec l'abbé Nantelme de St-Maurice, contre des avantages à Bex, à Liddes et à Orsières. Notre communauté en donna reconnaissance au monastère, en 1668, pour 13 livres mauriçoises <sup>1</sup>. Il existe des reçus des paiements de cette rente par nos aïeux, en 1553, sous l'Abbé Milès, en 1776 et encore en 1782.

Orsières se libéra de cette redevance le 25 avril 1825, en soldant 32 louis, 14 francs et 5 batz <sup>2</sup>.

Egalement le St-Bernard, de qui notre cure relevait depuis la moitié du XII<sup>e</sup> siècle, possédait des droits et des dîmes sur le territoire de la paroisse. A ce sujet, le prévôt Hugues de l'Arc fait un accord avec notre communauté, à la date du 19 octobre 1396 <sup>3</sup>, et l'évêque Jean Joseph Supersaxo évalue les rentes à payer en argent, en 1721 <sup>4</sup>.

De son côté la commune donne l'aveu de ses redevances le 17 juin 1759 <sup>5</sup>.

Sous le nouveau régime, Orsières ouvrit des négociations avec le St-Bernard, en 1806 <sup>6</sup>, et l'indemnisait par le versement de 16.000.— vieux francs suisses (environ fr. 50.000 ?) <sup>7</sup>,

---

(1) Archives communales, n<sup>o</sup> 155.

(2) Archives communales, n<sup>o</sup> 156.

(3) Archives communales, n<sup>o</sup> 158.

(4) Archives communales, n<sup>o</sup> 161.

(5) Archives communales, n<sup>o</sup> 162.

(6) Archives communales, n<sup>o</sup> 164.

(7) Archives communales, n<sup>o</sup> 166.

dont 7.552 pour l'Hospice et 8.448 pour les dîmes dues à la Cure.

L'acte de visite de 1861 rappelle un dernier accord du 29 octobre 1843 entre la maison hospitalière du St-Bernard et notre commune, par lequel Orsières rachetait les dîmes pour le prix de 12243 fr. 52.

De même les montagnes de Ferret devaient annuellement des fromages au St-Bernard. En 1858, la commune se libéra de cette prestation.

---

## SECTION 4.

### Histoire de la paroisse.

#### CHAPITRE 1.

##### Fondation de la paroisse.

Avant leur conversion au christianisme, nos ancêtres adoraient le soleil, la lune, les étoiles, et offraient en sacrifice des animaux, des fruits et quelquefois même des holocaustes humains, des ennemis captifs, des femmes et des enfants. Sous la domination romaine, ils durent sacrifier aux faux dieux de l'Empire.

Situé sur le parcours de la route du Mont-Joux, Orsières vit passer sans doute des chrétiens de bonne heure et compta, dès les premiers siècles, des fidèles du Christ dans sa population.

Après le massacre de la légion thébéenne, en 286, à Vérolliez, près de St-Maurice, le Valais fut peu à peu évangélisé. Nous connaissons comme son premier évêque S. Théodule, patron du Valais, dont le siège se trouvait à Octodure (Martigny). Rayonnant dans toutes les directions, ce prélat zélé eut sans doute l'Entremont dans sa sphère d'action.

A cette époque les évêques envoyaient dans les localités des prêtres sans poste fixe. Notre agglomération en vit aussi arriver pour les besoins de la pastoration. Dépendant probablement de l'église cathédrale, puis paroissiale d'Octodure, Orsières constitua peu à peu une paroisse, dès le XI<sup>e</sup> siècle, avec église construite par les soins du Chapitre de Sion, seigneur de l'endroit.

Par testament, Aymon de Maurienne-Savoie, évêque de Sion, cède à son Eglise « la Villa qui a nom Orsières, avec les serfs, au mont et en plaine, ainsi que toutes ses dépendances », le 12 juin 1052. (Chartes Sédunoises, 350).

L'Eglise de Sion administra Orsières par un vidomme, et y jeta les fondements d'une paroisse. Quoi qu'il en soit, celle-

ci existe au début du XII<sup>e</sup> siècle, où elle figure parmi les églises données par l'évêque Louis aux chanoines du Mont-Joux. Dans une bulle du 18 mars 1163, le pape Alexandre III protestait contre les aliénations de ce prélat. Son successeur Amédée de la Tour, reconnu cette donation en 1168. De ce fait, la collation de notre cure alla au prévôt, droit confirmé par le même pape, en 1177.

Nouvelles protestations de l'évêché, suivie en 1199, d'un arrangement qui laissait Orsières au Mont-Joux, tout en réservant les droits de Sion.

Cet état de choses dura jusqu'à nos jours. Le R<sup>me</sup> prévôt jouit toujours du pouvoir de collation à la cure, mais la juridiction appartient à l'évêque du diocèse, qui y fait les visites pastorales.

Et combien exista-t-il successivement d'églises sur notre territoire ?

Le chanoine Florentin Hubert († 1918) en distingue quatre, outre la chapelle primitive que la tradition placerait à Somlaproz, où s'élève la chapelle actuelle de S. Eusèbe.

La **première**, nous l'avons vu, remonterait au XI<sup>e</sup> siècle. Quant au clocher, c'est un monument ancien remarquable, classé parmi les monuments historiques.

La **seconde** église, dédiée d'abord aux saints Blaise et Pantaléon, comme il ressort des bulles des papes Grégoire IX (1231) et de Nicolas III (1277) se trouve dès 1278 sous le patronage de S. Nicolas, ce qui se lit dans la bulle d'Honorius IV, en 1286.

Primitivement, la **troisième** église comprenait les **sept** autels de S. Jacques, consacré le 11 février 1497 ; de S. Michel archevêque, le 21 août 1499 ; de la Sainte Vierge, en 1565 ; des SS. Pantaléon et Blaise, de Ste Catherine, de S. Joseph ; de S. Nicolas, le maître-autel.

On ne restaura pas celui des SS. Pantaléon et Blaise, dégradé, mais l'évêque Adrien V de Riedmatten l'unit à l'autel de S. Michel, le 2 juillet 1687.

Un acte de visite attribue la consécration de cette église, le 2 février 1497, à Pierre Brunand, évêque d'Enachdunensis.

A cause de ses nombreuses chapelles, elle semblait fort bizarre, renfermant du gothique et du roman.

Quant à l'église actuelle, la **quatrième**, en style gothique,

à trois nefs et de vastes proportions, elle repose sur des fondements de granit. Les nervures de ses ogives se signalent par du tuf de couleur ocrée. Œuvre de l'architecte Joseph de Kalbermatten, de Sion, elle fut consacrée le 8 novembre 1896 par Mgr Abbet.

Elle ne renferme que trois autels : le principal, dédié à S. Nicolas, patron de la paroisse ; des deux latéraux l'un voua l'un à Notre-Dame du Rosaire ; l'autre, à S. Joseph.

Ce monument coûta 116.000 francs, dont 91.000 recueillis par le curé Jean Pierre Lovey. Avant son décès, ce prêtre dévoué eut le bonheur de voir son œuvre achevée.

On utilisa, de l'ancienne église, la chaire et le baptistère, classés parmi les monuments historiques ; puis les stalles, construites en 1748 et 1749, pour le prix de 850 florins.

Le maître-autel fit place, en 1924, à un autre plus majestueux dû à la générosité des enfants du préfet Alfred Tissières, originaire de Reppaz, mais établi à Martigny. Pour mieux encadrer le monument on donna au chœur une teinte plus chaude. Avant son décès, le défunt avait gratifié le sanctuaire d'un vitrail placé à droite de l'autel de S. Joseph.

Le **beffroi** contient six cloches. La première date de 1732, payée par la commune en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie. Remontent la deuxième à 1739, la troisième à 1788, la quatrième et la cinquième à 1813 ; à 1883, la sixième.

L'horloge du clocher, installée en 1893, revint à 1400 fr. Posée en 1766, l'ancienne avait coûté 100 écus.

Le vieux cimetière entourait l'église. En 1869 on aménagea le nouveau au-delà de la Dranse.

Le curé Isidore Darbellay, en 1779, bâtit la cure actuelle. Le St-Bernard contribua à la construction du troisième étage pour la somme de 300 écus.

---

## CHAPITRE 2.

### Prescriptions épiscopales.

Pour se faire une idée des besoins et des usages de notre paroisse avant, pendant et après la Réforme, il suffit de parcourir les ordonnances de nos évêques, principalement d'Hildebrand Jost, dans les visites pastorales de 1623 et 1636.

La Réforme avait provoqué des apostasies à St-Maurice, à Martigny et à Bagnes, pour ne parler que du Bas-Valais. Grâce au zèle des missionnaires capucins Chérubin, Sébastien de Maurienne et Augustin d'Asti, on réussit à conserver la foi catholique. Pour l'affermir, l'évêque recommande : l'instruction en général, et surtout la formation religieuse, signalant particulièrement les vérités niées : le purgatoire, le culte de la Sainte Vierge et des Saints.

Il insiste sur la sanctification du dimanche. Défense aux fidèles de faire des promenades aux alpages pendant la messe ; aux cafetiers d'ouvrir leurs débits ; aux juges, à tous les magistrats de tenir des séances, de porter des sentences ; aux notaires de stipuler, sous peine de nullité et d'amende.

Il inculque le devoir de la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Les époux les recevront avant leur mariage ; le curé les administrera aux condamnés à mort, s'ils le désirent.

Jusqu'au Concile de Trente, pas de registres paroissiaux ; il fallait s'en tenir aux notes historiques des curés. S'inspirant des prescriptions du synode, l'évêque ordonne de tenir des registres de baptême, de mariage et de décès. Chez nous, ils commencent en 1613.

Il insiste sur la moralité, fait prendre des mesures contre les personnes de mauvaise vie, mesures appliquées contre des particulières, le 28 novembre 1785 et le 14 juin 1793.

---

### CHAPITRE 3.

#### Liste des curés.

Des prêtres envoyés par l'évêque desservaient primitivement notre territoire au point de vue spirituel. Après la fondation canonique de la paroisse au XI<sup>e</sup> siècle, le Chapitre de Sion, seigneur temporel de l'endroit, la pourvut, sans doute, avec des membres de son clergé.

Des religieux du Mont-Joux prirent possession de notre cure, à la cession de l'église par le prince-évêque Louis, en 1149. Ceux-ci reçoivent leur nomination du R<sup>me</sup> Prévôt du St-Bernard, mais détiennent la juridiction de l'évêché.

#### Curés d'Orsières.

N.-B. — Malgré toutes nos recherches, la liste des curés reste malheureusement incomplète jusqu'en 1585.

1204	Turumbert.	1472-1477	Pintelli ou Pintoli Ju
1292-1305	Thomas de Solerio	1481-1492	Jean de Petitjean.
1321	Jean IV.	1501	Cerise Jean.
1361-1365	Jordan Jean-Jacques.	1503	Paris Pierre.
1365	Jean de Cella.	1518-1531	Nicolas de Laude.
1376	Bec Nicolas.	1531-1540	Antoine des Allinges.
1377	Antoine de Bettens.	1542-1566	Dextrand Nicolas.
1378-1387	Gay Pierre-Nicod.	1567-1577	Cerise Jean-Etienne
1396-1415	Mochetti Jean.	1585-1612	Mariette Humbert
1420	Borghesi ou Borgini Pierre.	1612-1626	Noir Pierre
1422	Doyebiou Nicod	1626-1630	Arnold Ours
1428-1464	Foresii Jean.	1631-1633	Melchior André
1471	Pin Jean.	1633-1642	Fabri Guillaume, de St-Brancher.
1472	Vivès Jean-Pie		

1642-1646	Hubert Nicolas, d'Orsières.	1759-1775	Bastian Jean-Jacques, de Liddes
1646-1664	Blanc Jacques, de St-Rémi	1776-1798	Darbellay Jean-Isidore, de Liddes
1664-1684	Du Pin Léonard, de St-Oyen.	1798-1833	Claivaz Etienne-François, de St-Brancher
1685-1686	Covassod Pantaléon.	1833-1835	Barras Pierre-Louis, de Chermignon
1686-1716	Desfayes Laurent, d'Etroubles	1835-1863	Biselx François-Joseph, d'Orsières
1617†1733	Chenuil André, de Perloz.	1863-1870	Hubert Jean - Nicolas, d'Orsières
1733-1734	Vaillon Jean-Baptiste	1870-1897	Lovey Jn-Pierre, d'Orsières
1734-1735	Chapellain Jn-Baptiste	1897-1905	Dallèves Antoine, de St-Brancher
1735-1738	Droz André-Jos., Aoste	1905-1908	Rey François-Théodule, de Chermignon
1738-1742	Champlot Jean-Nicolas, Aoste	1908-1911	Tavernier Jules, de Martigny-Bourg
1742-1747	Laffray Jean-Pierre, de Bourg-St-Pierre	1911-1920	Duc Pierre-Antoine, de Chermignon
1747-1753	Bodmer François-Jos., de Mühlbach	1920	Melly Fabien, de Grimentz.
1753-1754	Sarrasin François-Nicolas, d'Orsières		
1754-1759	Droz André-Jos., Aoste		

---

## CHAPITRE 4.

### Fondation du Rectorat de St-Jacques.

Le moyen-âge, toujours si religieux et si bienfaisant, multipliait les fondations de charité sur le parcours des grandes voies internationales, chez nous, sur les routes du St-Bernard et du Simplon. Le voyageur avait la chance de rencontrer ces maisons hospitalières : à Villeneuve, St-Maurice, Martigny, St-Brancher, Orsières, Liddes et Bourg-St-Pierre, dans l'Entremont. Bon nombre de ces hospices avaient pour patron S. Jacques le majeur. Ce fut le cas pour l'hôpital. Plus tard, celui-ci eut sa chapelle dédiée à Notre-Dame de Compassion. L'autel de S. Jacques resta au chœur de l'église paroissiale.

Le 15 mai 1365, le notaire Nicolode Jaquin fonda un rectorat, se réservant, sa vie durant, le droit d'en nommer le titulaire, un prêtre autre que le curé et le vicaire. Voilà qui laisse supposer à cette époque déjà, l'existence d'un troisième ecclésiastique à Orsières.

Après le décès du bienfaiteur, le droit de collation revint au curé qui, depuis de longs siècles, désigne habituellement son vicaire.

Aux donations de Nicolode Jaquin vinrent s'ajouter quelques fondations de messes et des legs pieux.

Parmi ces fondateurs relevons les noms d'Antoine de Pontalli, clerc, le 11 avril 1374 ; d'Humbert Cavelli, 8 décembre 1435 ; de Jacquemet Delasoie en 1441 ; de Colet Bixelx, en 1446.

En 1930, les créances de ce bénéfice se montent à fr. 2257, avec la vigne sise au Conto de Fully.

L'autel de S. Jacques, réuni à celui de Ste Barbe avant la visite épiscopale de 1687, n'a pas été maintenu dans la nouvelle église. Néanmoins, ce petit bénéfice existe toujours. En même temps recteur de S. Jacques, le vicaire acquitte les messes fondées selon les directives des supérieurs ecclésiastiques.

## CHAPITRE 5.

### Chapellenie ou Rectorat de St-Eusèbe.

En 1456, au rectorat de S. Jacques vint s'ajouter la chapellenie de St-Eusèbe, administrée également par le vicaire.

Le prêtre Eusèbe, d'après les Bollandistes, réunissait à un degré éminent l'esprit de prière et toutes les vertus apostoliques. Il versa son sang pour la foi à Rome ou en Palestine sous le règne de Dioclétien et de Maximien, vers la fin du III<sup>e</sup> siècle. Sa fête tombe le 14 août.

Comment le culte de S. Eusèbe arriva-t-il chez nous ? Nos ancêtres l'invoquaient déjà en 1200.

S'il faut en croire la tradition, Orsières, primitivement, aurait occupé l'emplacement actuel des prés de la Proz. Il aurait été détruit par une inondation ou enseveli sous les éboulements de roches granitiques venus d'Orny.

L'existence d'un sanctuaire isolé au milieu des prairies, semble confirmer cette tradition. Cette chapelle dédiée à S. Eusèbe en souvenir de la première église, détruite avec le village, nous porte à croire que la catastrophe dont le souvenir se conserva chez nous, remonterait au VI<sup>e</sup> siècle. Avant cette époque il n'existait guère d'églises en Valais. De la sorte Orsières n'aurait eu la sienne que vers les IX<sup>e</sup> ou X<sup>e</sup> siècles, sur l'emplacement actuel du village.

Ce sanctuaire édifié là-haut existait encore en 1399, mais désaffecté, parce qu'en ruines.

Aussi, en 1456, le notaire Jean Vacherette adresse-t-il, au nom d'Orsières, une supplique au vénérable chapitre du Mont-Joux, en faveur de la construction d'une nouvelle chapelle, la troisième là-haut, bénite le 31 août de la même année. Il y eut dès lors des fondations de messes et des legs pieux, constituant un petit bénéfice, dont le recteur de St-Jacques et vicaire Pierre Cynzod, C. R. devint le premier chapelain.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle ce sanctuaire tombait en ruines. Il fut remplacé en 1880 par la jolie chapelle actuelle, due

au dévouement du vicaire, le chanoine Louis Tornay, et du juge Ambroise Joris, qui s'employèrent à recueillir les fonds et diriger la construction. Voici les principaux bienfaiteurs: Mme Anne-Constance Joris, 500 fr. ; M. César Gaillard, 100 fr. ; chanoine Gaillard, procureur du St-Bernard, 400 fr. Les bois de la charpente vinrent d'un particulier d'Issert. Les deux frères Jérôme et Julien Thétaz, alors étudiants, fournirent le matériel des banes. L'autel et la cloche proviennent de la chapelle de l'hôpital. Constantin Rausis, précepteur à Florence, donna le tableau de l'autel, dû au pinceau d'un maître italien.

Le 14 septembre 1880, le R<sup>me</sup> Prévôt Deléglise, bénit la chapelle.

Depuis lors, comme dans les siècles passés, les Orsériens y continuent leurs dévotions en l'honneur de S. Eusèbe. On y rencontre aussi des pèlerins isolés de Liddes, de Nendaz, d'Isérables, de Bovernier, de Bagnes. Ce saint justifie leur confiance par des prodiges.

Autre donation par Frédéric Joris, d'un setier de bon vin aux mêmes intentions, selon acte reçu par Joseph Rausis, notaire, du 19 avril 1840. (A. C. n<sup>o</sup> 277).

A la bâtisse de la nouvelle église, on employa les fonds, vers 1896.

#### Liste des premiers recteurs de St-Jacques connus :

1399 Jean de Inuisier	1451 Cinzod Pierre, Recteur de St-Jacques et premier recteur de St-Eusèbe
1403 Fabri Pierre	
1422 Hugues Funs, d'Evian	
1423 Bornelli ou de Bornetto Pierre	1460-1481 Jean de Petitjean
1435 De Valleta Jacques	1461 Guigneti Pierre
1436 Humbert Jacques	1471 Compatus Etienne
1437 Nicod de Lyon	1475-1477 Perreti Claude
1443 Colibert Jean	1492 Fabri Denys
1446 De Allemane Jean de Besançon	1498 Fabri Antoine
	1500 Grangis Pierre
	1518 Mégenet Jean

1530	Antoine des Allinges	1704-1712	Ferra Jacques-Antoine
1531	Biselx N.	1712-1723	Chandiou Jn-Antoine
1545	Fenossi Antoine	1724-1725	Vallanzan Jacques
1562	Rosset Nicolas	1725-1733	Biselx Jean-Grat
1565	Jacobi François	1733-1735	Chappelain Jean-Bapt.
1584-1596	Joris Nicolas-Thomas	1735-1740	Crettex Jos.-Philibert
1613	Bachellet Sigismond	1740-1747	Bodmer François-Jos.
1615-1619	Nigri (Noir) Antoine	1747-1753	Sarrasin Fçois-Nicolas
1619	de Spina Jean-Pierre	1753-1754	Guillet Joseph-Antoine
1620	Marcoz Nicolas	1756-1757	Collin François
1621-1623	Colombo Claude	1757-1759	Colombin Jn-Georges
1624-1628	Ponsey Ch.-Léonard	1759-1762	Dodane Jean-Baptiste
1629	Nobilis N.	1762-1764	Fontanaz Romain
1631	Arnod Ours	1764-1766	Bruchez Pierre-Christ.
1638-1640	Baillis ou Baillif Burkard.	1766-1769	Riche Simon-Pierre
		1769-1778	Ballet Jean-Joseph
1640-1641	Hubert Nicolas	1778-1787	Sollier Jean-Pierre
1642-1646	Colassot N.	1787-1790	Vaudan Jean-André
1646-1650	Bigay Léonard	1790-1798	Baillifard Jean-Joseph
1650	Arnod Ours	1798-1833	Barras Pierre-Louis
1656-1658	Sorroz Simon	1833-1863	Rossier Jean-Nicolas
1658-1669	Bastian Pierre	1863-1870	Lovey Jean-Pierre
1669-1671	Perret Matthieu	1870-1881	Tornay Etienne-Louis
1671-1672	Brunod Barthélemy	1881-1885	Joris Etienne-Nicolas
1672-1674	Michellod Nicolas	1885-1900	Joris Maurice-Nicolas
1674-1678	Vivès Claude-Joseph	1900-1905	Rey Fçois-Théodule
1678-1680	Perron Joseph	1905-1911	Nanchen Félix
1680-1689	Duraffort Nicolas	1911-1918	Hubert Florentin
1691-1694	Martini Jean-Antoine	1918-1927	Meizoz Léon
1698-1704	Chenuil André	1927	Mudry Antoine

---

## CHAPITRE 6.

### Chapelles.

En 1652, les habitants de Commeire décident la construction d'une chapelle dédiée à St-Théodule, premier évêque du Valais, et à S. Bernard de Menthon, fondateur de l'hospice.

On acheva, en 1694, le sanctuaire de la Rosière, placé sous le patronage de Ste Anne, mère de la Ste Vierge.

En 1707, les propriétaires des mayens de Ferret élevèrent une chapelle à Notre-Dame des Neiges.

Les habitants de la vallée d'Issert, vers 1716, obtinrent de l'Evêché la faveur de construire une chapelle, qui célèbre sa fête patronale le jour de la décollation de S. Jean-Baptiste, le 29 août.

Quelques familles de Chez-les-Reuses obtinrent pareille faveur en 1823. Ce sanctuaire invoque comme patronne Notre-Dame du Bon Secours.

Devenu station d'étrangers, Champex eut, à son tour, sa chapelle en 1912.

---

## CHAPITRE 7.

### Prêtres et religieux ressortissant d'Orsières.

Nos catholiques populations, on le conçoit, fournirent nombre de sujets au clergé séculier, surtout au clergé régulier. Comme le St-Bernard dessert notre paroisse depuis bientôt huit siècles, la plupart des vocations allèrent à l'hospice. A relever le nom de quelques capucins. Les voici par ordre chronologique. Assurément, la liste en restera incomplète.

1373	Guillaume d'Orsières	1606	Joris Nicolas
1374	de Pontalli Jean	1606	Joris Thomas-Nicolas
1375	Gay Pierre-Nicod	1626 † 1628	Maurisier (Murisier) Jacques
1390	Cavelly Rodolphe		
1399	Hubert N.	1642	Hubert Nicolas
1399	Lovay Nicod	1650	Gaillard Pierre
1403	Fabri Pierre	1666 † 1700	Farquet Jean-Marie
1455	Cavelli Guillaume	1671	Michellod Nicolas
1455	Tisserii Jacquetus	1685 † 1728	Farquet Grat
1459	Gay Berthulus	1693	Farquet Humbert, er- mite.
1461	Jean de Petitjean		
1485	Cavelli Grat	1695 † 1733	Biselx Jean-Grat
1500	Cavelli Grat	1698	Joris Jean, ermite
1500	Cordello Aymon	† 1701	Rosset Jacques, frère laïc
1503	Paris Louis		
1507 † 1550	Cavelli Michel	1704 † 1754	Sarrasin François-Ni- colas
1513	Capitis (Thétaz) Jean		
1516	Girodi (Giroud) François	† 1712	Lovey Jean
1522	de Tornay André	1708	Joris Jean, frère laïc
1531	Biselx N.	† 1730	Formaz Grat
1538	Plat (Theux) Jacques	1711 † 1760	de Cavelli Jn-Nicolas
1562	Rosset Nicolas	† 1713	Biselx Jean-Pierre, er- mite
1570	Hubert Angelin		

1714†1747	Crettex (Lovey) Joseph-Philibert	1821†1854	Droz N., prêtre séc.
1719†1778	Joris Jean-Joseph	1821†1880	Copt Pierre - Jérôme, prêtre séculier
1732	Cavé ou Cavelli François-Nicolas	1822†1881	Droz Ignace, prêtre séculier
1745†1815	Cavelli ou Cavé ? Nicolas	1824†1857	Joris Mce-Florentin
1746†1769	de Cavelli Antoine-Philibert	1826†1866	Tornay Jean-Nicolas
1746	Volluz Jean-Baptiste	1826†1892	Gaillard Pierre-Louis
1749	Joris Pierre-Boniface	1828†1868	Tissières Pierre-Ger.
1752†1813	Lovey Jean-Baptiste	1837†1917	Tornay Etienne-Louis
1752†1814	Rausis Pierre-Joseph	1839†1906	Tissières Jules - Onésime
1754	Rosset Joseph-Mce	1840	Biselx Joseph
1757†1809	Formaz Fçois-Nicolas	1842†1908	Joris Ferdinand
1758†1812	Reuse (Rausis) Jean-Nicolas	1844†1896	Rausis Valentin
1760	Formaz Claude	1845†1870	Addy Nicolas, frère capucin
1762†1828	Addy Jean-Nicolas	1845†1884	Rosset Fçois-Camille
1762†1830	Rausis Jean-Nicolas	1845†1889	Copt Jos., prêtre séc.
1770†1802	Tissières Jos.-Etienne	1845†1923	Joris Maurice-Nicolas
1771†1857	Giroud Jean-Nicolas	1845†1929	Addy Alphonse, Père capucin
1775	Tissières Etienne-Jos.	1847†1885	Joris Etienne-Nicolas
1781†1843	Joris Auguste-Nicolas	1857†1928	Russier Séraphin, P. capucin
1786	Gaillard Pierre-Jos.	1860†1932	Duay Jean-Joseph
1788†1862	Copt Pierre-Jérôme	1865†1930	Rausis Antoine
1791†1836	Lovey Jérémie, capuc.	1870†1918	Hubert Florentin
1750 ? †1840	Joris Antoine-Aloïs	1871	Pellouchoud Em., frère laïc
1792†1870	Rossier Jean-Nicolas	1888	Pellouchoud Alfred
1803†1866	Gaillard Romain-Josué	1906	Gabioud Lucien
1806†1894	Biselx Joseph-Ignace	1907	Hubert Paul
1809†1864	Hubert Jos.-Nicolas	1910	Tornay Maurice
1800†1870	Hubert Jean-Nicolas	1911	Lovey Angelin
1818†1879	Gaillard Pierre-Jos.		
1820†1897	Lovey Jean-Pierre		

## CHAPITRE 8.

### **Confréries, congrégations et associations pieuses de la paroisse.**

On ne saurait nier que les associations religieuses servent à intensifier la vie paroissiale. A Orsières, existait, outre la confrérie du St-Esprit, dont nous avons parlé plus haut au chapitre des œuvres de bienfaisance, une congrégation de la Ste Vierge signalée en 1373.

D'autres confréries virent le jour plus tard, notamment celles du S. Sacrement et du S. Rosaire, instituées pour défendre plus facilement les croyances à la présence réelle et à la maternité divine de Marie, attaquées par la Réforme. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les RR. Pères capucins obtinrent, en effet, de l'évêché, l'autorisation de les établir dans les paroisses de notre diocèse.

Ainsi, les archiconfréries du S. Sacrement et du S. Rosaire doivent leur institution au R. P. capucin Marc de Talloire, probablement à la fin d'une mission, sous l'administration du curé Guillaume Favre (24 février 1641). Y adhérèrent aussitôt nombre de fidèles, parmi lesquels le métral Nicolas Michellod, ainsi que les notaires Nicolas Farquet, Jean Joris, de la Place, Jean Joris du sommet du Bourg, Daniel Malluat, Niclas Provence, Jean Gay, François Malluat et Pierre Lovey.

Nos registres paroissiaux signalent encore les confréries de S. Joseph, érigée chez nous le 15 avril 1707, du scapulaire de Notre-Dame du Mont Carmel ; du Tiers-Ordre de S. François ; la fraternité des hommes date du 4 mai 1884, celle des femmes du 8 janvier 1885. Le R. P. Marcel Addy, de Chez-les-Giroud, s'en fit l'apôtre infatigable non seulement à Orsières, mais dans toute la Suisse romande.

**Congrégation des Enfants de Marie.** Cette congrégation, qui a pour but d'honorer la Très Sainte Vierge et de mettre

nos jeunes filles bien disposées sous sa protection spéciale, a été érigée canoniquement le 22 décembre 1906 par Monseigneur Abbet, évêque de Sion. Une première érection avait déjà eu lieu en 1900 ; mais faute de réunions régulières, cette première association n'eut qu'une durée éphémère. Espérons que la nouvelle continuera à fleurir et à se développer, pour le plus grand bien de nos jeunes filles et futures mères de familles.

**Intronisation du Sacré-Cœur dans les familles.** Cette œuvre si chère au Cœur adorable de notre divin Maître et qui a opéré tant de prodiges de conversions, est bien connue dans notre religieuse paroisse. Nous comptons en ce moment environ 200 de nos familles qui ont fait, chez elles, l'Intronisation du Sacré-Cœur.

---

## EPILOGUE

---

Voilà notre humble travail terminé. Certes, l'histoire d'Orsières ne manque pas d'intérêt pour qui étudie les personnes et les choses d'antan.

Le moyen-âge nous apparaît avec tous les degrés de l'échelle sociale : les princes de Savoie, souverains du Chablais, représentés dans la vallée par leurs châtelains de S. Brancher ; les nobles d'Orsières, vidommes de l'endroit ; avec des droits et des dîmes, l'hospice du S. Bernard, dont relevait notre paroisse, etc. etc.

A côté de ces seigneurs, figurent des vassaux de toutes conditions : serfs taillables, mains-mortables attachés à la glèbe, qui se rachèteront peu à peu, pour devenir des hommes libres astreints seulement au for de la justice seigneuriale et au service militaire ; enfin, le moyen-âge, avec ses institutions, ses coutumes, son morcellement de territoire et de juridiction, etc.

Cependant, au milieu de compétitions de tant de droits, de pouvoirs, d'intérêts différents, la vie communale avait germé chez nous sous la Savoie, pour se développer ensuite sous la domination haut-valaisanne, après la conquête du Bas-Valais en 1475. Orsières, successivement seigneurie ecclésiastique, vidomnat de famille ; métairie, dont la population élut, plus tard librement les titulaires, passa par des phases bien diverses, travaillant à se libérer ou se racheter des servitudes médiévales... jusqu'à la Révolution Française qui lui apporta l'indépendance en 1798.

Réunie à St-Maurice, la constituante provisoire du Valais incorpora alors notre commune au nouveau dizain d'Entremont. Orsières put, dès lors, se gouverner lui-même, vivre de sa propre vie, éliminant, par le rachat les étrangers de son territoire. Dans la suite, l'industrie hôtelière, la construction de la route du S. Bernard, puis du chemin de fer contribuèrent au développement de notre localité.

Puisse cette modeste étude faire mieux connaître et apprécier les qualités et les mérites de nos ancêtres ! En apprenant les sacrifices qu'ils consentirent pour laisser à leurs descendants une terre libre et arrosée de leurs sueurs, nous nous attacherons davantage au pays qui nous vit naître, à ses croyances, à ses institutions, à ses coutumes.

---

## PIECE JUSTIFICATIVE

---

### **Cession des vidomnats d'Orsières et de Saxon par l'empereur Frédéric II à noble Guy d'Allinges, le 2 des ides d'août 1210.**

A rendre notoire que Nous, Frédéric, sérénissime empereur, toujours auguste, pour Nos successeurs et Nous, donnons en gage de fidélité noble et perpétuelle, au seigneur Guy d'Allinges et à ses successeurs, nés et à naître d'un légitime mariage, en ligne directe, pour une obole d'or à titre de réception, lorsque Nous passerons le Montjoux, avec hommage noble à Nous rendre sans cesse par ce même Guy et ses descendants, Nous cédon les avantages suivants : 1) les plaids généraux que Nous tenons à Orsières, avec omnimode juridiction et mère-empire, que celui-ci exerce déjà, aux mois de mai et d'octobre ; 2) Item, le contrôle des mesures, pour le sel, et des quartanes, pour le blé et les légumes, des setiers et des pots de vin, dans tout le territoire d'Entremont et de Saxon, qu'il s'agisse du gros et du détail ; 3) Item les langues des bœufs de boucherie vendus à l'abattoir d'Orsières ; 4) Item, les courroies des charrues et des faux chaque année en mai et juin ; 5) Item, la dixième partie des forêts sombres de l'Entremont et de Saxon ; 6) Item, tout le domaine utile, chaque année, aux mois de mai et d'octobre, dans l'Entremont et à Saxon ; 7) Item, le serment de fidélité que Nous doit Wuillencus Raucus de Huetye sous le servis annuel de 1 livre de poivre avec le plaît possible (accidente) ; 8) De même pareille fidélité de la part de Falcon de Villeneuve, pour son fief d'Orsières ; 9) Item les bans (amendes) de 12 deniers mauriçois à retirer au plaît général ; 10) Item, les clames, (plaintes) de 7 sols et 1 obole mauriçoise déposés au plaît général d'Orsières ; 11) De même les viances des chemins et des châbles ou des dévaloirs (cabulorum) ; 12) Item, Nous accordons à Guy et à ses descendants la faculté d'exiger qu'on leur présente, en leur qualité de vidomnes, tout malfaiteur saisi. Si personne ne répond pour le coupable, qu'on remette le

prisonnier aux châtelains de Chillon et d'Entremont, au pied du Borgauz, lieu que Guy ne devra pas franchir ; 13) Nous cédon aussi librement en franc alleu, pour toujours, sans aucun tribut ou charge, au même Guy et à ses descendants, ses maisons, ses prés, ses propriétés, où qu'elles se trouvent, aujourd'hui et à l'avenir dans la patrie d'Entremont, de Saxon et ailleurs.

En retour, le seigneur Guy n'a d'obligation envers personne et promet de Nous recevoir, à notre passage par le St-Bernard, avec déférence, et, la main aux rênes de notre coursier, pour Nous accompagner, ensuite, à cheval avec trois autres cavaliers, à travers toute l'étendue de l'Entremont et de Saxon, ainsi que dans tous les lieux où il exerce la juridiction vidomnale, cela sous la condition (promesse) expresse que les concessions précitées demeurent inaliénables, à moins qu'aucun descendant du seigneur Guy, en ligne directe, ne paraisse capable, cas où toutes ces clauses sus-mentionnées conserveraient leur valeur. Ces faveurs, accordées en Notre nom et en celui de Nos successeurs, nous promettons de les maintenir et de les défendre à perpétuité contre tout seigneur et n'importe qui.

De tout ceci, Nous faisons dresser acte, signé par les témoins suivants : vénérable Landri, évêque de Sion ; Nantelme, abbé de St-Maurice d'Agaune ; Pierre d'Ollon, chevalier, et Jacques de Monthey, chancelier, qui leva la charte au nom de la chancellerie de Sion. Si quis contra ierit... incurrit, etc.

Fait à St-Maurice d'Agaune au-dessous de l'Abbaye, le 2 des ides d'août, l'an du Seigneur 1210, sous l'empire du même Frédéric et l'épiscopat de Landri. (Archives cantonales, Lausanne, C. I. <sup>b</sup> 18).

De fait, Guy d'Allinges donna reconnaissance pour le fief au même empereur Frédéric, le 17 mai 1223, par acte authentique (Archives cantonales vaudoises C. I. <sup>b</sup> 19).

Thomas, comte de Savoie, confirma, amplifia même les droits de noble Guy d'Allinges, à Orsières, St-Brancher, Bourg-St-Pierre et Saxon, le 20 août 1226 (ibidem).

Une copie de ces actes inédits se trouve aux archives cantonales de Lausanne. Toute ma reconnaissance à M. Maxime Reymond qui daigna les mettre à ma disposition. Cette pièce explique l'origine du vidomnat de Saxon, restée jusqu'ici obscure, et me porte à croire que l'on passait aussi par Saxon pour traverser le St-Bernard.

NOTA. — D'aucuns doutent de l'authenticité de ce document. Leurs doutes, ce me semble, ne sauraient porter que sur la date, vu que le vidomnat d'Orsières au moins, existait avec semblables avantages, rencontrés ailleurs dans pareil office.

# TABLE DES MATIERES

## SECTION I

### *Orsières sous la Savoie 11... 1475*

Chapitre	1. — Orsières aux temps primitifs . . . . .	9
»	2. — Orsières dans la châtellenie de St-Brancher . . . . .	12
»	3. — La Maison de Savoie . . . . .	15
»	4. — Le régime de la féodalité . . . . .	17
»	5. — L'administration de la justice . . . . .	19
»	6. — Le vidomnat d'Orsières . . . . .	21
»	7. — Les titulaires du vidomnat . . . . .	23
»	8. — Les familles féodales d'Orsières . . . . .	26
»	9. — La métralie et ses titulaires . . . . .	29
»	10. — La communauté . . . . .	31
»	11. — Le militaire . . . . .	34
»	12. — Usages féodaux, populations, fléaux . . . . .	36
»	13. — Jugement sur l'administration savoyarde . . . . .	39

## SECTION II

### *Orsières sous les Haut-Valaisans 1475-1798*

Chapitre	1. — Conquête du Bas-Valais par les dizains . . . . .	41
»	2. — Orsières dans le gouvernement de St-Maurice . . . . .	43
»	3. — La communauté. Liste des syndics . . . . .	45
»	4. — Rachat des tailles, des redevances et des dîmes . . . . .	49
»	5. — Administration de la justice . . . . .	51
»	6. — La métralie . . . . .	52
»	7. — Liste des métraux . . . . .	53
»	8. — Le service militaire. Liste des bannerets . . . . .	55
»	9. — Services étrangers . . . . .	58
»	10. — Les familles d'Orsières . . . . .	62
»	11. — Nouvelles familles . . . . .	75

Chapitre 12. — Œuvres de bienfaisance . . . . .	78
» 13. — Voies de communications . . . . .	81
» 14. — Les soustes . . . . .	83
» 15. — Les Ecoles . . . . .	84
» 16. — Société de cible . . . . .	87
» 17. — La chasse . . . . .	88
» 18. — Difficultés du St-Bernard avec Orsières . . . . .	90
» 19. — Fluctuations de la population . . . . .	92
» 20. — Ressources de la population . . . . .	94
» 21. — La peste . . . . .	95
» 22. — Jugement sur l'administration haut-valaisanne . . . . .	96

### SECTION III

#### *Le nouveau régime*

Chapitre 1. — Entrée des Français. Indépendance du Bas-Valais, Orsières dans le dizain d'Entremont . . . . .	97
» 2. — Les réfugiés français . . . . .	101
» 3. — Napoléon passe le St-Bernard . . . . .	102
» 4. — Résistance à Orsières contre les tentatives de Turreau . . . . .	104
» 5. — Le Valais République indépendante . . . . .	107
» 6. — Constitutions diverses et organisations communales avec la liste des présidents . . . . .	108
» 7. — Proportionnelle . . . . .	111
» 8. — Jeune et vieille Suisse - Combat du Trient . . . . .	112
» 9. — Le Sonderbund . . . . .	113
» 10. — Rachat des dernières dîmes ecclésiastiques . . . . .	114

### SECTION IV

#### *Histoire de la Paroisse*

Chapitre 1. — Fondation de la paroisse . . . . .	116
» 2. — Prescriptions épiscopales . . . . .	119
» 3. — Les Curés d'Orsières . . . . .	120
» 4. — Rectorat de St-Jacques . . . . .	122
» 5. — Chapellenie de St-Eusèbe et ses titulaires . . . . .	123
» 6. — La chapelle d'Orsières . . . . .	126
» 7. — Prêtres, religieux d'Orsières . . . . .	127
» 8. — Confréries et Associations pieuses . . . . .	129







